

Étude internationale sur les dispositifs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents dans l'espace francophone

Cas du Cameroun



En collaboration avec



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation
la science et la culture



« Chaire UNESCO en prévention de
la radicalisation et de l'extrémisme violents »
Université de Sherbrooke, Université Concordia,
Université du Québec à Montréal



Étude internationale sur les dispositifs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents dans l'espace francophone

AUTEURS

CHRISTIAN POUT

JUNIOR EZEE ATANGANA

CHRISTIANE MIREILLE MEVA'A

BANA BARKA

GILLES BISSI

HERVÉ YANNICK FOU DA

Pour citer ce rapport

POUT, Christian; ATANGANA, Junior Ezee; MEVA'A, Christiane Mireille; BARKA, Bana; BISSI, Gilles et FOU DA, Hervé Yannick. Étude internationale sur les dispositifs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents dans l'espace francophone : Cas du Cameroun, *Centre africain d'études internationales diplomatiques économiques et stratégiques CEIDES*, 2021.

©Tous droits réservés

Avec le soutien financier de :



Cameroun



RÉGIONS

- | | | | | |
|------------|----------------|------------|--------------|-------------|
| ① ADAMAOUA | ③ EST | ⑤ LITTORAL | ⑦ NORD-OUEST | ⑨ SUD |
| ② CENTRE | ④ EXTRÊME NORD | ⑥ NORD | ⑧ OUEST | ⑩ SUD-OUEST |

Sommaire

Résumé	6
Méthodologie	7
Introduction et mise en contexte	8
1. Acteurs étatiques impliqués dans la Prévention de la radicalisatio	26
2. Description des principaux dispositifs selon l'approche 4 W+	31
3. Analyse de la compatibilité des initiatives gouvernementales de prev avec les exigences de respect de l'état de droit et de la gouvernance démocratique	93
4. Les programmes de prev hors dispositif étatique	96
5. L'insertion des dispositifs de PREV dans les dynamiques sous régionales et continentales	109
6. Mécanismes de contrôle à posteriori	113
7. Leçons apprises	114
8. Conclusion	115
9. Pistes d'action	116
10. Limites	118
Bibliographie	119
Liste des entrevues	124

Liste des tableaux

Tableau 1	Mapping de quelques activités de sensibilisation à l'Extrême-Nord
Tableau 2	Mapping des formations
Tableau 3	Réalisations recensées dans le cadre du renforcement socioéconomique
Tableau 4	Mapping des activités de promotion de la paix et d'inclusion
Tableau 5	UNESCO, Informations sur les programmes/projets portant sur les activités de PREV au Cameroun

Liste des figures

Figure 1	Schéma du processus DDR pour le centre de transition de Meri
Figure 2	Cartographie des acteurs

Liste des encadrés

Encadré 1	Politique nationale de la Jeunesse, 2015 (Extrait)
Encadré 2	Jeunesse, radicalisation et extrémisme violent au Cameroun : La jeunesse face à la radicalisation et l'extrémisme violent au Cameroun
Encadré 3	Actions du MINDEF en faveur du renforcement des capacités et de vulgarisation des savoirs en matière de PEV et de terrorisme
Encadré 4	Actions du Gouvernement camerounais contre les dérives criminelles dans les réseaux sociaux
Encadré 5	Discours haineux, radicalisation et extrémisme violent au Cameroun
Encadré 6	Numériques, radicalisation et extrémisme violent au Cameroun
Encadré 7	Femmes, Radicalisation, Extrémisme violent et Terrorisme au Cameroun

Liste des cartes

Carte du Cameroun
Groupes islamiques militants en Afrique
État des lieux de la présence des groupes armés au Cameroun
Événements violents liés à Boko Haram et à l'État islamique d'Afrique de l'Ouest au Cameroun
Carte des propos haineux au Cameroun par région
Cartographie des acteurs de la prévention de l'extrémisme violent à l'Extrême-Nord

Schémas

Esquisse de l'organisation administrative au Cameroun

Résumé

La radicalisation et l'extrémisme violent menant au terrorisme sont une gangrène qui gagne du terrain dans le corps social camerounais. Les origines de ces maux sont multiples. Elles trouvent leurs sources autant dans des causes exogènes que dans celles endogènes. Lors des premières confrontations avec les membres des groupes terroristes qui ont fait irruption sur le territoire, les autorités camerounaises ont centré leur réponse sur la riposte armée. Les résultats mitigés de cette approche et de meilleures analyses situationnelles ont amené les autorités à progressivement revoir leur tactique. Plutôt que d'agir exclusivement sur les manifestations du terrorisme, elles se sont aussi intéressées à traiter ses causes, ses moteurs. Dès lors, la PREV s'est imposée comme une priorité dans la mise en œuvre de la réponse nationale face au terrorisme. Cela a engendré une réadaptation des politiques sectorielles des administrations publiques et plus tard, la création de nouveaux dispositifs. De concert avec d'autres acteurs, notamment, les ONG, les leaders religieux, les autorités traditionnelles, les femmes et les jeunes, ainsi qu'avec les partenaires au développement, les autorités publiques mettent en œuvre des initiatives multisectorielles et multidimensionnelles de PREV. Seulement, celles-ci tardent à véritablement changer la donne. Le contexte actuel offre en effet des raisons de s'inquiéter au regard de la montée en force de la radicalisation via les réseaux sociaux et la persistance de facteurs structurels et conjoncturels de l'extrémisme violent. Les dispositifs étatiques et non étatiques doivent s'adapter aux réalités et aux besoins des populations pour être encore plus efficaces. Le CEIDES co-anime avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, à l'instar du DFAE/Suisse, la réflexion pour trouver des pistes d'action et implémenter des solutions qui participent à soutenir les interventions étatiques de PREV.

Méthodologie

Cette étude a nécessité l'exploitation de ressources documentaires afin d'examiner la littérature et le travail réalisé sur le terrain pour recueillir des données empiriques. Les dispositifs étatiques et non étatiques de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ont ainsi pu être recensés selon les niveaux de prévention dans lesquels ils intervenaient. Il s'agissait de s'assurer que les missions, les programmes, projets et activités mis en œuvre par des entités publiques, privées et internationales entraînent en droite ligne avec le cadrage conceptuel et les objectifs poursuivis en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Les données secondaires utilisées dans ce rapport ont été complétées par des entretiens semi-directifs effectués sur la base d'un questionnaire soumis aux exigences de confidentialité. Une attention particulière a été accordée aux dispositifs mobilisés dans les zones où sévissaient les groupes terroristes. Dans ce sens l'approche 4 W+ a prévalu. Par ailleurs, l'étude s'est appesantie sur des cibles et aspects spécifiques, notamment, les femmes, les jeunes, le numérique, les questions de respect de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Introduction et mise en contexte

Situé aux confins du bassin du Lac Tchad, le Cameroun a longtemps été épargné par des conflits violents de très forte intensité sur son sol. Dans une sous-région régulièrement en ébullition minée par des guerres politico-militaires parfois régionalisées, et par des conflits interétatiques de faible ampleur, les craintes d'un effet contagion et le souci de contenir les conséquences des conflits extérieurs avaient poussés les autorités nationales camerounaises à renforcer les politiques sécuritaires tout en privilégiant la résolution pacifique des différends dans lesquels le pays était impliqué¹. S'il est vrai que le climat conflictogène² ambiant aurait dû à l'époque attirer l'attention des autorités publiques quant à la nécessité de renforcer et diversifier les mécanismes de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, les actions gouvernementales s'étaient plutôt

concentrées sur la maturation des réponses militaires. Au niveau national, bien avant l'apparition du phénomène Boko Haram et la survenance de la crise dite «anglophone», des antécédents justifiaient aussi amplement que l'on s'attarde sur les questions liées à la radicalisation, à la radicalisation menant à la violence et à l'extrémisme violent, et partant d'y apporter des solutions multidimensionnelles viables. En effet, on décèle dans la trajectoire sociohistorique du Cameroun des moments de violence matérielle et immatérielle extrême sous fond de radicalisme et d'extrémisme. Trois principales périodes peuvent être recensées. D'abord, durant la période précoloniale et postindépendance. On observe dans le cadre de la lutte pour l'indépendance du Cameroun sous le joug colonial français, le déploiement de mouvements radicaux indépendantistes³

¹ On peut mentionner à titre d'exemple, l'Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria (Cameroun c. Nigeria ; Guinée Équatoriale [intervenant], tranchée par un Arrêt de la C.I.J d'octobre 2002. Au début des contestations et avant la saisine de cette juridiction internationale, des violences avaient éclaté entre les protagonistes en 1993 après que le Nigeria ait envahi la péninsule Bakassi.

² Selon le mot de Paul ANGO ELA, *La prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective pour une culture de la paix*, 2001.

³ Plus connus sous le nom de «maquisards». Cette appellation dérive du mot «Maquis» utilisé pour stigmatiser et dénigrer l'œuvre des combattants pour l'indépendance du Cameroun. Voir : Achille Mbembe, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Karthala, Paris, 1996. Il convient de signaler que le Cameroun a un triple héritage colonial, allemand, français et anglais. C'est contre la présence française que la lutte indépendantiste a le plus fait rage.

qui n'hésitent pas malgré une répression musclée à recourir à la violence pour faire triompher leurs idées. Après la promulgation de l'indépendance le 1^{er} janvier 1960, des leaders politiques et associatifs excédés d'attendre les espérances attachées à la nouvelle autonomie se réaliser, décidèrent après quelques années de mettre le pouvoir en place dirigé par le Président Ahmadou Ahidjo dos au mur. Il s'en suivit de vives confrontations. Sous la deuxième république, le nouveau régime sous la houlette du Président Paul Biya est confronté en 1991 à des revendications ayant pour objet, l'accroissement des droits et libertés individuels et collectifs, ainsi que des réformes institutionnelles. Avant le démarrage quelques mois plus tard des négociations avec le Gouvernement, ces revendications furent émaillées de violence suite au lancement par l'opposition de l'opération «villes mortes et désobéissance civile». C'est le lieu de mentionner que cette période a aussi été marquée par des velléités sécessionnistes dans la partie anglophone du pays⁴. Ensuite, la deuxième séquence de violences de forte magnitude apparaît

autour des années 1990 - 2000 dans les zones septentrionales et frontalières du pays avec le phénomène dit de «coupeurs de route⁵, grand banditisme ou de banditisme de grand chemin». Dans les années 1990, le phénomène des «coupeurs de route» se développe le long des grands axes routiers du Cameroun septentrional. Des bandits armés s'attaquaient à des commerçants transportant des fonds et s'en prenaient aux villageois après le paiement de leur coton⁶. Ils se livraient aussi à des prises d'otages d'enfants et de femmes des éleveurs contre le paiement d'une rançon de plusieurs millions de FCFA (francs de la communauté financière africaine, 1000 francs CFA = 1,5 euro ou 2,1 dollars US)⁷. Dès 2003, on note dans le registre des infractions une nouvelle déclinaison du phénomène du banditisme de grand chemin dans les zones frontalières : les enlèvements contre rançon ou prise d'otages. L'activité s'est rapidement développée à la faveur de l'enclavement des zones d'opérations difficiles à quadriller par les armées des trois pays⁸ et en l'absence d'une solide assise institutionnelle étatique. Parmi les

⁴ Piet KONINGS, «Le 'problème anglophone' au Cameroun dans les années 1990», *Politique africaine*, n° 62, 1996, pp. 25-34.

⁵ Au cours de la décennie 1990-2000, d'anciens combattants tchadiens se sont alliés avec des bandits de grand chemin camerounais pour attaquer les cars de voyageurs sur la nationale n° 1, principalement sur l'axe Maroua-Kousséri. Ils étaient appelés les «coupeurs de route».

⁶ Natali KOSSOUMNA LIBA'A, Patrick DUGUÉ et Emmanuel TORQUEBAU, «Éleveurs et agriculteurs du nord du Cameroun face à la violence et aux insécurités : entre adaptation et impuissance», *Cahiers de géographie du Québec*, volume 55, n° 155, septembre 2011, p.183.

Saïbou ISSA, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010.

⁷ Natali KOSSOUMNA LIBA'A et Al. Op. cit. p. 176.

⁸ Les zones rurales situées le long de la frontière sont pour ces ravisseurs des bases-arrières bien commodes, repaires inaccessibles aux armées régulières des pays du triangle de la mort (Cameroun, Tchad, RCA). Le Mbéré, département le plus touché par le phénomène des enlèvements, est aussi le plus excentré, le plus proche de la frontière centrafricaine. Bana BARKA, *Comprendre l'insécurité grandissante dans l'Adamaoua*, Note d'analyse, CEIDES, 2019.

délinquants qui s'y livraient, l'on cite les rebelles centrafricains notamment ceux affiliés à l'ancien Président Bozizé et ceux issus de l'ex-SELEKA. Leurs activités vont bien au-delà du Nord-ouest centrafricain, pour s'étendre à l'Adamaoua (Cameroun) mitoyen où s'étaient réfugiées certaines victimes fuyant la guerre. Équipés d'armes automatiques, ces rebelles vont monter et mener des opérations ciblées sur le sol camerounais. À la suite de ces derniers, il importe de citer les Mbororo des zones limitrophes et du Cameroun, devenus très actifs dans les enlèvements des éleveurs Foulbés ou de leur famille. Ils agissaient moins pour l'argent que pour reconstituer leurs troupeaux diminués par les affres de la

guerre ou bradés au profit des Foulbés opportunistes en utilisant des méthodes criminelles. Les Mbororo impliqués n'ont pas tardé à subir les représailles de leurs victimes⁹, ce qui eut pour effet d'occasionner un cercle vicieux.

Enfin, de façon récurrente, on a souvent assisté à la manifestation d'actes de violence parfois extrême au sein des communautés en particulier nordistes qui tirent leurs origines de conflits historiques agriculteurs-éleveurs ou conflits agropastoraux¹⁰; conflits intercommunautaires¹¹; et conflits interethniques ou affrontements interethniques¹². Bien qu'il existe désormais une certaine défiance, et des signes de

⁹ Selon un rapport de l'association MBOSCUA de 2019, « de 2015 à 2018, 311 personnes ont été enlevées, 29 personnes libérées suite à l'intervention des forces de défense et des comités de vigilance, 70 personnes tuées, 212 personnes libérées après paiement de rançon d'un montant total de 2,1 milliards de Fcfa ». Ces chiffres ne représentent évidemment que les cas connus et enregistrés par l'association, à la réalité ces chiffres sont sans doute plus importants (Bana Barka, Op.cit.).

¹⁰ Compétitions autour des ressources naturelles opposant de façon saisonnière les éleveurs de troupeaux et les paysans. L'imbrication des champs et des pâturages, l'accroissement du cheptel alors que se réduisent les pâturages et les zones de stationnement, la destruction des récoltes par le bétail, la reconversion de réfugiés et de déplacés dans l'agriculture du fait de l'arrêt du commerce transfrontalier et de la pêche au Lac, l'occupation des pistes à bétail par les cultures, le rapport de forces entre influents propriétaires des troupeaux et paysans sont quelques-uns des facteurs de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Autour des mares, en période de transhumance, ils donnent lieu à des affrontements fréquents. Saïbou ISSA, Henri MBARKOUTOU MAHAMAT, Bana BARKA,

Abdoul-Aziz YAOUBA, *Lexique des termes communs de CVE et DDR en usage dans le bassin du Lac Tchad*, 2019.

¹¹ Expression générique désignant la radicalisation des rivalités entre des groupes humains (ethnies, villages) conduisant à la cristallisation des oppositions, à la constitution de camps autour d'objets de convoitise échappant à l'arbitrage ou au consensus entre lesdits groupes. Les conflits donnent parfois lieu à des affrontements dans des contextes électoraux ou autour des espaces utiles. Ils s'expriment également à travers les affiliations politiques et le vote identitaire. Les conflits entre Arabes Choa et Kotoko, entre Kotoko et Mousgoum dans le Logone et Chari, entre agriculteurs et éleveurs dans le nord-est du Nigeria en sont des illustrations. Saïbou ISSA et Coll. *Lexique des termes communs de CVE et DDR en usage dans le bassin du Lac Tchad*, Op.cit.

¹² Rivalités permanentes entre des groupes ethniques basées sur des représentations dues à des clivages enfouis. Désigne aussi les affrontements entre ressortissants de ces groupes. *Lexique des termes communs de CVE et DDR en usage dans le bassin du Lac Tchad*, Op.cit.

radicalisme religieux¹³, les conflits interreligieux, confessionnels ont souvent été moins visibles, nonobstant, les tentatives d'instrumentalisation de la secte islamique Boko Haram.

En jetant un regard panoramique sur la société camerounaise aujourd'hui, il apparaît que même si la frontière entre crises/conflits et extrémisme violent n'est pas toujours très poreuse, les cycles de violence qui en ont découlé ont laissé de profondes séquelles et disséminés au sein de la conscience collective des gènes dormants susceptibles d'augmenter la vulnérabilité des citoyens à l'égard des appels à la violence extrême. C'est en partie cette situation, additionnée à d'autres causes distales/proximales et facteurs qui permet de comprendre le

contexte sécuritaire dans lequel baigne le Cameroun actuellement¹⁴.

De manière globale, le Cameroun traverse une zone de turbulence crisogène. Dans le pourtour du bassin du Lac Tchad¹⁵, le Cameroun, le Nigeria, le Niger et le Tchad continuent de subir les attaques des groupes islamiques militants actifs dans la zone. Au niveau interne, trois crises d'inégale intensité rendent volatile le climat sécuritaire. La sécurité des personnes et des biens est par endroit durablement compromise, davantage avec l'exacerbation de la pression humanitaire, des effets de la crise socioéconomique et plus récemment, des impacts de la pandémie de coronavirus. Pour mieux rendre compte de cette conjoncture, il convient de brièvement

¹³ Cameroun : la menace du radicalisme religieux, Rapport Afrique de Crisis Group N° 229, 3 septembre 2015. Par ailleurs, dans la région de l'Extrême-Nord, les compétences et réseaux des Lamibe, Chefs traditionnels ont été mis à contribution pour lutter contre l'extrémisme religieux. Voir : Bana Barka, « Autorités traditionnelles et lutte contre l'extrémisme religieux au Nord - Cameroun », Sciences Po, Centre de Recherches internationales, août 2018. <https://www.sciencespo.fr/cei/fr/voir/autorites-traditionnelles-et-lutte-contre-l-extremisme-religieux-au-nord-cameroun.html>

¹⁴ Pour certains auteurs, il s'avère que Boko Haram a su recycler et prolonger ces crises et conflits.

Voir : Melchisedek CHÉTIMA and Alliance Fidèle ABÉLÉGUÉ. 2019. "Laboratories for Violence." Africa is a Country. <https://africasacountry.com/2019/04/laboratories-for-violence>. D'autres auteurs affirment sans ambages que « les foyers de conflits chroniques et de poches de marginalité, ont aménagé un terrain propice à l'implantation de Boko Haram », Joseph Vincent NTUDA EBODE, Mark

Bolak FUNTEH, Mahamat Henri MBARKOUTOU, Joseph Léa NKALWO NGOULA, *Le conflit Boko Haram au Cameroun. Pourquoi la paix traîne-t-elle ?* Friedrich Ebert Stiftung (FES), Yaoundé, 2017, p.10.

¹⁵ D'après les données du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) de l'Union africaine, l'Afrique centrale est la seconde région après l'Afrique de l'Ouest où l'on observe un pic de la violence extrémiste, que ce soit dans les pays situés dans le pourtour du Bassin du lac Tchad ou plus au Sud. On recensait au Nigeria, Niger, Cameroun et Tchad, au seul premier trimestre 2019, 105 attaques et 707 morts. Les principaux groupes extrémistes violents actifs dans cette région d'Afrique centrale sont : les Allied Democratic Forces (ADF)/État islamique en Afrique Centrale, présents en République Démocratique du Congo ; la Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati Wal-Jihad (JAS) et l'État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO), les deux factions de Boko Haram (actives au Nigeria, Niger, Tchad, Cameroun) ; le Lord Resistance Army (LRA) et d'autres groupes tels que les Séléka et Anti-Balaka présents en RCA.

analyser les récentes évolutions contextuelles des trois principaux foyers de violence.

Dans la région de l'Extrême-Nord

Les trois dernières années ont permis de se rendre compte du sursaut d'activisme de Boko Haram¹⁶ que l'on croyait (peut-être à tort) extrêmement affaibli. Déjà en 2018, le bilan des pertes en vie humaine provoqué par ce groupe armé à l'Extrême-Nord s'élevait à environ 135 civils pour 18 militaires¹⁷. Profitant de la pauvreté chronique de la région et de l'absence des forces spéciales dans des localités ultrapériphériques, le groupe a continué à se livrer à des tueries, enrôlement des jeunes et rackettage de toute sorte pour conserver sa manne financière¹⁸.

¹⁶ En août 2016, Boko Haram s'est officiellement scindé en deux groupes : l'État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO), dirigé par Abu Musab al-Barnawi et le Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-Jihad (JAS), mené par Abubakar Shekau. Géographiquement, le JAS reste confiné dans la zone Centre-Sud de l'État de Borno, dans la région de la forêt de Sambisa et le long de la frontière camerounaise. Quant à l'EIAO, après avoir établi dans un premier temps sa base dans la région du lac Tchad et le long de la frontière nigérienne, il a étendu sa présence vers le sud et est désormais implanté dans l'État de Yobe et dans certaines parties du Centre-Sud de l'État de Borno. Voir : Omar S. MAHMOOD et Ndubuisi Christian ANI, Les dissensions au sein de Boko Haram, Rapport de recherche de l'Institute for Security Studies (ISS), juillet 2018.

¹⁷ Situation sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord, DIDR-OPFRA, 2 août 2019. Il convient d'ajouter que certains chiffres font état d'environ 556 attaques et 77 attentats suicides perpétrés par Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord entre janvier 2013 et

En 2020, le Cameroun a continué de faire face à des attaques sporadiques et meurtrières menées par des factions de Boko Haram¹⁹. Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, 310 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram auraient provoqué la mort de 148 civils au Cameroun. En septembre, 49 des 108 victimes civiles recensées dans la région du bassin du lac Tchad se trouvaient au Cameroun. Confirmant la tendance observée au deuxième trimestre de 2020, 89 % de toutes les attaques perpétrées au Cameroun ont visé des cibles civiles²⁰.

D'autres événements récents ont pu laisser entrevoir un pic de violence. On a pu observer une vague de pillages, attaques (à Tolkomari, Nguetchewe, Fotokol, etc.) et enlèvements par Boko Haram et

juin 2017. Depuis 2014, plus de 150 militaires et environ 1 670 civils auraient trouvé la mort dans le conflit Boko Haram. Un chiffre qui s'alourdirait à plus de 2 000 civils selon le journal l'œil du Sahel, si on remonte à 2012. Joseph Vincent NTUDA EBODE et Coll., *Le conflit Boko Haram au Cameroun. Pourquoi la paix traîne-t-elle ?* Op. cit. p.9.

¹⁸ Christian POUT, *Boko Haram au Cameroun : quelles nouvelles dynamiques ?* Édition du Cygne, 2019. Et aussi, Issa SAIBOU (Ss. Dir.), *Attaques et attentats de Boko haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun*, revue KALIAO, numéro spécial, mai 2017.

¹⁹ Selon le Centre d'études stratégiques de l'Afrique, l'année 2020 a connu la plus forte poussée de violence de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad, notamment sous la forme d'attaques contre les civils. Voir : Boko Haram : La violence contre les civils s'intensifie dans le nord du Cameroun, 15 décembre 2020.

²⁰ Nations-Unies, La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Rapport du Secrétaire Général, 1^{er} décembre 2020.

d'autres groupes²¹. Des Groupes armés non étatiques (GANEs) ont par exemple continué à perpétrer des attaques contre des civils dans les arrondissements de Mayo-Moskoto (département du Mayo Tsanaga) et de Kolofata (département du Mayo Sava). On se souvient à cet effet que le 1^{er} août 2020, un groupe d'hommes et de femmes avait lancé une attaque suicide dans la localité de Nguetchewe. Un double attentat suicide commis par de jeunes femmes avait lui provoqué la mort de 21 personnes et blessé 13 autres parmi les 1400 personnes déplacées internes (PDI) qui avaient trouvé refuge dans ce village depuis deux ans. Globalement, plus de 70 incidents contre les civils ont été attribués aux GANEs durant le mois d'août 2020 dans les trois départements : Mayo-Tsanaga, Mayo-Sava et Logone et Chari. En 2021, d'autres attaques ont été relevées. En janvier 2021, un attentat a fait 13 morts à Mozogo. Entre le 25 janvier et 25 février 2021, au moins 80 personnes ont été tuées et de centaines de domiciles

En ce qui concerne les régions de l'Est, Adamaoua et du Nord

Le nombre total de réfugiés centrafricains au Cameroun était estimé en mars 2019 à 278 884 personnes. Bien qu'un processus de rapatriement volontaire ait été enclenché, il demeure que la présence de

pillées²². Au mois de mars 2021, on a assisté à de multiples attaques (à Mora, Guirbala, Kangaleri) et enlèvements dont le faible bilan en vie humaine n'a été dû qu'à la prompt réaction des forces de défense et de sécurité (FDS). Néanmoins, il est utile de signaler que plusieurs incidents ont été recensés dans des villages dépourvus de système de défense, militaire ou civil/communautaire (Comités de vigilance/COVI) et dont l'accès était rendu difficile à tout véhicule, notamment ceux des forces de sécurité, en raison du piètre état des routes. Sous ce tableau, il faut noter que les personnels humanitaires ne sont pas en reste. Leurs actions demeurent périlleuses, car elles sont des cibles potentielles des groupes armés²³. Le 13 août, l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) avait réitéré sur son site An' Naba ses menaces contre les humanitaires dans la région après avoir diffusé des images de l'exécution au Nigeria le 22 juillet de trois membres d'organisations humanitaires²⁴.

Ces réfugiés fuyant les violences en RCA a amplifié les vulnérabilités et autres problèmes préexistants tout en créant de nouveau. Au plan humanitaire, les ressources limitées des acteurs humanitaires n'ont pas toujours permis de fournir des interventions à la hauteur des besoins, ce qui a parfois eu pour effet de pousser les réfugiés à se « débrouiller » quitte à occasionner des conflits avec les

²¹ HCR, Bulletin West and Central Africa update, August-October 2020.

²² Quotidien Émergence du 8 avril 2021. P.5.

²³ Pour aller plus loin voir : Dr Christian POUT (Ss. Dir.), Les engagements des humanitaires au Cameroun (Est, Extrême-Nord, Nord-Ouest/Sud-Ouest) : réalités, défis et

prospective, CEIDES, janvier 2019 - mai 2019, 208 p.

²⁴OCHA, Rapport de situation - Cameroun, novembre 2020, <https://preview.demo.reports-unocha.org.ahconu.org/fr/country/cameroon/>

populations locales. En matière sécuritaire, on a souvent recensé des attaques épisodiques de groupes armés empêtrés dans des activités criminelles transfrontalières²⁵. Au plan économique et social, l'afflux des réfugiés à provoquer des pressions supplémentaires sur les ressources naturelles locales déjà objet de conflits intercommunautaires, augmenter la concurrence entre réfugiés et populations locales, autochtones pour l'exercice de petites activités commerciales et enfin, fait exploser l'offre des services sociaux de base précédemment très limitée dans ces zones.

Dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest

Les actions menées par les multiples groupes armés sécessionnistes²⁶ en activité ont selon les estimations causé la mort d'au moins 1800 personnes, la destruction

²⁵ Signalons qu'en 2020, l'attention des autorités camerounaises a été attirée par les autorités centrafricaines sur la création dans la zone frontalière entre le Cameroun et la RCA, d'un groupe armé dénommé Mouvement de Libération du Cameroun (MLC) constitué de rebelles centrafricains. Conscients de la menace que ce groupe pouvait constituer, les autorités camerounaises ont immédiatement pris des mesures pour l'empêcher de nuire.

²⁶ Il importe de signaler que plusieurs communications officielles du Gouvernement camerounais assimilent les groupes armés actifs dans la zone anglophone à des groupes terroristes. Ces principaux groupes armés sont : Ambazonia Defence Forces (ADF), Southern Cameroons Defence Forces (Socadef), Many Tigers, Red dragons les Vipers, les Ambaland Forces, Seven Karta, les Southern Cameroons Restoration Forces, l'Ambazonia Restoration Army (ARA) ainsi que la Bansa Resistance Army (BRA). De cette sorte,

de plus 170 villages, le déplacement de 711 000 personnes à l'intérieur du pays et de 35 000 vers le Nigeria voisin²⁷. Malgré les appels au Cessez-le-feu national et onusien en rapport avec la Covid 19²⁸, ces groupes ont continué de poser des actes d'une insoutenable violence, notamment en usant de : la torture, les exécutions extrajudiciaires, le kidnapping et l'assassinat, les violences sexuelles et sexistes, la fermeture des écoles, l'agression des élèves et civils ne respectant pas les mots d'ordre de boycottage et couvre-feu, l'incendie des hôpitaux sans égard pour les malades s'y trouvant, la destruction de bâtiments publics, de moyens de production et des maisons de particulier. Le paroxysme de la cruauté a sans doute été atteint le 24 octobre 2020 avec le massacre de jeunes écoliers dans un établissement scolaire de la ville de Kumba par des hommes armés de fusils et de machettes²⁹. Il est également à craindre que les

les attaques posées par les membres de ces groupes sont sanctionnées selon le régime d'exception prévu par les lois réprimant les actes de terrorisme. Ces considérations renforcent la pertinence de la prise en compte de la crise dite anglophone dans le cadre de la présente étude.

²⁷ International Crisis group, 2019, OCHA, 2020.

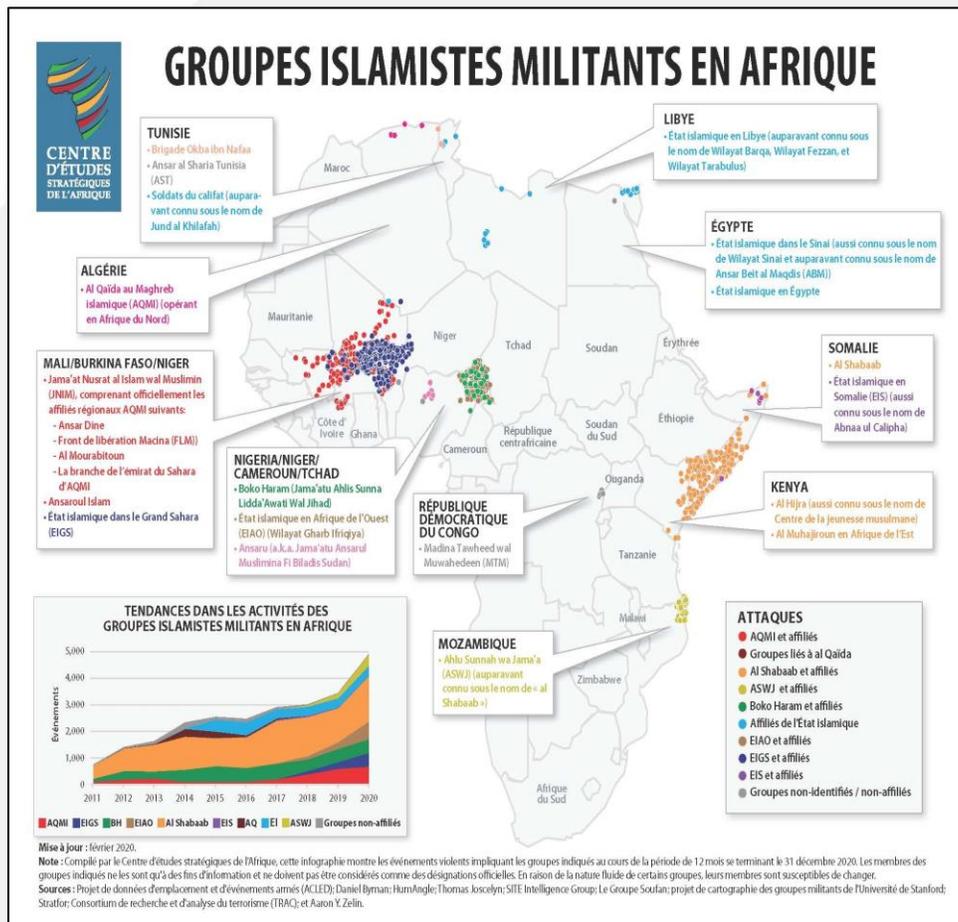
²⁸ <https://www.ceides.org/les-impacts-des-appels-au-cessez-le-feu-des-nations-unies-et-des-groupes-de-pression/>

²⁹ Ce tragique événement a créé une onde de choc au sein des populations. L'ampleur du traumatisme causé a amené le Président de la République du Cameroun a signé le Décret n° 2020/648 du 28 octobre 2020, instituant une journée de deuil national le 31 octobre 2020 en la mémoire des victimes de l'attaque du complexe scolaire Mother Francisca International Bilingual Academy de Fiango à Kumba, Département de la Mémé.

disséminations des bombes artisanales dans les lieux de forte concentration des villes de Yaoundé et Douala ou autres

s'inscrivent dans une surenchère de la violence poursuivie par les sécessionnistes.

État des lieux de la présence des groupes armés au Cameroun



Théâtre du Lac Tchad

Le bassin du lac Tchad (à cheval sur quatre pays : le Nigeria, le Cameroun, le Tchad et le sud-est du Niger) a connu une augmentation d'environ 60 % de la violence islamiste en 2020 (1 223 événements contre 766 en 2019). Cette vague d'activité est liée à deux groupes, Boko Haram et son émanation, l'État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO).

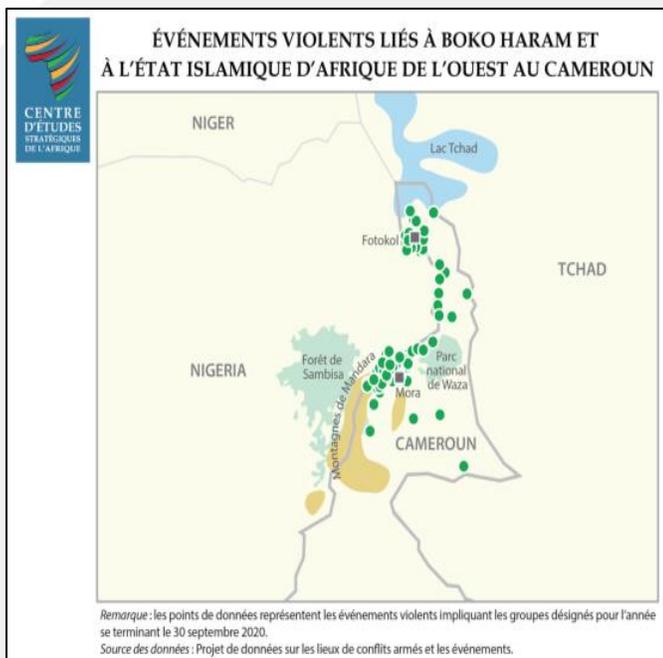
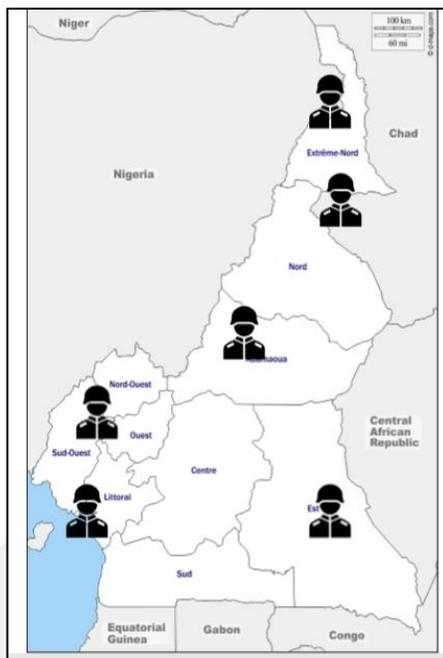
La reprise de la violence islamiste dans le bassin du lac Tchad est due en partie à une escalade dans les combats avec les forces de sécurité de l'État et les milices alignées. Il y a eu une augmentation de 73 % de ces combats par rapport à l'année précédente, qui ont représenté 46 % de toutes les activités violentes liées à la violence islamiste dans le théâtre.

Les attaques contre des civils ont connu une augmentation de 32 %, représentant 37 % des activités violentes liées à ces groupes.

Avec 4 801 morts signalées, ce théâtre a subi le plus grand nombre de décès liés aux groupes islamistes militants en Afrique. Ce chiffre représente une augmentation de 45 % par rapport à 2019. Les combats ont représenté 59 % de tous les décès en 2020.

Dans le bassin du lac Tchad, le Nigeria demeure le lieu principal de l'activité des groupes islamistes militants, où plus de la moitié des événements signalés se sont produits en 2020. Le Cameroun a connu un tiers de toutes les activités violentes dans le théâtre.

Sources : Centre d'études stratégiques de l'Afrique. La flambée de violence islamiste en Afrique souligne un changement du paysage sécuritaire. 26 février 2021.
<https://africacenter.org/fr/spotlight/la-flambee-de-violence-islamiste-en-afrique-souligne-un-changement-du-paysage-securitaire/>



Sources : Dr Raoul SUMO TAYO, Extrait de la communication : *Prévenir et contrer l'enrôlement et/ou le recrutement des jeunes dans les groupes armés au Cameroun.*

Facteurs/Dynamiques de radicalisation et de l'extrémisme violent au Cameroun

Cette sommaire description de la situation sécuritaire au Cameroun permet de comprendre l'ampleur du phénomène de radicalisation menant à la violence et d'extrémisme violent dans ce pays. Elle offre aussi l'occasion de s'interroger sur les réponses conçues pour y faire face, de même que sur les facteurs à l'origine de cette excessive vulnérabilité. Bien que ces facteurs/causes ne constituent pas le principal objet de cette étude, il paraît indispensable de brièvement s'y attarder. Ceci est d'autant plus nécessaire que le cas camerounais prouve s'il en était encore besoin qu'il n'est pas plus pertinent de systématiser les facteurs de la radicalisation et de l'extrémisme violent

visibles d'un territoire à un autre. En effet, ces problématiques n'étant pas nouvelles en soi, leurs appropriation, compréhension, analyse et résolution ont fait l'objet de nombreuses études techniques et scientifiques qui permettent d'avoir d'excellents matériaux d'intellectualisation. En croisant les données issues des regards transversaux jetés par les autorités gouvernementales, les experts, universitaires, agences onusiennes, membres de la société civile nationale et internationale, il s'est dégagé d'une part, plusieurs constantes qui justifient le rapprochement des facteurs observés au Cameroun des facteurs généraux ou communs qui peuvent aboutir à la radicalisation et à l'extrémisme violent, et d'autre part, des éléments de démarcation qui prouvent qu'il faut

étudier au cas par cas l'évolution de ces facteurs en procédant avec minutie à des zonages³⁰. Sur ce dernier point, il est ressorti que dans le cas camerounais (essentiellement dans la partie septentrionale), la prééminence du facteur religieux devait être relativisée. Dans ce sens, plusieurs éléments de preuves ont corroboré le fait que dans certaines zones en proie à l'influence de Boko Haram, le facteur religieux (succès de la propagande idéologique islamique) n'était pas déterminant pour justifier l'enrôlement, la collaboration ou la tolérance des populations vis-à-vis de ce groupe armé. De même, qu'il était important de considérer que dans certains milieux, l'ignorance était une vulnérabilité cognitive. En l'espèce, les populations (jeunes et femmes en particulier) ne disposaient pas de capacités acceptables pour comprendre et exercer leur esprit critique dès réception de certaines informations afin d'être aptes à les remettre en cause. Les principales raisons de ces carences étaient alors soit la sous-scolarisation et la faible appréhension des prescriptions religieuses, soit la sous-information induite par l'éloignement et l'utilisation des langues de communication (français et anglais) qui limitent l'accès à l'information événementielle, à la presse et aux débats d'actualité. Toujours dans le cadre de l'analyse localisée des facteurs,

³⁰ Cette affirmation a été étayée par le Professeur Issa SAIBOU de l'Université de Maroua dans le cadre d'une étude qui constitue l'une des principales références sur lesquelles nous nous appuyons. Voir : *Étude des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ciblant les jeunes et les femmes dans l'Extrême-Nord (Cameroun)*, UNFPA, mai 2019.

il a été mis en exergue que le facteur socioéconomique associé à la gouvernance jouait un rôle structurant. En effet, les réponses avancées pour expliquer l'adhésion des jeunes à Boko Haram, ont mis en relief le chômage, le manque d'opportunités, les difficultés d'accès à la terre ou son improductivité, la déliquescence des moyens de subsistance, le manque d'équipement et d'infrastructures pouvant favoriser l'entrepreneuriat et créer l'espoir d'une affirmation socioéconomique, voire sociale tout court. Enfin, sans nécessairement aboutir à des conclusions péremptoires, de solides liens de connexion entre conflits et vulnérabilité à la radicalisation et à l'extrémisme violent ont souvent été trouvés³¹.

En ce qui concerne les facteurs qui alimentent ou ont pu alimenter la radicalisation menant à la violence et l'extrémisme violent dans les zones anglophones (Sud-Ouest/Nord-Ouest), la grille de lecture classique amène à distinguer les « facteurs incitatifs » (c.-à-d. les conditions structurelles ou « caractéristiques de l'environnement sociétal supposées entraîner les personnes vulnérables sur le chemin de la violence ») et les « facteurs d'attraction » (c.-à-d. les motivations individuelles et les dynamiques de groupe qui soulignent l'importance du

³¹ Ces variations observables dans l'étude des facteurs de la radicalisation et de l'extrémisme violent sont exposées dans le détail par le Professeur Issa SAIBOU dans *l'Étude des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ciblant les jeunes et les femmes dans l'Extrême-Nord (Cameroun)*.

facteur humain dans le processus de radicalisation)³². Même si leur pertinence peut être discutée³³, certains de ces facteurs entrent en résonance avec les principaux griefs reprochés à l'État central par les sécessionnistes (francophonisation³⁴, marginalisation, discrimination, assimilation, non-respect des spécificités linguistiques, socioculturelles/éducatives, faible

représentativité politique, faible jouissance des richesses nationales, etc.). Cependant, il importe de souligner que le recul actuel des principaux acteurs de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ne permet pas d'exposer de façon exhaustive les nuances et variables qui modulent ces facteurs dans les zones anglophones en crise.

³² Guilain DENOEU et Lynn CARTER, *Guide to the Drivers of Violent Extremism*, U.S. Agency for International Development (USAID), February 2009, p. iii. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnadt978.pdf

³³ En effet, certains griefs reprochés à l'État camerounais par les sécessionnistes à l'entame de la crise dite anglophone étaient très peu pertinents et ne rendaient pas fidèlement compte de la réalité du terrain (représentativité politique, implication dans la gestion des affaires publiques, poids socioéconomique,

etc.). De plus à ce jour, des mesures spéciales et audacieuses ont été prises par les autorités gouvernementales, elles auraient dû être considérées comme un début de solution à ces griefs et ainsi contribuer à infléchir la courbe de la violence dans les deux régions, pourtant, cela n'est pas encore le cas.

³⁴ Joseph TCHINDA KENFO, « Les réponses gouvernementales à la crise anglophone au Cameroun », Note d'analyses sociopolitiques, CARPADD, Montréal, N° 20, 1^{er} mars 2021, p.1.

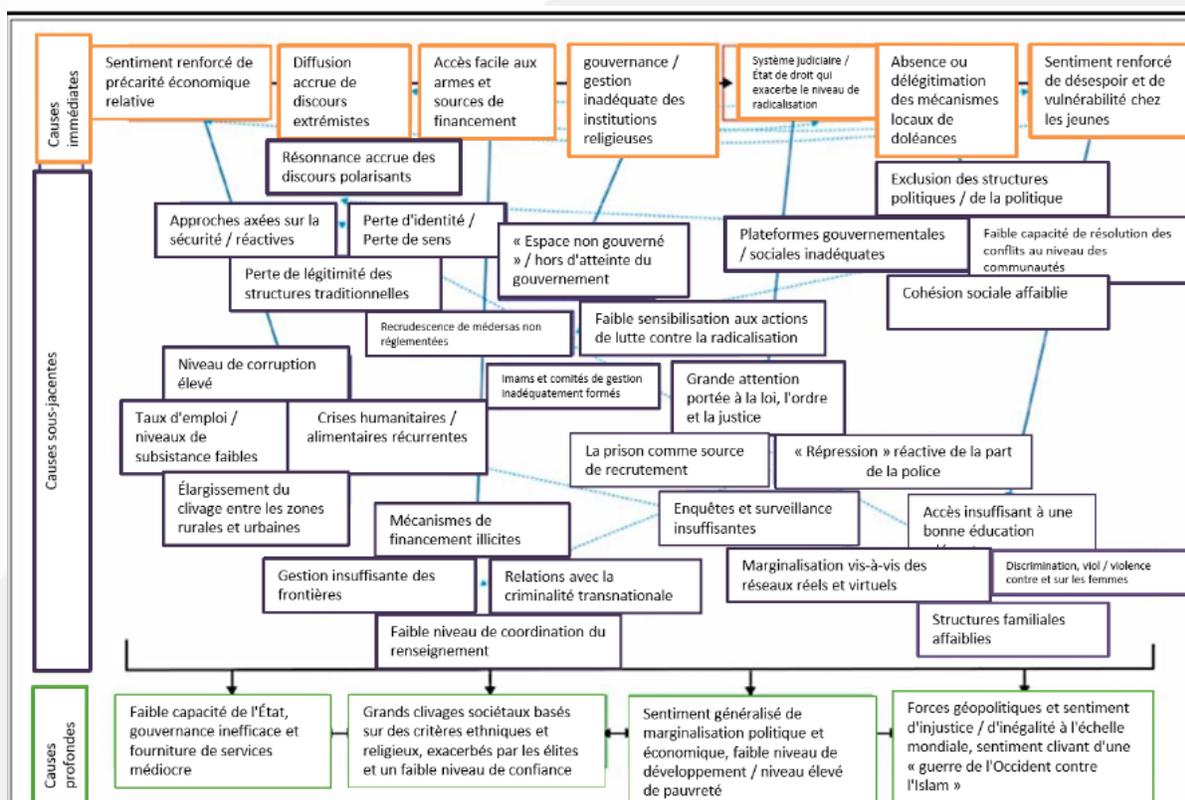
Tableau 1 : Récapitulatif des facteurs menant à l'extrémisme violent

FACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES	
1. SENTIMENT D'EXCLUSION SOCIALE ET DE MARGINALISATION	Cette perception est généralement particulièrement répandue chez les jeunes des quartiers défavorisés et périurbains, et dans les environnements où les structures familiales sont érodées, où les comportements ne sont plus régis par des normes sociales et où la jeunesse ne sait que faire de son temps. Ces situations peuvent faire naître un sentiment d'anomie et d'isolement. Les groupes extrémistes violents exploitent alors cet isolement en offrant une échappatoire, un but et l'intégration à un mouvement collectif.
2. RÉSEAUX SOCIAUX ET DYNAMIQUES DE GROUPE	Les réseaux sociaux constituent des vecteurs importants de radicalisation et de recrutement. Certaines personnes peuvent se rapprocher de groupes extrémistes violents par l'intermédiaire de leurs amis ou sous l'influence de parents, de voisins ou d'un prédicateur local charismatique.
3. DISCRIMINATION SOCIÉTALE	Une discrimination, réelle ou perçue, envers un individu, une communauté ou les deux en général peut encourager l'extrémisme violent. Lorsque les musulmans sont très minoritaires, les discriminations socioéconomiques et politiques sont parfois perçues comme un manque de respect pour l'Islam et les musulmans, un sentiment conduisant à la radicalisation.
4. FRUSTRATIONS FACE AUX ATTENTES ET DÉNUÈMENT RELATIF	Le dénuement relatif et la frustration par rapport à leurs attentes constituent de puissants moteurs de l'activité extrémiste violente chez les jeunes, au regard des avancées de l'éducation, surtout dans l'enseignement secondaire et universitaire. Les jeunes les plus instruits ont souvent le sentiment de mériter une vie meilleure que celle que leur offre leur société. Ils peinent à accéder aux types d'emplois auxquels ils estiment avoir droit ; ils sont conscients du népotisme qui leur barre l'accès au travail. Les jeunes gens n'ont pas toujours les moyens financiers de se marier et n'ont généralement pas leur mot à dire dans les sociétés traditionnelles.
5. BESOINS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES INSATISFAITS	L'absence de réponse aux besoins socioéconomiques, surtout lorsqu'elle s'accompagne de facteurs tels que la corruption généralisée et l'absence de sécurité et de justice, peut être exploitée par des groupes extrémistes violents qui offrent parfois des rémunérations ou des services à la population. Plus que la pauvreté, c'est l'exclusion sociale marquée de la part de l'État et de la société qui sème les graines de l'extrémisme violent.
6. CUPIDITÉ OU PROLIFÉRATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ILLÉGALES	Les activités illégales des organisations extrémistes violentes fournissent des possibilités lucratives pour qui cherche un gain rapide. Les réseaux extrémistes violents et les activités économiques illégales entretiennent une relation mutuellement bénéfique, en se fournissant réciproquement des revenus, l'expérience de la dissimulation et l'idéologie légitimant les activités illégales. Les prisons constituent un lieu de recrutement prisé par les extrémistes violents.
FACTEURS POLITIQUES	
1. DÉNI DES DROITS POLITIQUES ET DES LIBERTÉS CIVILES	L'absence de droits politiques et de libertés civiles associée à des systèmes politiques fermés et rigides peut engendrer l'idée que la violence constitue le seul moyen d'amener un changement politique. Les libertés civiles et les droits politiques peuvent aussi représenter un lien crucial, mais non représentatif, entre le développement économique et la vulnérabilité à l'extrémisme violent.
2. BRUTALE RÉPRESSION DE L'ÉTAT ET VIOLATIONS AVÉRÉES DES DROITS DE L'HOMME	La justice représente une valeur essentielle dans l'Islam. Des traitements cruels et dégradants et la torture infligés à un individu aux mains de la police ou des forces de sécurité peuvent faire naître un désir de revanche. Plus les méthodes sont brutales et généralisées, plus l'attraction vers des activités extrémistes violentes sera puissante et plus le soutien des communautés locales aux groupes extrémistes violents sera marqué.
3. OCCUPATION ÉTRANGÈRE	Les pays soumis à une occupation militaire par une puissance étrangère encourent des risques d'insurrection et de violation des droits. Le soutien d'activités extrémistes violentes peut s'expliquer par le souhait de certaines personnes de réparer un déshonneur à leur égard ou envers la communauté.
4. HÉGÉMONIE DES FORCES POLITIQUES ET MILITAIRES	L'intrusion à grande échelle des acteurs politiques et militaires dans les affaires internes peut servir d'élément unificateur, et amener la population à recourir à la violence pour restaurer l'honneur individuel ou collectif. Les communautés historiquement autonomes et autorégulées opposent souvent une forte résistance à cette situation.
5. CORRUPTION ENDÉMIQUE ET IMPUNITÉ DES ÉLITES	Ce facteur engendre le désengagement civique et l'apathie politique, et alimente parfois un profond sentiment d'indignation morale, comme en Afghanistan. Plus l'environnement est corrompu, plus il est facile pour les groupes extrémistes violents de se présenter comme une alternative vertueuse en se déchaînant sur l'immoralité des élites au pouvoir.

6. GOUVERNANCE MÉDIOCRE OU NULLE DANS CERTAINES RÉGIONS
Ces zones isolées, à faible densité de population offrent un refuge aux organisations extrémistes qui y rencontrent peu d'obstacles et obtiennent même l'appui de la population locale négligée par les autorités au pouvoir. Les groupes extrémistes violents sont davantage attirés par des « États moyennement forts » que par des pays en situation d'échec ou en difficulté, car ils y trouvent les infrastructures dont ils ont besoin pour développer leurs réseaux et organiser leurs opérations.
7. CONFLITS LOCAUX
Des conflits locaux d'une certaine ampleur peuvent engendrer le chaos, empêcher le fonctionnement des institutions de l'État et aboutir à un vide politique facile à exploiter par les organisations extrémistes violentes. Ces groupes tenteront de prendre parti pour l'un des camps en conflit et d'imposer leur programme transnational à des dynamiques purement locales. Un exemple récent est fourni par les talibans afghans qui, après avoir défendu un programme local, appellent aujourd'hui à l'établissement d'un califat.
8. APPUI DE L'ÉTAT
Certains gouvernements, des pays étrangers ou des groupes et des individus qui en font partie ont souvent donné leur appui à des mouvements extrémistes violents, pour très vite en perdre le contrôle. En Égypte par exemple, le gouvernement a soutenu les islamistes radicaux contre les « nassérites », tandis les autorités pakistanaises offraient leur aide à divers groupes islamistes contre l'Inde et l'Afghanistan.
9. GOUVERNEMENT DISCRÉDITÉ ET OPPOSITION LÉGALE ABSENTE OU COOPTÉE
Lorsqu'un régime est totalement discrédité et qu'il n'existe pas d'opposition viable, ceux qui s'opposent au gouvernement et veulent des réformes sont amenés à quitter les circuits politiques classiques et peuvent alors se tourner vers des groupes extrémistes.
10. INTIMIDATION OU COERCITION EXERCÉE PAR DES GROUPES EXTRÉMISTES VIOLENTS
Si l'État n'est pas en mesure de protéger sa population et d'assurer la sécurité des citoyens, les groupes extrémistes violents ont recours à l'intimidation et à la coercition pour forcer les gens à soutenir leur mouvement.
11. SENTIMENT D'INJUSTICE ET D'HOSTILITÉ FONDAMENTALES DE LA PART DU SYSTÈME INTERNATIONAL À L'ÉGARD DES SOCIÉTÉS ET DES PEUPLES MUSULMANS
Les populations peuvent se montrer attentives à la propagande extrémiste violente affirmant que le système politique et économique mondial discrimine le monde musulman, ce qui est parfois corroboré par des sentiments individuels ou collectifs de discrimination.
FACTEURS CULTURELS
1. L'ISLAM ATTAQUÉ
Il existe une forte corrélation entre le succès des extrémistes violents et la perception que l'Occident attaque l'Islam et les musulmans. Des personnes qui subissent la répression et l'humiliation au quotidien sont plus sensibles aux images poignantes, fortement politisées, de leurs frères musulmans qui souffrent dans d'autres pays. Ce facteur recouvre en partie et renforce le facteur politique 11.
2. MENACES SUR LA CULTURE EN GÉNÉRAL
La population a parfois le sentiment d'une menace plus générale sur sa culture, ses traditions, ses coutumes, ses valeurs et son sens de l'honneur et de la dignité individuels et collectifs.
3. PROGRAMMES RELIGIEUX PROACTIFS
Les groupes qui défendent ces programmes tenteront d'imposer à la population locale leur version de l'islam, le jihad, ainsi que d'autres thèmes similaires, affaiblissant ainsi des structures et des pratiques religieuses traditionnelles, plus modérées et plus tolérantes. Cela peut ouvrir la voie à l'extrémisme violent.

Source: DENOEUX et CARTER, *Development Assistance and Counter-Extremism: A Guide to programming*, October 2009, p. ii-v.

Tableau 2 : Matrice de l'Arbre à problèmes (causes de l'extrémisme violent)



Source : PNUD, *Prévenir et lutter contre l'extrémisme violent en Afrique : une approche axée sur le développement*, 2019.

Qu'en est-il des risques potentiels ?

En faisant une rétrospective et prospective du déploiement des groupes armés au Cameroun, il apparaît que les logiques d'extension des champs d'influence de ces groupes dans des « zones vierges, sans maîtres légitimes à leurs yeux » sont en permanence au cœur de leurs stratégies.

Concernant Boko haram, la transnationalité de ses actions a permis de confirmer l'idée de la création d'un « sanctuaire » dans le bassin du Lac Tchad³⁵. Cette perspective a été confortée par la volonté affichée de ce groupe terroriste islamique de créer un Califat sous les cendres de l'ancien royaume du Kanem-Bornou³⁶. De ce fait, la

³⁵ Christian SEIGNOBOS, et si Boko Haram faisait du Lac Tchad son sanctuaire ? Tout comprendre de la stratégie des terroristes. Le Monde du 29 avril 2016. <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/04/29/et-si-boko-haram-faisait-du-lac-tchad-son->

[sanctuaire-tout-comprendre-de-la-strategie-des-terroristes-4911132...](#)

³⁶ Même si cet aspect est régulièrement revenu dans les récits, certains auteurs invitent à nuancer le propos en tenant compte de

percée qu'il a pu réaliser dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun n'a pas tardé à se faire ressentir avec néanmoins moins d'ampleur dans les régions de l'Adamaoua et du Nord.

S'agissant des groupes armés présents dans les régions anglophones, il se trouve que la proclamation d'une république fantôme baptisée « Ambazonie » couvrant les limites administratives des régions actuelles du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, n'a pas empêché les sécessionnistes d'étendre leurs revendications violentes dans d'autres villes en dehors de ces régions (Yaoundé³⁷, Douala, Bafoussam, etc.). Même si certaines attaques ont pu être neutralisées par les FDS, les risques de leur multiplication sont pris très au sérieux

par les autorités gouvernementales eu égard aux difficultés d'identification des sécessionnistes au sein des communautés des déplacés ou non, et de la proximité géographique et socioculturelle des régions en crise avec d'autres plus stables comme les régions du Littoral et de l'Ouest³⁸.

Enfin, pour ce qui est de la région de l'Est, les liens familiaux avec des agents extrémistes³⁹ et les intrusions répétées des groupes armés actifs en Centrafrique constituent encore un énorme risque d'embrasement dans cette partie du territoire. En effet, la reprise des violences suite à la violation du cessez-le-feu entre les principaux protagonistes témoigne de

l'attachement de certains leaders de Boko Haram pour le Califat de Sokoto.

Voir : Melchisedek CHÉTIMA, « Comprendre Boko Haram à partir d'une perspective historique, locale et régionale », *Revue canadienne des études africaines*, 2020.

³⁷ Le Gouverneur de la région du Centre dont Yaoundé est le Chef-lieu a signé le 10 novembre 2020, un Arrêté régional portant intensification des fouilles et interdiction d'accès aux supermarchés, restaurants, débits de boissons et autres établissements hôteliers, de toute personne porteuse d'un sac ou colis suspect. Une mesure en vigueur sur toute l'étendue de la région du Centre, à la suite des cas d'explosions de bombes artisanales à Yaoundé.

³⁸ Le samedi 7 mars 2020, à la veille de la célébration de la 35^e Édition de la Journée internationale de la Femme au Cameroun un attentat a été perpétré à Bamenda, par les rebelles sécessionnistes, non loin de la tribune officielle, et une autre attaque terroriste a été recensée dans la ville de Galim, dans le Département des Bamboutos, région de l'Ouest. Une cinquantaine d'individus considérés comme terroristes sécessionnistes, en provenance de la région du Nord-Ouest, étaient entrés à Galim, dans une caravane motorisée qui s'était dirigée sur les sites abritant la Brigade Territoriale de Gendarmerie et le

Poste de Sécurité publique de l'Arrondissement de Galim. L'attaque s'est soldée par des pertes en vie humaine au sein des Forces camerounaises de Défense et de Sécurité et parmi les populations civiles. Au total, quatre éléments de ces Forces ont été tués, dont deux Gendarmes et deux Fonctionnaires de la Police abattus. Les terroristes sécessionnistes ont également assassiné quatre personnes civiles, dont une personne gardée à vue et trois autres rencontrées sur leur chemin. cf. Communiqué du Gouvernement du 8 mars 2020.

³⁹ Une étude a souligné le fait que des membres de groupes extrémistes « entretenaient des liens familiaux forts dans les communautés Garoua-Boulai et Gari-gombo de la frontière Est du Cameroun, et que ces communautés leur servaient de refuge. Ces zones servent également de source de recrutement, car les populations souffrent des conflits de la République centrafricaine (RCA) entre la Séléka et les Anti-Balaka et du conflit entre les Bororos et les Bayas du côté camerounais de la frontière ». Voir : *Le Rôle des Jeunes dans la Prévention de l'Extrémisme violent dans le bassin du Lac Tchad : Une contribution à l'Étude des Progrès réalisés sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité mandatée par la Résolution 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies*, 2017. p.12.

l'échec partiel du processus de dialogue engagé dans ce pays. La porosité de la frontière entre la Centrafrique et le Cameroun dans son flanc Est, ajoutée aux vulnérabilités multiformes de la région, l'une des plus pauvres du pays⁴⁰ constituent des brèches que les groupes extrémistes n'hésitent pas à exploiter. Au-delà de la résurgence des actes criminels transfrontaliers, les intrusions de ces groupes armés peuvent aboutir si on n'y prend pas suffisamment garde à la création d'une véritable arrière-garde pour extrémistes de tout bord, ceci d'autant plus que l'intérêt stratégique de la région, riche en ressources forestières, fauniques et extractives (diamant, or, etc.) ne manque pas de susciter de grosses convoitises.

De la lutte contre le terrorisme à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Comme en témoignent les récits aux premières heures de la pénétration de Boko Haram au Cameroun, l'essence de la réponse administrée pour contrer les attaques reposait sur le paradigme militaire. Il ne serait pas inexact d'affirmer

⁴⁰ Avec l'Extrême-Nord, le Nord, l'Adamaoua, le Nord-Ouest, la région de l'Est figure parmi les plus pauvres du pays. Institut National de la Statistique (INS), Enquêtes camerounaises auprès des ménages (ECAM), 2019.

⁴¹ Face à cette menace, on peut affirmer qu'au départ, le Cameroun s'est essayé à plusieurs reprises avant de trouver de meilleures formules en guise de réponse au terrorisme. Un auteur estime dans ce sens que : « La lutte contre Boko Haram apparaît en effet pour l'État camerounais comme un laboratoire expérimental lui permettant de tester sa capacité de riposte face à une menace extérieure », Gaius FANYIM, « Les comités de vigilance comme acteurs de la lutte contre

qu'il y'a eu en premier lieu un « surinvestissement dans l'approche militaire au détriment d'approches plus inclusives et multidimensionnelles ». Cet état de choses peut du reste s'expliquer par les appréhensions tâtonnantes de l'appareil sécuritaire et administratif insuffisamment préparé et informé⁴¹ pour contrer les méthodes parfois asymétriques⁴² de ce groupe terroriste considéré à cette époque comme un ovni extrémiste. Tirant les leçons de leurs échecs et prenant en compte les observations formulées par divers acteurs nationaux et internationaux, les autorités camerounaises ont progressivement ajusté leurs stratégies en vue d'intervenir plus en amont de la violence c'est-à-dire en s'impliquant de manière autonome et en soutenant des activités spécifiques dédiées à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Les exigences minimales en matière de sécurité humaine ont ainsi été mieux intégrées. Il apparaît que la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, l'approche « douce » du contre-terrorisme selon Peter Romaniuk du Centre mondial pour la sécurité coopérative, a principalement été développée dans la

Boko Haram au Cameroun », *Res Militaris*, vol. 9, n° 1, winter spring/Hiver Printemps 2019, p.1.

⁴² « Le terrorisme pose en outre un défi asymétrique dans la mesure où il veut utiliser l'arme du faible contre la puissance du fort. Alors que la première semble plutôt facile à utiliser, la seconde paraît souvent inutile ou à tout le moins inadaptée pour contrer la première – et là réside justement toute l'asymétrie. Ni État ni gouvernement, le terroriste ne respecte pas les règles du jeu et apparaît comme un adversaire insaisissable et masqué ». Charles-Philippe DAVID, « Guerres asymétriques et conflits de quatrième génération », in *Comprendre l'acte terroriste*, Ss. Dir. Dianne CASONI et Louis BRUNET, Presses de l'Université du Québec, 2003, p.11.

partie septentrionale du pays en vue de restreindre au maximum la portée du discours véhiculé par Boko Haram. S'il est vrai que l'interventionnisme étatique dans le domaine de la PREV tendait déjà en plus d'autres actions à (ré) exalter des principes placés au cœur de la construction de la nation camerounaise tels que : l'unité nationale, le vivre ensemble, la cohésion sociale, la paix, la tolérance, le respect de la diversité, etc. c'est en grande partie la crise sécessionniste qui justifie la réactualisation de certains programmes et la mise en place de nouvelles entités dont les missions participent à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Réponse et stratégie nationale/influence des politiques sous régionale pour la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent

Malgré le fait que des directives onusiennes et régionales enjoignent les États non victimes et ayant déjà maillé à

partir avec des groupes extrémistes à concevoir des stratégies nationales de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme qui viendraient se superposer et compléter les stratégies régionales et mondiales, le Cameroun n'a pas encore défini une stratégie officielle de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme⁴³. Cependant, certaines des activités menées sur son territoire en matière de PREV s'insèrent dans un cadre international découlant des orientations des Nations Unies et de l'Union africaine, ainsi que dans un spectre régional circonscrit d'une part, par la Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes légères et de petits calibres en Afrique centrale, adoptée à Libreville en novembre 2015 et conduite par la CEEAC/CEMAC et d'autre part, par la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du Lac Tchad affectées par la crise Boko Haram, d'août 2018 pilotée par la CBLT.

⁴³ Par le passé une Stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix dans les régions du Septentrion et de l'Est du Cameroun 2018–2022 avait été adoptée et intégrait la PEV. Elle semble n'avoir pas été mise en œuvre par la suite.

En ce qui concerne la stratégie nationale, il convient de signaler que depuis près d'un an, le Cameroun a engagé des consultations inclusives et créé des plateformes multiacteurs pour élaborer sa stratégie nationale de prévention contre le terrorisme. L'initiative est conduite sous le lead du ministère des Relations extérieures du Cameroun qui bénéficie de l'assistance de l'Union africaine via le CAERT. Un Atelier virtuel a d'ailleurs eu lieu dans ce sens du 15 au 17 mars 2021 dans le cadre de l'Assistance fournie par le CAERT à trois États membres de l'UA pour le développement des

Stratégies nationales de contre-terrorisme et Plans d'action de prévention de l'extrémisme violent.

C'est aussi le lieu de signaler que le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), a entrepris avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'élaboration d'une Stratégie de Prévention de l'Extrémisme violent. Sous financement du projet « Preventing and Responding to Violent Extremist in Africa: A Development Approach », le PNUD a recruté un facilitateur pour faciliter l'élaboration de cette stratégie. L'organisme Human Security Collective (HSC) est également impliqué dans la démarche. On peut raisonnablement s'interroger sur le cloisonnement de ces initiatives qui peuvent apparaître parallèles et concurrentes.

Acteurs étatiques impliqués dans la Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent

En l'absence d'une stratégie unique et cohérente qui permette d'appliquer une approche « des fins, des méthodes et des moyens » à l'activité humaine de prévention, les interventions de l'État du Cameroun en la matière sont décentralisées au sein des départements ministériels, dans des organismes qui leurs sont rattachés et dans des structures spéciales qui interviennent de par leurs activités quotidiennes à des niveaux précis de la prévention. Cette décentralisation de l'action publique de prévention permet de se rendre compte que le Cameroun conduit des microstratégies multisectorielles et multidimensionnelles qui lui offrent l'occasion d'apporter des réponses plurielles aux défis de prévention auxquels il est confronté.

A. Rôles et responsabilités spécifiques des acteurs

Globalement, les institutions constituant l'appareil d'État visent toutes à concourir à la promotion du bien-être des populations, à la défense de l'intérêt général, des intérêts nationaux/particuliers et au

maintien de la paix. Dans cette dynamique, quelques départements ministériels (a), établissements publics et services publics (b) sont en première ligne au regard de leurs attributions pour agir dans le sens de la PREV. Il convient d'indiquer qu'au Cameroun, c'est précisément suite à la survenance de la crise de Boko Haram (2013-2014) et de la crise anglophone (2016) que le jargon relatif aux questions de radicalisation et d'extrémisme violent en lien avec le terrorisme a commencé à s'imposer dans les discours officiels et références documentaires politico-administratives. Nonobstant ce déclic, il existait bien avant le début de ces crises un corpus normatif, des politiques publiques et des organes qui gravitaient au centre des initiatives de prévention. Le choix des entités publiques qui est fait dans le cas d'espèce se justifie par le fait que les missions qui leurs sont assignées de façon générale et spécifique entrent en droite ligne avec les priorités des échelles de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

1. Les Départements ministériels

Lato sensu, les missions du Gouvernement qui servent de soupape à la prévention sont ventilées

par domaines. D'une part, dans le domaine de la sécurité, il s'agit de : combattre le terrorisme et l'insécurité sous toutes ses formes ; défendre sans faiblesse l'intégrité territoriale. D'autre part, dans celui de la diplomatie, il s'agit en principal de : défendre sans faiblesse la souveraineté nationale en pratiquant une politique de paix et de bon voisinage ; et de renforcer le camp de la paix dans le concert des nations.

Stricto sensu, les missions et responsabilités des acteurs étatiques⁴⁴ sont encadrées par le *Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement* et par le *Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement*. Il en ressort que des attributions particulières se situant à l'intersection des différents paliers de la prévention sont dévolues à certains ministères : il s'agit entre autres de : Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) ; Ministère des Affaires Sociales (MINAS) ; Ministère de la Communication (MINCOM) ; Ministère de la Défense (MINDEF) ; Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ; Ministère de l'Éducation de Base (MINDUB) ; Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) ; Ministère des Enseignements Secondaires (MINSEC) ; Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) ; Ministère des Finances (MINFI) ; Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC) ; Ministère de la Justice (MINJUSTICE) ; Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) ; Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) ; Ministère des Relations Extérieures (MINREX)

⁴⁴ Il s'agit ici de quelques départements ministériels dont les actions contribuent directement à la PREV. Les missions retenues sont celles qui se rapprochent ou concourent le plus aux actions de PREV.

2. Les autres acteurs étatiques autonomes, sous tutelle et rattachés

En complément des compétences exercées directement par les services centraux des départements ministériels intervenant dans la PREV, des structures publiques autonomes, sous tutelles et rattachées sont impliquées et participent de manière active à la mise en œuvre des stratégies de PREV au Cameroun⁴⁵. Il en est ainsi de : Délégation générale de la Sûreté nationale (DGSN) ; l'École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) ; Commission nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) ; Centre National d'Éducation Populaire et Civique (CNEPCI) ; Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD) ; Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) ; Observatoire national de la Jeunesse (ONJ) ; Programme national de Volontariat (PNV) ; Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ; Conseil National de la Communication (CNC) ; Commission nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM) ; Comité national de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR) ; Conseil National de la Jeunesse du Cameroun (CNJC)

L'énumération des organismes publics et de leurs attributions ainsi faite permet de se faire une idée de l'arsenal institutionnel mis en place par les autorités camerounaises pour traiter sous différents angles les problématiques entrant dans les logiques de prévention de la radicalisation menant à la violence et de l'extrémisme violent. Les missions de ces organismes sont conduites comme on le verra soit directement, par leur truchement, soit indirectement par l'entremise des partenaires nationaux et internationaux, dans le cadre d'activités spécifiques. Toutefois, il convient de signaler que les exigences de confidentialité et

⁴⁵ Il s'agit ici de présenter les fondements de leur implication en matière de PREV. Dans les prochaines lignes, les actions menées de façon concrète seront passées en revue.

usages nationaux d'allocation et affectation des ressources financières dégagées pour permettre aux organismes susmentionnés de se mouvoir ne permettent pas toujours de connaître dans le détail les moyens mobilisés pour réaliser certaines activités propres à la PREV.

B. Observations sur les ressources affectées aux acteurs étatiques intervenant dans des initiatives de PREV

Les informations relatives aux montants alloués pour la réalisation de certaines activités sont parfois marquées du sceau de la confidentialité, en particulier lorsque celles-ci concernent, comme c'est le cas en l'espèce, la mise en œuvre des activités jugées «sensibles» par les autorités nationales. Les données chiffrées demeurent mentionnées dans des documents internes, parfois uniquement accessibles à des responsables habilités, ils ne franchissent donc que très rarement le seuil de la porte. Malgré cet obstacle, des informations générales et les principes qui

gouvernent la gestion des fonds publics au niveau national⁴⁶ offrent l'opportunité d'entrevoir le niveau des ressources qui sont mises à la disposition des départements ministériels et organismes publics. Pour ces derniers en effet, en dehors des attributions qui sont celles des Conseils d'Administration en matière de proposition et validation des budgets de fonctionnement, la loi permet qu'ils puissent bénéficier «des dotations inscrites chaque année au budget de l'État ; des appuis provenant des partenaires nationaux et internationaux ; des dons et legs».

En effet, l'affectation des ressources budgétaires aux départements ministériels et aux établissements publics⁴⁷ tient compte des capacités de mobilisation des fonds par l'État et des contraintes internes et externes qui peuvent moduler les prévisions. Ces dernières années, le Cameroun a été confronté à plusieurs aléas et pressions qui ont impacté le montant des enveloppes attribuées aux entités publiques. Les derniers chocs en date ont été tout d'abord, le fait de la pandémie du coronavirus qui ébranle le monde entier⁴⁸, ensuite, la persistance des crises sécuritaire et humanitaire dans l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, et enfin, la forte pression financière due au parachèvement des grands projets d'infrastructures. En tenant compte des priorités stratégiques⁴⁹, il est de coutume de

⁴⁶ La Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'État et des autres entités publiques, imposent au Gouvernement et aux entités publiques de rendre compte et d'observer une certaine déontologie dans la gestion des fonds publics.

⁴⁷ Pour l'année 2021, le budget de l'État est de : 4 865,2 milliards de FCFA en recettes et en dépenses, dont 4 670 milliards de FCFA pour le budget général et 195,2 milliards de FCFA pour les 12 comptes d'affectation spéciale ; il augmente ainsi de 232,5 milliards de FCFA (5 %) par rapport au montant de la loi de finances rectificative 2020 qui était de 4 632,7 milliards de FCFA. Les recettes propres de l'État sont de : 3 349,7 milliards de FCFA soit 71,7 % du budget général. Le montant des dons est de : 106,9 milliards de FCFA ; le montant des emprunts est de : 1 363,4 milliards

de FCFA. Dans ce package, près de 472 milliards de FCFA sont alloués aux questions de sécurité⁴⁷.

⁴⁸La pandémie de Covid-19 a entraîné : (i) la chute de la richesse totale créée dans le monde (PIB) de 4,4 % en 2020, plus fort recul depuis la crise économique de 1929 ; (ii) la baisse des prix mondiaux du pétrole brut de 33,2 % par rapport à 2019 pour s'établir à 41 dollars américains en 2020 ; (iii) la fermeture des frontières et la baisse de la demande extérieure ; (iv) les difficultés d'approvisionnement du Cameroun en biens alimentaires et en intrants importés ; (v) l'admission du Cameroun à l'initiative du groupe des 20 pays les plus riches du monde, relative à la suspension pour un temps du remboursement de la dette en vue de faire face au coronavirus ; (vi) les contributions financières sous forme de dons et prêts des bailleurs de fonds (Banque mondiale, Union européenne) pour lutter contre le coronavirus. MINFI, Budget citoyen, 2021.

⁴⁹Celles-ci sont contenues dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) adopté

répartir les dotations budgétaires selon le degré d'implication de l'entité publique concernée dans l'atteinte des objectifs stratégiques. La volatilité du contexte sécuritaire depuis 2014 s'étant imposée dans l'agenda national, elle a justifié une augmentation exponentielle des budgets accordés aux sécuocrates (MINDEF, DGSN). L'accroissement des fonds accordés aux acteurs de la sécurité contrairement à ceux alloués à d'autres acteurs intervenants dans la PREV permet de constater la forte emprise de l'approche militaire dans la conception et l'exécution des réponses publiques contre la radicalisation et l'extrémisme violent menant au terrorisme. Il faut noter que pour beaucoup d'acteurs (hors du secteur de la sécurité), les montants consentis sont souvent jugés insuffisants par rapport aux besoins réels et activités à mener. Cet état de chose amène parfois les services à concentrer le gros des budgets à la réalisation des activités qui entrent directement en contact avec les priorités stratégiques sectorielles. Les questions de PREV étant traitées par nombre d'acteurs de façon subsidiaires, elles subissent le contre-coût de la rareté des ressources. C'est en partie ce qui explique la forte mobilisation de l'expertise et des financements étrangers par les acteurs publics pour mener à bien des missions dans le domaine de la PREV. Il n'est pas excessif de penser que l'absence d'une stratégie nationale de PREV et de CT favorise l'insuffisante prise en compte de la PREV dans les priorités nationales et la faible dotation budgétaire des activités de PREV.

C. Quid des ressources humaines ?

La question des ressources humaines est primordiale dans l'exécution des tâches en lien

en 2009, aujourd'hui remplacé par la Stratégie nationale de développement (SND) 2020-2030.

⁵⁰ Au Cameroun, quelques départements ministériels ont la possibilité de directement recruter du personnel au rang de cadre en dehors des concours et des recrutements spéciaux à la fonction publique. Il en est

avec la PREV. Le niveau et la qualité des expertises disponibles et mobilisées conditionnent en effet le succès des activités de prévention. Bien qu'on recense ci et là des établissements qui forment sur des sujets « périphériques » à la PREV, il n'existe presque pas de grandes écoles et de formations classiques sur le long terme qui outillent exclusivement sur les questions de PREV au Cameroun. Il demeure néanmoins comme on le verra que les personnels des services publics bénéficient régulièrement de renforcement des capacités lors des séminaires et ateliers *ad hoc*. En général, ces derniers construisent une expertise en se formant dans des parcours un peu généralistes portant sur les thématiques de paix-sécurité-défense-développement. Cependant, pour pallier cette carence, le régime juridique des recrutements au sein de la fonction publique et des établissements publics permet à certaines administrations de se doter en dehors des fonctionnaires et agents de l'État relevant du Code du travail, de « personnels recrutés directement par elles »⁵⁰. Il est donc tout à fait possible pour ces entités de s'adjoindre les services de spécialistes aux compétences pointues. Cette dernière option semble malheureusement rarement mise en pratique.

D. Coopération intergouvernementale

La coopération intergouvernementale au Cameroun a été au plus fort de la lutte contre la secte islamique Boko Haram gouvernée par le sacro-saint principe de « l'union sacrée » qui invitait toutes les forces vives de la nation à faire bloc pour se protéger d'un ennemi commun. Cette posture gouvernementale a eu l'avantage d'emporter

ainsi du Ministère de la Défense (MINDEF). Pour les établissements publics, la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics admet en son article 43 que le personnel desdits établissements puisse être directement recruté par eux.

l'assentiment populaire et de remobiliser comme rarement dans le passé les partenaires nationaux et internationaux pour assister le Cameroun dans l'ardue bataille qu'il avait décidé de mener contre le terrorisme⁵¹. L'aura de «l'union sacrée» a pendant quelques années irrigué en filigrane les politiques publiques nationales en imposant d'intégrer dans leur conception des réponses multidimensionnelles pour contrer les discours/actes promouvant la radicalisation et le terrorisme. Dans le cadre de la crise dite anglophone, l'écho de ce sursaut de patriotisme peine toutefois à profondément se propager dans l'esprit des populations tant les voies demeurent dissonantes lorsqu'il s'agit d'analyser, questionner ou valider les causes et les réponses à l'extrémisme violent qui perdure dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Force est cependant de constater que le Cameroun a institué des plateformes qui essayent d'entretenir une symbiosynergie entre tous les acteurs gouvernementaux. À côté des cadres sécuritaires et administratifs classiques et spéciaux présents dans les régions en crise⁵², des plateformes exclusivement dédiées à la prévention ont été mises en place au niveau central. On observe en la matière qu'en 2016, une commission interministérielle tablant sur les questions de PEV avait été constituée dans les services du Premier ministre (SPM). En 2020, un Secrétariat technique national interministériel sur la prévention et lutte contre l'extrémisme violent a été mis en place au

Ministère des Relations extérieures (Direction des relations avec le Commonwealth)⁵³. Ce même ministère qui possède par ailleurs un groupe de travail sur le terrorisme⁵⁴ et est point focal du CAERT/UA au Cameroun, a dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent et lutte contre le terrorisme, animé des réunions interministérielles et multisectorielles à son siège les 06 et 27 avril 2021⁵⁵. Concernant en particulier la radicalisation, il convient de mentionner que sous la direction du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD), il avait été mis sur pied par Décision n° 00000028/D/MINATD/D/SG/DAP du 13 février 2018, un Groupe de travail chargé de la coordination des actions visant la déradicalisation et la resocialisation des ex-adeptes de la secte terroristes Boko Haram. Ledit Groupe rassemble différentes administrations publiques concernées par la déradicalisation et réinsertion des ex-adeptes. De même, le Ministère de la Santé avait lui aussi mis en place une Unité de déradicalisation. Cette dernière semble manifestement non fonctionnelle. Au regard du caractère inclusif de ces instances de concertation, il est correct d'affirmer qu'il existe un minimum de coopération entre les différents acteurs gouvernementaux, mais aussi, entre eux et la société civile.

⁵¹ Le Président de la République M. Paul BIYA déclara officiellement la guerre contre Boko haram le 17 mai 2014.

⁵²Au niveau des régions en crise, les responsables sécuritaires (armée/MINDEF) et administratifs (services du Gouverneur/MINAT) ont soit créé de nouvelles plateformes de dialogue, concertation, soit réaménagé celles qui existaient déjà pour intégrer d'autres services publics sectoriels (et la société civile) intervenant aussi dans les politiques de PREV définies à l'échelle régionale. À l'Extrême-Nord par exemple, il s'est tenu le 26 avril 2021, la première réunion de coordination administrative et de maintien de l'ordre. Les autorités administratives, sécuritaires et membres de la société civile étaient représentées au plus haut niveau.

⁵³ Lors des interviews réalisées, le Directeur exécutif d'une ONG spécialisée sur la PEV, les conflits et la jeunesse a

affirmé en être membre aux côtés d'autres acteurs de la société civile et des autorités publiques. Cela témoigne du caractère inclusif de ces cadres de concertation.

⁵⁴ Mis en place à la Direction des Affaires d'Afrique/MINREX.

⁵⁵Les réunions en question faisaient suite aux recommandations formulées lors de l'Atelier virtuel de consultation sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme tenu du 15 au 17 mars 2021, avec le soutien du CAERT. Elles ont vu la participation de plusieurs administrations sectorielles et des membres de la société civile. À terme, il est prévu qu'une entité juridique puisse être constituée pour élaborer ladite stratégie et éventuellement contribuer à sa mise en œuvre.

Description des principaux dispositifs selon l'approche 4 W+

Les leviers d'intervention des acteurs étatiques dans la PREV se concentrent autour d'actions qui brossent chacune toutes les phases de la prévention. Qu'il s'agisse des activités visant la sensibilisation, la formation, la promotion du dialogue et de l'inclusion, le respect de principes qui favorisent la paix, l'assistance socioéconomique, psychosociale et la réinsertion, les compétences des services publics sont mobilisées en fonction des spécificités contextuelles, des besoins et des cibles. Ces services opèrent en général avec la collaboration

des organismes internationaux, de la société civile et des communautés qui, au fil du temps et des ajustements dans les analyses des situations ont su développer une véritable expertise dans la transmission des discours alternatifs et l'exécution efficace des réponses à l'extrémisme violent.

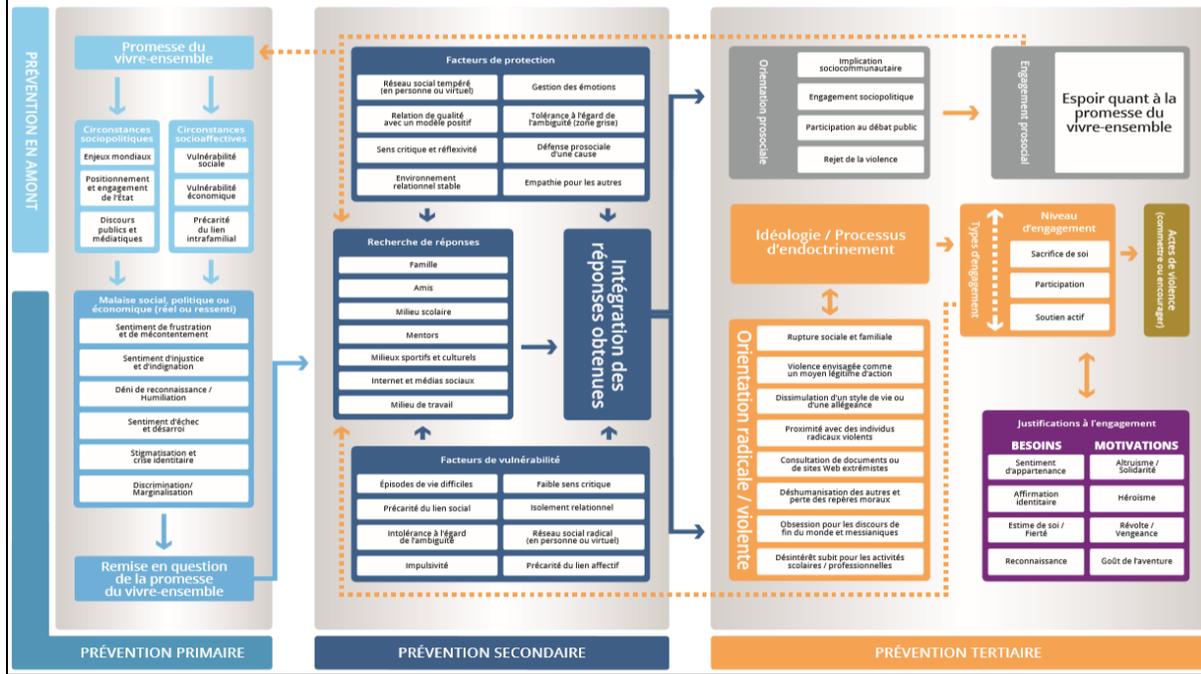
Le contenu donné au niveau de prévention dans le présent rapport est celui énoncé par le CPRMV (voir ci-dessus) qui cadre le mieux avec le canevas retenu par l'étude⁵⁶

⁵⁶ Selon les Termes de références de l'étude internationale sur les dispositifs de prévention de la

radicalisation et de l'extrémisme violent dans l'espace francophone.



PROCESSUS DE RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE



PRÉVENTION PRIMAIRE

(ou prévention universelle)

La prévention primaire s'intéresse à l'ensemble de la population¹.

Elle cherche à cibler, en amont, les causes et les facteurs (individuels, interpersonnels, communautaires, sociétaux) qui pourraient être à la source de dynamiques de radicalisation menant à la violence, quelle qu'en soit la forme.

Le fondement de ce type de prévention est donc de favoriser la résilience collective, en faisant abstraction des risques individuels ou de critères particuliers.

OBJECTIFS

A. Faire connaître le problème de la radicalisation menant à la violence et connaître les ressources disponibles pour y faire face.

Exemples d'initiatives à favoriser :

- Campagne de sensibilisation
- Ateliers de sensibilisation, etc.

B. Mettre en œuvre des activités de prévention portant sur les facteurs individuels, interpersonnels, communautaires ou sociétaux ayant un rôle dans les dynamiques de radicalisation menant à la violence.

Exemples d'initiatives à favoriser :

- Activités visant à favoriser l'éducation, l'inclusion sociale, politique et économique, ainsi que la participation au vivre-ensemble
- Outils et pratiques permettant de renforcer l'esprit critique et réflexif
- Stratégies de renforcement de l'empathie
- Dialogues interreligieux, etc.

¹ Deux cadres de classification sont généralement utilisés en prévention : on peut alors parler de prévention primaire, secondaire et tertiaire, ou encore de prévention universelle, ciblée et indiquée.

PRÉVENTION SECONDAIRE

(ou prévention ciblée)

La prévention secondaire déploie ses efforts autour des individus à risque de basculer dans une dynamique de radicalisation.

Ce type de prévention vise donc à réduire les vulnérabilités et les facteurs de risque dans les groupes ou les milieux identifiés comme des terrains possibles de radicalisation. Dans cette foulée, elle encourage les situations et les contextes susceptibles de soutenir favorablement les individus fragilisés.

La prévention secondaire s'adresse également aux intervenants et intervenantes du milieu qui, s'ils sont sensibilisés au phénomène et convenablement outillés pour le comprendre – et, le cas échéant, le prendre en charge – constituent de formidables acteurs de prévention.

OBJECTIFS

A. Intervenir auprès des groupes ou des secteurs jugés prioritaires en matière de radicalisation menant à la violence.

Exemples d'initiatives à favoriser :

- Sensibilisation des milieux scolaires et jeunesse
- Activités d'engagement communautaire auprès des jeunes
- Ateliers ayant pour objet des problématiques telles que : identité et vivre-ensemble, discours haineux, inclusion et diversité des croyances ; apprentissage du numérique et des médias sociaux ; etc.

B. Aider les intervenantes et intervenants professionnels des milieux scolaires, sociaux et de la santé, policiers et communautaires à reconnaître les composantes de la radicalisation menant à la violence pour qu'ils sachent comment y répondre – directement ou par l'intermédiaire des ressources disponibles.

Exemples d'initiatives à favoriser :

- Documentation particulière
- Formations propres aux réalités de chaque secteur et au mandat respectif de chaque professionnel
- Outils pratiques adaptés pour les intervenants et les professionnels de chaque environnement, sous la forme de guides, fiches, etc.

PRÉVENTION TERTIAIRE

(ou prévention indiquée)

La prévention tertiaire veille principalement à la réinsertion des individus radicalisés et au renforcement des capacités de résilience de ceux qui se sont sortis du processus de radicalisation.

La prévention tertiaire cherche à favoriser, chez l'individu, un désengagement de la violence et de l'extrémisme, ou une distanciation par rapport à l'adhésion à un discours ou à des croyances extrémistes. Intervention de nature spécialisée, elle se situe sur trois plans :

Individus en situation de radicalisation : Prise en charge psychosociale ou communautaire et pistes de réinsertion sociale (que les individus soient condamnés ou non pour des gestes criminels).

Individus en processus de réinsertion sociale : Renforcement de leur résilience et de leurs facteurs de protection, en les amenant progressivement dans un processus d'intégration à la société et d'identification au vivre-ensemble.

Individus passibles de judiciarisation, ou déjà judiciarisés : Solution proactive où l'intervention est mise en place avant que la judiciarisation de l'individu concerné ne soit rendue nécessaire ou pour accompagner la sortie d'un processus de judiciarisation.

OBJECTIFS

A. Intervenir lors des constats suivants :

- Détérioration des situations où un individu est à risque d'entrer dans une dynamique de radicalisation
- Aggravation des situations individuelles avérées de radicalisation

Exemples d'initiatives à favoriser :

- Prise en charge et accompagnement de l'individu et de ses proches
- Démarche concertée de type psychosocial ou communautaire
- Projets artistiques visant à développer l'expression de soi

B. Accompagner le processus de réinsertion sociale des personnes ex-radicalisées.

Exemples d'initiatives à favoriser :

- Évaluation des facteurs de vulnérabilité et de protection afin de faciliter la réinsertion sociale des individus
- Suivi et activités visant à favoriser la réinsertion sociale des individus ex-radicalisés, etc.

Source : Niveaux de prévention du Centre de Prévention de la Radicalisation menant à la violence (CPRMV).

A. Prévention primaire

La prévention primaire ou prévention universelle se définit comme celle ciblant la population générale non identifiée comme étant à risque⁵⁷. Au Cameroun, ce type de prévention se réalise principalement à travers l'inculcation, la promotion de certaines valeurs dès le bas âge, la sensibilisation sur l'utilité de celles-ci et sur les risques encourus pour soi et pour la société en cas de non-respect ou violation desdites valeurs. C'est pourquoi des services publics ayant des missions et des compétences sectorielles reconnues sont chargés de mouler les consciences en faveur du respect des principes qui promeuvent la paix. De façon générale, les espaces de socialisation scolaire, académique constituent les principaux lieux où la prévention primaire se déploie. Pour l'État, l'option retenue a été celle

d'incruster au sein des consciences populaires, des normes sociales, humanistes et légales par des canaux éducationnels. Pour ce faire, les ministères responsables de l'éducation, de la formation et d'autres structures ont été mobilisés. Ces derniers agissent dans le cadre des principes directeurs contenus dans le **Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation**⁵⁸.

L'action du Ministère de l'Éducation de Base et du Ministère de l'Enseignement secondaire

Comme dans la plupart des sociétés, l'école est au Cameroun après la famille, le second lieu de socialisation des individus. C'est donc le lieu de prédilection où les autorités gouvernementales implémentent la culture de paix⁵⁹ qui vise à promouvoir les valeurs propres à la république camerounaise. La sensibilisation qui y est faite tourne autour des thématiques du vivre ensemble, du respect de la diversité, du multiculturalisme, de la tolérance et du respect des aînés. Ces thématiques contribuent ainsi à leur manière à solidifier l'unité nationale, à maintenir la cohésion sociale, à promouvoir l'intégration nationale et à consolider la paix. C'est aussi pourquoi dans le cadre de la célébration des journées et événements officiels, à l'exemple de la journée/semaine nationale du bilinguisme⁶⁰, les thèmes régulièrement retenus par ces deux ministères mettent l'emphase sur ces thématiques⁶¹. Cela contribue à inciter les Camerounais et en particulier les jeunes à vivre en paix et en harmonie et partant à rejeter les extrémismes.

Il n'est donc pas erroné d'affirmer que par les mesures de sensibilisation générale, les politiques socio-éducatives et culturelles réduisent autant que faire se peut les velléités belliqueuses qui peuvent facilement pervertir les consciences des jeunes enfants, en particulier lorsque ceux-ci sont

⁵⁷ TDRs de l'Étude.

⁵⁸ *Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation (2013-2020)*, MINEPAT, avril 2013, 100p. En attendant la nouvelle stratégie sectorielle, c'est ce document qui sert de référent.

⁵⁹ «La culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États». Assemblée générale des Nations-Unies, 15 janvier 1998.

⁶⁰ C'est aussi le cas dans le cadrage des activités marquant au niveau national la célébration des journées internationales de l'alphabétisation et de la langue maternelle.

⁶¹ Ceci s'illustre par les thèmes retenus au courant des trois dernières années : (2020) *Le bilinguisme : un tremplin incontournable vers l'unité nationale, un fondement de la paix et de l'émergence du Cameroun*. (2019) *Bilinguisme : lien indéfectible pour l'intégration nationale, tremplin pour la paix et le développement*. (2018) *Bilinguisme : socle de l'unité et du vivre ensemble*.

issus de milieux socioculturels différents⁶² et font très tôt l'expérience des inégalités.

Au niveau du **MINEDUB**, pour adresser le problème des inégalités et quelque peu prévenir des contestations violentes, le Cameroun a opté pour la garantie des conditions équitables d'accès à l'éducation à tous. Le Président de la République a ainsi promulgué le Décret n° 2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire, dont l'Article 47 consacre la gratuité de l'enseignement primaire partout sur l'ensemble du triangle national. Les activités de ce ministère qui bénéficie du soutien de l'UNICEF et de la Banque Mondiale, ainsi que de l'assistance des OSC, ONG locales et nationales pour leur mise en œuvre, ont consisté ces dernières années à renforcer l'offre d'éducation au cycle primaire public, mais aussi, à soutenir la scolarisation de la jeune fille. En ce qui concerne le soutien à la scolarisation de la jeune fille, les activités suivantes ont été menées : la poursuite de la sensibilisation dans les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) et poches de sous scolarisation⁶³, pour lutter contre la faible demande d'éducation et toutes les pratiques qui freinent la scolarisation de la jeune fille ; la distribution des kits scolaires aux jeunes filles dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP) ; la poursuite des campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille par la mise en place des cases à palabres⁶⁴. On peut aussi mentionner d'une part, le soutien aux écoles et communes hôtes des réfugiés et déplacés internes dans les régions septentrionales et de l'Est avec l'appui des ressources IDA (en dons) à travers le Programme

d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC). Et d'autre part, le renforcement de l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle qui constituent des offres alternatives d'éducation et de formation dans le non formel. L'éducation de base non formelle dont il est question est développée pour les enfants qui ne sont jamais allés à l'école ou qui en sont sortis prématurément à l'effet de leur permettre de poursuivre leur scolarité, pour ceux qui en ont des aptitudes ou de solliciter une formation professionnelle dans un domaine d'activité donné. Les activités d'alphabétisation des adultes se déroulent dans les centres d'alphabétisation non formelle (CAF), tandis que celles liées à l'éducation de base non formelle des enfants non scolarisés le sont dans les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF)⁶⁵.

Concernant le **MINESEC**, en dehors de la sensibilisation, notamment lors de célébrations officielles⁶⁶, ses principales actions de prévention s'inscrivent dans le Cadre logique du programme 332. Celui-ci vise l'amélioration de l'action pédagogique, le renforcement de la lutte contre les déperditions scolaires et l'amélioration des conditions de travail et de vie en milieu scolaire.

L'action du Ministère de l'Enseignement Supérieur

Dans le cadre de ses missions statutaires, le MINESUP a contribué à la conception de plusieurs curricula de formation de haut niveau capables de faciliter la compréhension et la vulgarisation des problématiques qui touchent à la paix-sécurité-défense-développement. Cette

⁶² Le Cameroun est souvent qualifié d'Afrique en miniature. Cette appellation est en partie due au fait qu'il est constitué d'une mosaïque d'ethnies et de langue. On y dénombre plus de 250 ethnies et près de 300 langues locales.

⁶³ Les régions où sévit l'extrémisme violent comme l'Extrême-Nord et le Nord-Ouest y sont comprises.

⁶⁴ Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT 2020-2022), chapitre 15, Ministère de l'Éducation de Base, p.15.

⁶⁵ Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT 2020-2022), chapitre 15, Ministère de l'Éducation de Base, p.18.

⁶⁶ À l'exemple de la célébration chaque année des activités organisées par la Fédération nationale des sports scolaires (FENASSCO). Le thème de l'édition 2020 était assez évocateur : « Jeux scolaires pour la paix et l'unité dans la diversité ».

implication dans l'élaboration des programmes administrés dans des universités et établissements sous sa tutelle⁶⁷ permet de construire une masse critique de cadres sensibilisés aux questions de radicalisation et d'extrémisme violent, abordées durant les parcours de formation. Avec la fragilité endémique de la Sous-région et la dégradation de la situation sécuritaire au Cameroun, l'expertise des diplômés de ces cursus a régulièrement été sollicitée. Comme exemples de ces formations, on peut citer : à l'Université de Douala, le Master professionnel en Droit et Science politique, option Paix, Sécurité et Résolution des Conflits. La mise en place à l'Université de Buéa du Programme sur la résolution des conflits et la promotion de la paix. À l'Université de Maroua⁶⁸, le Centre d'Études et de Recherches en Paix, Sécurité et Intégration (CERPSI), propose un Master professionnel en Paix et Sécurité. Dans la même Université au Département de Droit public international, il est possible d'effectuer un Master professionnel option Sécurité internationale, Défense et Coopération Africaine. En évaluant les besoins du contexte, le Département de Sociologie, Anthropologie et des Sciences Sociales pour le Développement de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de cette Université a conçu un Certificat en Assistance psychosociale et communautaire. De même, à l'Université de Yaoundé II-Soa, des formations allant dans un sens identique sont dispensées. L'Université dispose en effet en son sein d'un centre spécialisé fort réputé à savoir, le Centre de Recherche d'Études politiques et stratégiques (CREPS). Ce dernier offre trois Masters professionnels, notamment, le Master en Stratégie, Défense, Sécurité, Gestion des Conflits et des Catastrophes ; le Master en Sécurité intérieure ; et le Master en Dynamiques, Gestion et Sécurité des Espaces transfrontaliers. Il participe

aussi activement à l'animation du débat sur la radicalisation et l'extrémisme violent tels que pratiqués par Boko haram. À côté du CREPS, l'Institut des Relations internationales du Cameroun (IRIC) établissement rattaché à cette Université accueille sur son campus la Chaire ISESCO/FUMI⁶⁹ pour la Diversité culturelle. La Chaire offre un Master recherche en Diversité culturelle, Paix et Coopération internationale. Il convient de noter que les deux premiers objectifs assignés à ce Master sont : « *mettre à disposition des États et des organisations, des compétences fines en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits ; et ensuite, former des éducateurs à la paix à même d'inculquer l'esprit de tolérance entre peuples et entre religions, de déconstruire les discours stéréotypés souvent source de conflits* ». En marge de la Chaire, le Département de Droit international de l'IRIC est l'un des principaux initiateurs de la réflexion scientifique sur le terrorisme en Afrique et en particulier au Cameroun. Il a ainsi été à l'origine de plusieurs rencontres scientifiques de haute portée. On peut citer sans exhaustivité : le colloque international sur le thème « *Droits internationaux, droits nationaux et lutte contre le terrorisme en Afrique* », tenu du 08 au 10 juin 2015 ; l'accueil du programme extérieur de l'Académie de Droit international de La Haye sur le thème « *Le droit international, instrument de solidarité internationale et la lutte contre les menaces globales en Afrique* » du 3 au 10 novembre 2017 ; le colloque sur le thème « *Cameroun : la crise anglophone sous le prisme du droit international* » dont les Actes sont parus en 2019 ; et plus récemment, la tenue d'une journée d'étude avec la participation de la Direction de la Justice militaire/MINDEF sous le thème : « *Juger le terrorisme devant la justice militaire au Cameroun* :

⁶⁷ Cartographie des diplômés de l'enseignement supérieur au Cameroun, Volume II : la professionnalisation des enseignements dans les Universités d'état du Cameroun. Direction des Accréditations universitaires et de la Qualité, MINESUP.

⁶⁸ L'Université de Maroua est située à Maroua, Chef-lieu de la région de l'Extrême-Nord, la région la plus touchée

par les attaques terroristes de Boko Haram. Au regard de ce contexte particulier, les offres de formation ont dû s'adapter aux mutations sociétales.

⁶⁹ La Chaire a été mise en place avec le soutien de l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO) et la Fédération des Universités du Monde islamique (FUMI).

état des lieux, enjeux et perspectives», le 12 mars 2021.

Certains établissements d'enseignement supérieur spécialisés produisent aussi avec les encouragements du MINESUP, des rapports dont les conclusions participent à améliorer la prise de décision au sein des administrations sectorielles. On peut dans ce sens citer l'Institut de Formation et de Recherches démographiques (IFORD), qui a commis en novembre 2015 une étude sur «*Genre et actions humanitaires face à la menace terroriste engendrée par la secte Boko Haram : analyse situationnelle du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad*» avec l'appui financier du Bureau régional ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre auprès des femmes réfugiées, déplacées internes et des communautés hôtes à l'Extrême-Nord.

En dehors des formations dispensées dans des établissements publics, d'autres Universités offrent des formations spécialisées. On peut ainsi mentionner, l'Université Protestante d'Afrique Centrale (UPAC) campus de Yaoundé, avec son Département Paix et Développement. L'UPAC a organisé du 28 au 30 octobre 2020, un Colloque international sur le thème : «*Extrémismes, Guerres, Paix et Développement en Afrique depuis les Indépendances*». L'extrémisme violent en lien avec le terrorisme a fait l'objet de plusieurs discussions.

L'action du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

Le MINJEC est l'un des départements ministériels les plus impliqués dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. De par les missions et activités qu'il mène, il touche les trois

⁷⁰L'Éducation Civique est définie comme un ensemble de connaissances, de compétences, de savoirs et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements à adopter en société par des citoyens. Elle permet une meilleure connaissance de l'environnement, la formation aux règles de la vie en société et la maîtrise par le citoyen de ses droits et

phases de prévention. Son implication pour contribuer à juguler la radicalisation et l'extrémisme violent s'inscrit dans une orientation politique qui vise à faire du Cameroun «une République exemplaire». Le squelette de cette république a été dessiné par son S.E. Paul BIYA, Président de la République. Lors de son discours de prestation de serment le 3 novembre 2011, il affirma : «*La République exemplaire que nous bâtissons est une République ouverte aux critiques constructives, sans revendication du monopole de la vérité. La République exemplaire est une République de liberté, de tolérance et de civisme*». Cette volonté présidentielle est à rapprocher avec la réforme du ministère de la Jeunesse, qui au cours de la même année a officiellement intégré l'éducation civique⁷⁰ dans ses missions régaliennes. Quelques années après en 2013, les autorités gouvernementales s'organisèrent dans le cadre d'une réflexion scientifique pour «développer des stratégies et des mécanismes susceptibles de cultiver chez le Camerounais l'esprit civique et patriotique et de promouvoir un vivre ensemble harmonieux». À cet effet, ils s'adossèrent sur la ligne présidentielle comme en témoignent les propos de l'ancien Premier ministre : «*Au Cameroun et depuis plusieurs années, le Chef de l'État, constatant la dérive morale de notre société, préconise l'invention d'une nouvelle forme de patriotisme à base d'engagement pour la solidarité et d'attachement à l'intérêt général. Une telle insistance doit être comprise par les populations comme un appel pressant à un sursaut patriotique, en vue d'intégrer un ensemble de valeurs citoyennes, notamment le sens de responsabilité, l'esprit civique, le sentiment national, la discipline, la tolérance, la paix, l'engagement au travail, l'amour de la Patrie, ferments du développement économique et social et de l'émergence de notre pays.*»⁷¹

Dans cet ordre d'idées, de nouvelles activités ont progressivement été développées par le MINJEC.

devoirs. Référentiel de l'éducation civique et de l'intégration nationale.

⁷¹ Discours d'ouverture du Premier ministre, S.E.M Philémon YANG lors du Colloque international organisé du 8 au 10 juillet 2013 au Palais des Congrès de Yaoundé, sur le thème : «Éducation Civique et Intégration nationale : enjeux, défis et pes pour la construction d'un Cameroun exemplaire».

Celles-ci ont dû s'adapter au contexte local marqué par la perte des valeurs civiques et citoyennes dans tout le corps social, l'augmentation de la vulnérabilité socioéconomique et de la fragilité sécuritaire. De nouveaux projets de promotion de l'insertion socioéconomique et d'inclusion des jeunes, ainsi que de renforcement de l'éducation civique ont pu voir le jour. Les actions posées dans le cadre de ces projets avec un focus sur les jeunes (entre 15 et 35 ans), permettent à ce jour de « mettre en œuvre des activités de prévention portant sur les facteurs individuels, interpersonnels, communautaires ou sociétaux ayant un rôle dans les dynamiques de radicalisation menant à la violence ».

Dans le développement de ses programmes qui concourent à la prévention primaire, le MINJEC continue de s'appuyer sur des documents de référence. Il s'agit d'une part, du Référentiel d'Éducation Civique et d'Intégration nationale conçu en 2013, qui a donné lieu à un Programme national d'éducation civique (2015) et à une Stratégie camerounaise d'intégration nationale (2014-2020) adoptée en 2015. Et d'autre part, de la Politique nationale de la Jeunesse, du Plan jeunesse adopté en 2015

Encadré 1. Politique nationale de la Jeunesse, 2015 (Extrait)

Pour relever efficacement les défis qu'implique le plein épanouissement de la jeunesse camerounaise, la Politique nationale de la Jeunesse promeut des valeurs telles que la paix, la solidarité, la responsabilité, le civisme, la tolérance, l'autonomie, le travail, la créativité et l'innovation, la confiance en soi, l'empathie, le respect de l'environnement, la démocratie et l'initiative.

Ces valeurs, constamment imprégnées des spécificités culturelles locales, doivent amener le jeune à mieux exprimer ses potentialités, à s'ouvrir à l'autre avec assurance pour une meilleure synergie des compétences.

Axe stratégique 7 : Droits de l'Homme et culture de la paix

Objectif stratégique 7 : Promouvoir le respect des droits humains et la culture de la paix en milieu jeune

Objectif spécifique 1 : Améliorer la connaissance et le respect des droits de l'Homme en milieu jeune

Stratégie 1.1 : Alphabétisation des parents et promotion des droits des jeunes

Stratégie 1.2 : Renforcement de la lutte contre des pratiques socioculturelles néfastes

Stratégie 1.3 : Renforcement des mécanismes de vulgarisation et de défense des droits de jeunes

Objectif spécifique 2 : Assurer la pleine et égale jouissance des droits humains et des libertés fondamentales par toutes les catégories de jeunes

Stratégie 2.1 : Amélioration des capacités des acteurs intervenant dans la protection des jeunes vulnérables

Stratégie 2.2 : Amélioration de la vulgarisation des droits des jeunes vulnérables

Stratégie 2.3 : Réduction des pesanteurs socioculturelles spécifiques aux jeunes vulnérables

Stratégie 2.4 : Amélioration de la prise en compte des jeunes vulnérables dans les politiques sociales

Stratégie 2.5 : Renforcement des capacités des parents dans la gestion de l'adolescence

Stratégie 2.6 : Renforcement de la réglementation en matière d'encadrement familial

Objectif spécifique 3 : Développer la Culture de la paix en milieu jeune

Stratégie 3.1 : Création d'espaces d'échanges et de dialogue sur les thèmes préoccupant les jeunes.

Stratégie 3.2 : Orientation des jeunes vers les programmes spécifiques de développement des compétences de vie courante.

Stratégie 3.3 : Promotion de la tolérance et de la justice sociale

Stratégie 3.4 : Renforcement de l'esprit critique des jeunes en matière de média

Stratégie 3.5 : Promotion de l'emploi et des loisirs des jeunes

Stratégie 3.6 : Renforcement des capacités des jeunes et des encadreurs en matière de culture de la paix.

Concernant ces programmes, les trois mis en place lors du précédent triennat ont été reconduits. Nous nous attarderons sur deux d'entre eux, à savoir : l'Éducation civique et intégration nationale (Programme 346) et l'Insertion socioéconomique des jeunes (Programme 347).

Stratégies et Actions du Programme 346 sur l'Éducation civique et intégration nationale

Le Programme d'éducation civique et intégration nationale tel que conçu par le MINJEC participe à promouvoir la culture citoyenne et les valeurs morales auprès des populations. Il vise à : mettre en œuvre un certain nombre d'activités en vue de faire face aux problèmes de dégradation des valeurs morales et civiques sur l'ensemble de la population en général, et chez les jeunes en particulier ; faire un état des lieux des problèmes qui mettent à mal l'Intégration nationale⁷² tels que le repli identitaire et l'individualisme ; et enfin, à promouvoir la participation des populations aux travaux d'intérêts communautaires et susciter leur engagement aux activités de volontariat. Pour y arriver, les stratégies suivantes sont implémentées⁷³ :

- Promotion de l'éducation civique ;
- Promotion de l'Intégration nationale ;
- Promotion du volontariat ;
- Développement des structures d'encadrement socio-éducatif ;
- Développement d'une offre d'éducation et de formation en éducation populaire et civique ;

Stratégies et actions du Programme 347 sur l'Insertion socioéconomique des jeunes

La jeunesse camerounaise est confrontée à un fort taux de chômage et à l'emploi précaire (faible rémunération, informel etc.). Cette situation engendre des frustrations. Elle aggrave la vulnérabilité de cette catégorie de la population et est en partie à l'origine de la radicalisation de certains de ses membres. Il est à noter qu'à l'Extrême-Nord et dans les régions anglophones, le manque d'opportunités socioéconomiques figure parmi les principaux facteurs qui ont poussé les jeunes à se radicaliser, à rejoindre des groupes armés et à poser des actes extrémistes. Conscients de ces données, les autorités gouvernementales ont renforcé les dispositifs d'éducation, de

⁷² L'intégration nationale vise à former des citoyens enracinés dans leur culture, respectueux de l'intérêt général, du bien commun, de l'éthique et des valeurs démocratiques, soucieux d'un vivre ensemble harmonieux et ouverts au monde. L'intégration nationale permet à chaque Camerounais de s'assumer comme citoyen d'une même patrie et de promouvoir la conscience nationale et la cohabitation pacifique. C'est la manifestation d'une vie d'ensemble conforme

au devoir et à la conscience morale, qui se manifeste dans les rapports interindividuels et les agissements des personnes. Référentiel d'éducation civique et d'intégration nationale.

⁷³Ces dernières sont mentionnées dans le cadre de dépenses à Moyen Terme (CDMT 2020-2022) du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique. Nous les reprenons pour les besoins de la présente étude.

formation et d'assistance aux jeunes. C'est ainsi que, le programme 347 du MINJEC contribue à l'insertion sociale et économique des jeunes à travers deux piliers que sont la formation et l'accompagnement des jeunes (insertion en emploi ou en auto-emploi). Il s'agit concrètement pour ce ministère de porter de 191 231 en 2019 à 268 91 en 2022 le nombre de jeunes formés dans les structures d'encadrement du MINJEC, en vue de leur insertion sociale et économique d'une part et, de 40 172 à 52 649 ceux issus des structures d'encadrement du MINJEC et insérés dans le tissu économique. En s'appuyant sur sa Direction responsable de la promotion économique des jeunes, le MINJEC opérationnalise ce Programme en exécutant six actions principales à savoir : le développement de l'entrepreneuriat des jeunes ; l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes par les structures du MINJEC ; la promotion de l'insertion des jeunes en difficulté ; la promotion de la vie associative ; la promotion de la participation des jeunes ; le développement des structures d'encadrement des jeunes.

Il ressort qu'à travers ces deux programmes le MINJEC s'attèle à favoriser l'éducation, l'inclusion sociale, politique et économique, ainsi que la participation au vivre-ensemble, ce qui *in fine* contribue à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent. Ceci est d'autant plus vrai que les manifestations de l'incivisme au Cameroun (incivilités, vente et consommation de stupéfiants, vandalisme, militantisme au sein des gangs⁷⁴, prostitution, crimes et délits courants, criminalité économique, etc.) constituent à la fois des passerelles et des conséquences de la radicalisation menant à la violence.

⁷⁴ Certains jeunes rejoignent Boko Haram parce qu'ils appartiennent à des gangs et ils sautent sur n'importe quelle opportunité permettant de gagner beaucoup d'argent sans connaître les ravages qu'ils provoquent. Voir : *Le Rôle des Jeunes dans la Prévention de l'Extrémisme violent dans le Bassin du Lac Tchad*, op.cit. p.13.

⁷⁵ Dans le cadre du Programme national harmonisé de la 47^e édition de la fête de l'unité nationale, le 20 mai

Du bilan qui a été fait à mi-parcours des actions du MINJEC, il s'avère qu'il a permis la sélection et l'engagement de 23 973 Volontaires ; la mobilisation de 771 056 jeunes dans la plateforme numérique de l'Observatoire national de la Jeunesse ; la mise en place de la Carte jeune biométrique comme cadre de promotion d'une croissance inclusive ; l'encadrement et l'accompagnement de 12 220 mouvements et associations de jeunesse organisés en 10 réseaux thématiques ; l'élaboration de 04 programmes éducatifs sur l'éducation civique : (i) Référentiel de l'Éducation civique et de l'intégration nationale (ii) Programme national d'Éducation Civique (iii) Stratégie camerounaise d'Intégration nationale (iv) Programme national du Volontariat ; la formation de 4 932 739 personnes sur les valeurs civiques, morales et éthiques (dont 10 888 jeunes « Appelés » dans le Service Civique pour le compte de l'ASCNPD) ; la formation de 1200 pairs éducateurs dans le cadre de la participation à la lutte contre les fléaux sociaux entre autres.

En complément de ces actions, le MINJEC s'est aussi engagé aux côtés du CNJC et d'autres partenaires tels que le Commonwealth, le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale dans la conduite de projets visant à prévenir et sensibiliser les jeunes sur l'extrémisme violent. Son action aux côtés des mouvements associatifs de jeunesse et de divers acteurs concourant à la promotion de la paix se fait en particulier ressentir lors de la célébration d'événements internationaux et nationaux, comme la fête nationale de la jeunesse (le 11 février) et de la fête de l'unité nationale (le 20 mai)⁷⁵. Ces événements sont meublés au regard du contexte, par un ensemble

2019, des activités spécifiques visant à promouvoir la paix et à resserrer les liens sociaux. On peut relever : les activités de promotion de la paix et de l'intégration nationale (les Journées du vivre ensemble Camerounais avec toutes leurs composantes à savoir les carrefours du vivre ensemble, les Olympiades du vivre ensemble, les Tchats en ligne du vivre ensemble, la Marche du vivre ensemble, le Méga Concert du vivre ensemble et les Tournois sportifs du vivre ensemble, le village de l'unité et

d'activités qui place au centre des préoccupations la nécessité de préserver la paix et de rejeter toute attitude et tout discours qui pourraient la mettre à mal. C'est ainsi que dans le cadre des activités marquant la célébration de la journée internationale de la paix en septembre 2020, un accent a été mis sur la sensibilisation de la population en vue de la restauration et du maintien d'un climat de paix, de l'unité nationale et du vivre ensemble. Parmi les actions menées au cours de ce mois on peut citer : le webinaire organisé au siège de l'UNESCO avec la participation en ligne et en présentiel des jeunes influenceurs et ambassadeurs de la paix, la conférence sur la paix organisée à l'Institut des Relations internationales du Cameroun (IRIC), un festival dénommé Ecran Slam pour la paix du 17 au 21 septembre à Yaoundé et une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Il est aussi à noter que dans le cadre de cette journée. La

Délégation régionale de la Jeunesse et de l'Éducation civique de l'Est a organisé un mini camp d'intégration nationale ainsi qu'une visite guidée sur le site des réfugiés afin de permettre aux jeunes de toucher du doigt les réalités tristes de la Guerre et de l'absence de paix. Bien plus, des capsules radiophoniques sur la paix ont été produites et diffusées sur les antennes nationales, locales et communautaires pour sensibiliser les populations en langue vernaculaire, entre autres. En 2019 déjà, à titre expérimental, le MINJEC a mené des actions de mobilisation et de sensibilisation des jeunes scolaires au cours desquelles 149 793 jeunes élèves, apprenants et adhérents ont été touchés dans le seul département du Mfoundi. L'une des recommandations faites aux jeunes en vue de préserver la paix pour un développement durable était de lutter contre le tribalisme, les discours haineux, l'extrémisme violent⁷⁶.

de l'intégration nationales) ; Les Activités de promotion de l'engagement volontaire (création et formation des clubs de volontaires), etc.

⁷⁶www.minjec.gov.cm/index.php/fr/actu/623-journee-internationale-de-la-paix-la-jeunesse-appelee-a-restaurer-les-valeurs-de-solidarite-et-du-vivre-ense...

Encadré 2. Jeunesse, radicalisation et extrémisme violent au Cameroun : La jeunesse face à la radicalisation et l'extrémisme violent au Cameroun

L'extrémisme violent continue de prendre en tenaille la jeunesse camerounaise qui représente près de 65 % de sa population. Pourtant, cette couche sociale qui se distingue par son ingéniosité, son dynamisme et sa résilience est considérée comme un « joker » pour l'atteinte de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035. Pour comprendre la complexité et aussi, la perversité des rapports que ce fléau entretient avec la jeunesse, il convient d'analyser trois angles de vue qui s'entremêlent.

Les jeunes victimes et cibles

Le premier bout par lequel on perçoit généralement le lien entre jeunes, radicalisation et extrémisme violent est celui de la « victime ». En effet, dans toutes les poches de conflit visibles au Cameroun, les jeunes demeurent malheureusement ceux qui payent le plus lourd tribut⁷⁷. Leurs vulnérabilités et fragilités aggravées par leur présence dans les régions parmi les plus pauvres du pays expliquent la surexposition dont ils font l'objet face aux violents assauts des groupes extrémistes. Les moyens limités dont ils disposent et les déficits de la protection étatique ne permettent pas à la plupart d'entre eux de se prémunir contre des attaques violentes. C'est ce qui explique quelque peu l'ampleur des dégâts qu'ils subissent. Tout en étant des victimes, les jeunes sont aussi des cibles dans la mesure où ils constituent un enjeu pour les groupes extrémistes. Conscients des effets que les frustrations, les abus et les violations/insuffisantes prise en compte de leurs droits créent dans leur esprit, les groupes extrémistes n'ont pas hésité à se présenter malicieusement auprès des jeunes comme des organismes d'assistance sociocommunautaire qui leur donnerait soi-disant l'occasion de restaurer leur dignité bafouée, de s'exprimer, de se sentir protégé, d'obtenir une autonomie financière⁷⁸, une reconnaissance sociale et même d'exercer le pouvoir. En cas d'échec de ces stratégies d'hameçonnage, les groupes extrémistes ne se privent pas d'opérer des recrutements forcés et des enlèvements⁷⁹. Au gré de leur progression dans les villages, ces groupes ont eu à recourir à la force pour obliger les jeunes hommes et les jeunes femmes à devenir des combattants, des esclaves sexuels et des porteurs⁸⁰.

⁷⁷ Ceci n'est pas un phénomène propre au Cameroun, de par le monde, les jeunes constituent la cible la plus exposée et impactée par la radicalisation violente et les violences extrémistes. Cet état des faits a d'ailleurs été rappelé par l'UNESCO. Voir : Phinith CHANTHALANGSY, « Jeunesse et radicalisation : ce dont nous parlons et ce que nous ne disons pas », in *Jeunesse et extrémisme violent*, Atelier de réflexion du Système des Nations unies et ses Partenaires au Maroc, 11 avril 2016, p.15-22.

⁷⁸ Au Cameroun, la pauvreté, le besoin de sortir de la précarité financière pour survivre et de s'autonomiser sont classés parmi les principaux moteurs qui poussent les jeunes à rejoindre les groupes extrémistes.

⁷⁹ Ces pratiques utilisées par Boko haram et les groupes armés actifs en zone anglophone au Cameroun, sont aussi observables dans d'autres pays africains comme a pu le relever une étude du PNUD (2017) et la doctrine. Voir : Abdelssami GASMI et Joslain DJERIA, « La problématique de l'implication des jeunes africains dans le terrorisme et l'extrémisme violent : entre les complexités de la réalité et la nécessité de la solution », op.cit. 79-82.

⁸⁰ *Le Rôle des Jeunes dans la Prévention de l'Extrémisme violent dans le bassin du Lac Tchad*, op.cit. 12.

Les jeunes « acteurs » de l'extrémisme violent

Lorsqu'ils sont enrôlés⁸¹ dans des groupes extrémistes les jeunes locaux se déploient sur plusieurs plans⁸². Au plan opérationnel, lorsqu'ils mènent des combats, conduisent des attaques kamikazes ou participent à d'autres opérations criminelles ; au plan logistique, quand ils sont des coursiers, transporteurs d'armes, de munitions, de denrées alimentaires, éclaireurs ou encore des messagers ; et au plan idéologique, lorsqu'ils sont mis à contribution pour le recrutement de leurs congénères et pour faciliter la propagande des groupes extrémistes notamment dans les lieux de culte, des réseaux sociaux, les écoles, dans la rue, les marchés, au sein des familles, etc. Il convient de dire qu'au Cameroun, deux processus de la radicalisation sont à distinguer même s'il arrive qu'ils se rejoignent⁸³. Le premier est dû à une radicalisation qu'on peut qualifier « d'interne ». Ici, c'est l'environnement qui façonne la radicalité du jeune⁸⁴. Les modèles psychosociaux⁸⁵ se construisent alors soit par des facteurs incitatifs caractérisés par des défaillances sociales, culturelles, culturelles et politico-économiques (pauvreté, chômage, l'analphabétisme, injustice, marginalisation politique et économique, changement climatique, mauvaise gouvernance, instrumentalisation de la religion, etc.)⁸⁶. Soit par des facteurs d'attraction qui incitent les jeunes à penser que rejoindre les groupes extrémistes permettra

⁸¹ Il faut dire qu'autant à l'Extrême-Nord qu'aux Nord-Ouest et Sud-Ouest, quelques jeunes (principalement motivés par le lucre ou profondément frustrés) partaient spontanément rejoindre des groupes armés lorsqu'ils ne faisaient pas simplement l'objet de stratégies de recrutement sur tout le triangle national. Les lieux, voies et moyens d'enrôlement variaient en fonction des zones. Voir : *l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés au Cameroun*, Ss. Dynamique mondiale des Jeunes (DMJ), 2015.

⁸² Au sein des groupes armés, les fonctions des jeunes sont réparties en fonction du genre, de l'âge et du statut socioéconomique qu'ils ont. On distingue ainsi : les combattants, les logisticiens, les idéologues et les espions. Voir sur le sujet : Raoul SUMO TAYO, Extrait de la communication : *Prévenir et contrer l'enrôlement et/ou le recrutement des jeunes dans les groupes armés au Cameroun*.

⁸³ Il convient d'indiquer que toute radicalisation n'est pas forcément source de terrorisme, de même que tout terrorisme ne tient pas sa cause principale d'une radicalisation. Randy BORUM, « Radicalization into Violent Extremism I: A Review of Social Science Theories », *Journal of Strategic Security*, vol. 4, n° 4, 2011, pp. 7–36.

Au Cameroun, les raisons de la radicalisation se rapprochent des postulats émis par Randy BORUM qui considère que les griefs et la vulnérabilité d'un individu se transforment en haine pour un groupe cible, et que cette haine se transforme, dans certains cas, en une justification de la violence. La théorie de Fathali M. MOGHADDAM qui expose les variétés de constructions psychologiques est aussi à prendre en compte. Son modèle fondé sur un « escalier du terrorisme » ventilé en cinq niveaux successifs montre en effet que les sentiments de mécontentement et l'adversité perçue comme privation sont le carburant idéal sur le chemin du terrorisme. Fathali M. MOGHADDAM, « The Staircase to Terrorism: À Psychological Exploration », *American Psychologist*, vol. 60, n° 2, 2005, pp. 161–169. Cependant, il semble que ce soit les motifs retenus par Freedom C. ONUHUA qui collent le plus au théâtre camerounais. Pour lui, les jeunes se radicalisent à cause de l'ignorance des concepts religieux opposés à la violence, le chômage et la pauvreté, les problèmes d'éducation, l'illettrisme, les abus des forces de l'ordre et la corruption. Freedom C. ONUHUA, « Why Do Youth Join Boko Haram? », *Special Report United States Institute of Peace (USIP)*, 2014.

Qu'importe les données explicatives de la radicalisation, on peut conclure avec PRECHT que : « radicalization often starts with individuals who are frustrated with their lives, society or the foreign policy of their governments ». Tomas PRECHT, *Home grown terrorism and Islamist radicalization in Europe: From conversion to terrorism*, rapport de recherche, Ministère de la Justice danois. 2007.

⁸⁴ La radicalisation est ici perçue comme une forme d'expression, de protestation sociale qui prend source sur les inégalités sociales. Elle devient un moyen de survie pour des jeunes sous le couvert d'un « entrepreneuriat de l'insécurité ». Voir dans le détail : Nicolas OWONA NDOUNDA, « Boko Haram et la radicalisation des jeunes au Nord-Cameroun. Entre protestation sociale et nécessité de survie ». *Émulations, Revue des jeunes chercheuses et chercheurs en sciences sociales*, Presses universitaires de Louvain, 2017.

⁸⁵ Aristide Donald BILOUNGA, « Le processus de radicalisation en milieu jeune : modèles psychosociaux », Atelier de formation des formateurs sur la résolution pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent en milieu jeune, Douala, 19-21 novembre 2019.

⁸⁶ Ces causes alimentent la violence multiforme au Cameroun. Voir : *Mémoire sur les bonnes pratiques de la jeunesse en matière de réhabilitation et de réinsertion : transformer les délinquants violents en véritables artisans de la paix au Cameroun*. Local Youth Corner Cameroon (LOYOC), 2017.

de satisfaire leurs besoins, leurs envies et de combler les vides laissés par l'absence d'attention des autorités qui bénéficient des premières allégeances que sont l'État, la famille, la communauté. Le second processus qu'on peut considérer comme « externe » met en exergue la proactivité des groupes extrémistes dans la radicalisation des jeunes. En l'espèce, les méthodes utilisées varient. On assiste à des lavages de cerveaux, endoctrinement, opposition des valeurs, instrumentalisation du contexte de fragilité à l'idéal d'équité, de restauration d'un ordre « plus normal et soucieux des individus » prôné par les groupes extrémistes.

Les jeunes « réparateurs », engagés dans le processus de paix, de cohésion sociale, et de promotion du développement

Le paradigme de prévention de l'extrémisme violent et de la consolidation de la paix au Cameroun mute lentement en ce qui concerne l'implication des jeunes. En tant que frange de la population la plus touchée par la violence, les jeunes jouissent d'une légitimité incontestable pour apporter leur contribution à la cessation des conflits et à la prévention des dérapages. Des expériences réussies démontrent un impact plus grand dans la résolution et prévention des crises lorsque des jeunes sont étroitement impliqués. Ces derniers possèdent en effet, des atouts qui permettent de faire passer plus facilement des messages alternatifs et d'attendrir les cœurs d'autres jeunes et personnes âgées actifs dans des groupes armés. Il est vrai qu'au Cameroun, les autorités nationales tendent de plus en plus à solliciter les jeunes dans l'exécution des initiatives de PREV et de consolidation de la paix⁸⁷. Toutefois, cette participation demeure insuffisante en plus du fait qu'elle peine à sortir des logiques de cooptation, dans un domaine où la co-conception et co-exécution des activités de PREV devraient être privilégiées. C'est d'ailleurs dans ce sens que l'adoption de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU 2250) sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité en décembre 2015 s'est imposée comme une reconnaissance mondiale majeure et stratégique du rôle décisif que peuvent jouer les jeunes en faveur du maintien, de la promotion, de la consolidation de la paix et de la sécurité internationale. Le rapport commandité par l'Union africaine sur le « Rôle et les contributions de la jeunesse à la paix et à la sécurité en Afrique » lors de sa séance publique inaugurale sur la jeunesse, la paix et la sécurité le 8 novembre 2018 a également permis de souligner la nécessité de joindre les jeunes aux différents processus de paix et de s'attaquer aux causes politiques et socioéconomiques de l'extrémisme⁸⁸.

⁸⁷ Des discussions sont en cours entre le MINJEC et l'UNFPA pour l'élaboration Stratégie de PEV pour le secteur jeunesse.

⁸⁸ *Étude sur le rôle et les contributions des jeunes à la paix et la sécurité en Afrique*. Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, juin 2020. Par ailleurs, la Charte africaine de la jeunesse de 2006, ratifiée par le Cameroun le 11 janvier 2011, invite les États à « mettre en place des mécanismes pour développer chez les jeunes une culture de Paix et de tolérance qui les décourage à participer aux actes de violence, de terrorisme, de xénophobie, de discrimination basée sur le genre et la race, d'invasion étrangère et au trafic d'armes et de drogues ».

L'action de la Commission nationale des Droits de l'Homme et des Libertés

La CNDHL se pose comme un rempart contre la violation des droits fondamentaux reconnus aux camerounais, tant au plan international, régional que national⁸⁹. Ses missions de protection et promotion des droits de l'Homme tissent le fil des mesures-barrières qu'elle implémente pour agir en amont et en aval contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Il a déjà

abondamment été rappeler que la violation récurrente des droits qui garantissent la dignité, la sécurité et l'épanouissement des individus dans la société nourrit les tendances radicales et extrémistes violentes. Le respect des droits de l'Homme est toutefois une obligation permanente qui existe indépendamment de la survenance d'actes de violence extrême. Ce principe est réitéré avec plus de vigueur lorsque des circonstances exceptionnelles apparaissent. La manifestation de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme en fait partie⁹⁰. En effet, dans un contexte sociosécuritaire fébrile, la CNDHL a dû se

réorganiser et renforcer ses actions pour remplir convenablement son rôle. Le terrorisme a malheureusement des effets très réels et directs sur les droits de l'homme, avec des conséquences catastrophiques pour la réalisation du droit à la vie, à la liberté et à l'intégrité physique des victimes. Outre ces coûts individuels, le terrorisme peut déstabiliser les gouvernements, affaiblir la société civile, compromettre la paix et la sécurité et menacer le développement social et économique, toutes choses qui ont aussi un réel impact sur l'exercice des droits de l'homme⁹¹. Au Cameroun comme ailleurs, c'est justement parce que le terrorisme est considéré comme un défi pour la démocratie et l'État de droit qu'il constitue une menace pour les droits de l'homme⁹². Cependant, même si le rapport 2018 de la CNDHL documente les atrocités perpétrées par le groupe terroriste Boko haram et les groupes armés sécessionnistes, attentatoires aux droits de l'homme⁹³, nous aborderons essentiellement les mesures préventives prises par la Commission (dans le cadre de la prévention primaire) qui permettent d'empêcher ou de réduire la survenance d'actes violents⁹⁴.

⁸⁹ Le Cameroun est signataire de plusieurs instruments juridiques qui garantissent les droits de l'homme et les libertés. Le recueil de ces textes peut être consulté sur le lien

https://www.spm.gov.cm/site/sites/default/files/Droits%20de%20l%27Homme%2C%20Recueil%20des%20Textes%20French%20text-FINAL%20%281%29%20%20PDF%20version_0.pdf

⁹⁰ Lors de l'élaboration d'un cadre mondial de lutte contre le terrorisme destiné à guider les réponses des États membres en la matière, les Nations unies (ONU) ont explicitement affirmé que le respect de l'état de droit et la protection des droits de l'homme devaient sous-tendre toute approche de lutte contre le terrorisme. Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations unies (ONU), UN global counter terrorism strategy, 2006, www.un.org/counterterrorism/ctitf/en/unglobal-counter-terrorism-strategy.

⁹¹ *Droits de l'homme, terrorisme et lutte antiterroriste*, Fiches d'information n° 32, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies à Genève, novembre 2009, p.1.

⁹² Martial JEUGUE DOUNGUE, « Lutte contre le terrorisme et droits de l'homme : Une perspective nationale et

africaine », *Revue africaine sur le Terrorisme (CAERT)*, Volume 7, N° 2, décembre 2019, p.1.

⁹³ Ce rapport présente le contexte sociopolitique du Cameroun. Il expose clairement les violations des droits politiques et civils, économiques et sociaux et les droits des catégories spéciales (femmes, enfants, migrants, réfugiés) commises par les différents protagonistes. Voir : Rapport 2018 de la CNDHL.

⁹⁴ Il convient d'indiquer que la prise en compte des droits de l'homme est consubstantielle à la lutte contre le terrorisme, même si des dérogations encadrées existent. Ceci a été rappelé à plus d'un titre par des instances internationales. « En respectant les engagements mondiaux relatifs à la protection de l'état de droit et aux droits de l'homme, la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations unies dispose que les États doivent lutter contre le terrorisme en élaborant des stratégies nationales et régionales globales, en développant une législation qui pénalise les actes terroristes et le financement du terrorisme, en faisant exécuter les lois dans le cadre des processus de répression et de justice pénale et en coopérant au niveau international ».

CSNU, Résolution 1373 (2001), 28 septembre 2001 ; CSNU, Global survey of the implementation by member states

Les droits de l'homme constituent un pilier pour la paix. De ce fait, le respect des principes et de l'idéologie qui leurs sont attachés contribuent à assurer la pérennisation des idéaux de paix et de vivre ensemble, tout en réduisant les velléités de révolte, les facteurs de radicalisation et d'extrémisme. L'action de la CNDHL vise à enraciner cette approche. L'un de ses rôles majeurs est de consolider le dispositif national de promotion et de protection des droits humains à travers le renforcement de ses compétences et de ses moyens d'action et la structuration de la société civile en matière des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette stratégie de consolidation poursuit des objectifs qui participent à réaliser le Plan d'Action nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PANPPDH)⁹⁵. Il s'agit entre autres de :

- Améliorer la connaissance des droits de l'homme
- Assurer la défense et le respect des droits de l'homme
- Contrôler les conditions de détention et agir en vue de la réinsertion sociale des détenus
- Contrôler les conditions de travail et la jouissance des droits des populations locales sur le site des projets structurants et des grandes entreprises

- Développer qualitativement et quantitativement les ressources humaines de l'institution.

Au plan opérationnel, la CNDHL exécute deux programmes à savoir : le Programme 1 : *Promotion et protection des droits de l'homme* qui englobe les actions menées par l'institution en droite ligne avec ses missions, c'est-à-dire en matière de sensibilisation, vulgarisation, éducation aux droits de l'homme et de prévention des violations des droits de l'homme. Et le Programme 2 : *Gouvernance et appui institutionnel* qui comporte les actions visant à améliorer la coordination des services et la mise en œuvre adéquate des programmes.

Les actions de la CNDHL permettent d'améliorer quotidiennement la prise en compte transversale des droits de l'homme par différents acteurs nationaux. En lien avec le contexte sécuritaire et sociopolitique qui prévaut, ses activités de sensibilisation et d'éducation ont permis lors de célébrations internationales⁹⁶ et nationales de mettre l'emphase sur la nécessité de faire du respect des droits de l'homme un gage de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Dans la région de l'Extrême-Nord, l'une des plus sinistrées par la violence d'origine terroriste, l'ouverture d'une antenne régionale de la Commission en avril 2018 participait à renforcer

of Security Council Resolution 1373 (2001), 20 janvier 2016.

La résolution 1456 (2003) déclare que « les États doivent veiller à ce que toute mesure prise pour lutter contre le terrorisme soit conforme à toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit humanitaire ».

CSNU, Résolution 1456 (2003), 20 janvier 2003.

« La défense et la protection des droits de l'homme pour tous et la primauté du droit sont indispensables pour toutes les composantes de la Stratégie, reconnaissant qu'une action efficace contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme sont des objectifs non pas contradictoires, mais complémentaires et synergiques » Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (Résolution 60/288 de l'Assemblée générale, annexe).

⁹⁵ À côté de ce Plan d'action, il existe un Programme pédagogique d'éducation aux Droits de l'Homme. Lancé en 2008, le Programme d'enseignement des Droits de l'Homme a permis de produire à ce jour des manuels pédagogiques qui sont utilisés pour inculquer les concepts des Droits de l'Homme aux niveaux primaire, secondaire et supérieur.

⁹⁶ La célébration de la 69^e édition de la Journée internationale des Droits de l'Homme, au Musée National de Yaoundé, du 6 au 11 décembre 2017, sous le thème « l'éducation aux Droits de l'Homme comme vecteur des idéaux de paix, de sécurité et de développement durable » a été une occasion de rappeler le rôle que jouait le respect des droits de l'homme dans la prévention des crises et conflits, ainsi que dans la sauvegarde de la paix.

cette posture. Toutefois, de nombreux défis demeurent. En matière de violation des droits de l'homme, les responsabilités restent partagées entre l'État et d'autres acteurs de la violence. Les réponses des États (y compris du Cameroun) au terrorisme ont généralement adopté trois approches interdépendantes qui se recoupent et sont toutes susceptibles d'entrer en contradiction avec les normes et règles relatives aux droits de l'homme, que ce soit dans le cadre de la prévention ou lutte contre l'extrémisme violent (P/LEV) ; la justice pénale ou de l'usage de la force⁹⁷. Bien que prioritairement responsables de faire respecter les droits de l'homme, les mesures prises par les États pour combattre le terrorisme ont souvent elles-mêmes constitué de sérieuses

menaces pour les droits de l'homme et la primauté du droit. Certains États, comme le Cameroun (rapport 2018 CNDHL) ont eu recours à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements pour lutter contre le terrorisme, ignorant fréquemment les garanties juridiques et pratiques prévues pour empêcher la torture, comme le contrôle régulier et indépendant des centres de détention⁹⁸.

D'un autre côté, les missions sectorielles de la CNDHL ne sont pas toujours réalisées de façon optimale. En plus des problèmes liés aux ressources humaines et aux infrastructures, le budget mis à sa disposition semble insuffisant au regard des défis à relever⁹⁹.

2020 - L'ACTION DE LA CNDHL EN 10 CHIFFRES

1. **927 requêtes enregistrées en 2020 ;**
2. **566 requêtes traitées ;**
3. **1 010 correspondances adressées (à 363 autorités administratives, 344 particuliers, 263 Organisations de la société civile et 40 entreprises) ;**
4. **510 Organisations de la Société Civile (OSC) affiliées à la CNDHL (62 OSC nouvelles et 448 OSC anciennes) ;**
5. **1 Observatoire des libertés publiques réunissant 241 OSC au Cameroun créé (et adoption de ses textes en octobre 2020) ;**
6. **9 activités organisées par les OSC (avec la participation de la CNDHL) ;**
7. **5 activités de sensibilisation aux Droits de l'homme organisées avec le MINPROFF, MINTSS, MINJEUN, MINCOM, MINPOSTEL, SED, CONSUPE, MINTP et les Services du gouverneur de la Région du Centre ;**
8. **7 déclarations publiées à l'occasion des journées internationales des Droits de l'homme et des peuples ;**
9. **13 communiqués publiés (8 à l'issue des réunions de coordination mensuelle des Présidents et Rapporteurs des Sous-commissions et 5 communiqués liés à l'actualité des Droits de l'homme au Cameroun) ;**
10. **6 descentes d'investigation dans les prisons du Cameroun (afin de vérifier l'application du décret présidentiel portant commutation et remise des peines de prison).**

⁹⁷ Romi SIGSWORTH, Lutte contre le terrorisme, droits de l'homme et état de droit en Afrique de l'Ouest, *Institut d'Études de Sécurité (ISS)*, avril 2019, p.6.

⁹⁸ *Droits de l'homme, terrorisme et lutte antiterroriste*, op.cit.

⁹⁹ Le montant global du budget de l'Exercice 2021 s'élève à 1 363 401 000 (un milliard trois cent soixante-trois millions quatre cent un mille) FCFA, dont 250 000 000 (deux cent cinquante millions) FCFA pour

l'investissement, 996 001 000 (neuf cent quatre-vingt-seize millions) FCFA pour le fonctionnement et 117 399 570 (cent dix-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix) FCFA de fonds de contrepartie à rechercher.

B. Prévention secondaire

La prévention ciblée ou prévention secondaire cible les individus ou les groupes considérés à risque ou qui se retrouvent dans les étapes initiales de ce processus (voir TDRs). Selon le Centre de la prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV - Canada), elle vise à réduire les vulnérabilités et les facteurs de risque dans les groupes ou les milieux identifiés comme des terrains possibles de radicalisation. Dans cette foulée, elle encourage les situations et les contextes susceptibles de soutenir favorablement les individus fragilisés. La prévention secondaire

L'action du Centre National d'Éducation populaire et Civique du MINJEC

En matière de prévention secondaire, le CNEPCI ancre ses interventions dans la principale mission qui lui a été assignée à savoir : la promotion et la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation populaire et civique des populations jeunes et des adultes. Sous ce registre, en dehors des causeries éducatives, de la sensibilisation et du plaidoyer qu'il mène, il conçoit et élabore des supports didactiques d'éducation populaire et d'éducation civique d'une part et d'autre part, forme et recycle des formateurs en éducation populaire et en éducation civique. En mettant un accent sur les jeunes, notamment ceux exposés à l'extrémisme, ce Centre a adapté ses activités pour directement intervenir en matière de PREV. C'est par exemple dans cet ordre d'idées qu'il a été co-organisateur d'un Atelier de formation des formateurs sur la résolution pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent (PEV) en milieu jeune, du 19 au 21 novembre 2019 à Douala (Cameroun). Ledit Atelier avait bénéficié du soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de l'accompagnement technique du CEIDES, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme (FrancoPrev). Par ailleurs, il répondait au besoin de renforcement de capacités des

s'adresse également aux intervenants et intervenantes du milieu qui, s'ils sont sensibilisés au phénomène et convenablement outillés pour le comprendre – et, le cas échéant, le prendre en charge – constituent de formidables acteurs de prévention. Sur la base de ce cadrage, on peut identifier au Cameroun des acteurs affiliés à l'État qui mènent des activités rentrant dans la prévention secondaire. Il convient de signaler que c'est au regard de la dégradation de la situation sécuritaire du pays que certains de ces acteurs ont vu leurs missions statutaires s'étirer pour précisément inclure la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

encadreurs de jeunesse, opérateurs techniques d'encadrement des jeunes et des leaders des OSC Jeunes en matière de PEV dans la prise en charge des jeunes vulnérables. Cet Atelier a ainsi permis d'atteindre d'intéressants objectifs, entre autres : contribuer à améliorer les approches de prévention de l'extrémisme violent et de résolution pacifique des conflits par les encadreurs de jeunesse et les leaders des OSC jeunes sur la PEV pour un meilleur accompagnement d'une jeunesse vulnérable ; édifier les participants dans le domaine de la PEV à travers le partage d'expérience et de bonnes pratiques ; transmettre aux participants les informations nécessaires pour comprendre le contexte et les enjeux de la PEV en milieu jeune ; doter les participants en techniques et méthodes de médiation pacifique pour la PEV en milieu jeune ; proposer aux participants les stratégies de mise en réseau des OSC Jeunes en matière de PEV dans la région. Il n'est pas superflu de mentionner que c'est au cours de cet atelier qu'il a été mis sur pied le Réseau de l'Afrique Centrale pour la Prévention de l'Extrémisme violent (REAC-PEV).

Toujours dans une approche sectorielle, le CNEPCI a élaboré avec l'appui de l'UNFPA et des OSC locales un **Guide des activités socio-éducatives de prévention de l'extrémisme violent chez les adolescents et les jeunes**. L'Atelier d'élaboration du Guide tenu à Maroua (Extrême-Nord) du 22 au 24 septembre 2020 rassembla plusieurs acteurs nationaux et internationaux localement, parties

prenantes de la PEV (services déconcentrés du MINJEC, UNFPA, PNUD, OIM, Plan international, Local Youth Corner, ALDEPA, RESAEC, etc.). Du 23 au 25 mars 2021, l'Atelier de validation de ce Guide a eu lieu dans la même ville. Il est à noter que l'examen du premier *draft* a connu la participation d'autres administrations sectorielles (MINEDUB, MINESEC, MINPROFF) et davantage d'acteurs de la société civile.

Dans la continuité de ses activités, le CNEPCI sous le couvert du MINJEC a engagé des consultations pour la conduite d'une étude diagnostique du phénomène de la radicalisation et de l'extrémisme violent chez les adolescents et les jeunes au Cameroun. L'étude en question vient en prélude à l'élaboration d'une Stratégie de prévention de l'extrémisme violent pour le secteur jeunesse.

L'action du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT)

Le MINAT occupe une position névralgique au sein du centre étatique camerounais de puissance¹⁰⁰, ce qui permet de conforter sa place comme maillon essentiel du dispositif camerounais de PREV. Au regard de ses attributions, l'entregent de ce ministère a été plus qu'à l'accoutumée solliciter d'une part, pour freiner, stopper la propagande extrémiste/terroriste, et d'autre part, pour contribuer à la lutte politico-stratégique contre les groupes armés présents sur toute l'étendue du territoire national. Avec la crise de Boko Haram et la crise sécessionniste en zone anglophone, les services centraux et décentralisés (ceux des régions directement touchées) du MINAT ont inscrit la question sécuritaire en tête de liste de leurs agendas et plans d'action. Cette question demeure constante à l'ordre du jour des réunions de sécurité hebdomadaires ; réunion de coordination administrative et de maintien de l'ordre ; des réunions d'évaluation sécuritaire et

des conférences semestrielles des gouverneurs. Au sein de ces plateformes internes d'échanges et d'élaboration des politiques d'intervention, les autorités administratives décentralisées reçoivent les orientations gouvernementales devant guider leurs actions en matière de sécurité, protection des personnes et des biens dans un contexte sécuritaire fluctuant. C'est dans ce sillage que sont formulées à la fois par les hauts responsables du MINAT et par les acteurs externes associés (administrations sectorielles, partenaires au développement et organismes de la société civile) les actions à mener auprès des groupes cibles pour prévenir l'escalade de la violence nourrie par la radicalisation et l'extrémisme. En effet, dans les contrées de la zone septentrionale et anglophone directement impactées par la violence extrémiste, les autorités administratives (Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets) mènent d'intenses campagnes de sensibilisation qui empruntent des chemins officiels (lors des visites officielles, des descentes sur le terrain, cérémonies officielles, réunions de coordination, etc.) et officieux (lors des échanges en off avec les élites locales et d'autres acteurs, y compris ceux agissant en bonne intelligence avec les extrémistes). Les thématiques abordées par ces autorités font la part belle aux valeurs républicaines d'unité nationale, de cohésion sociale, de paix, tolérance, solidarité, vivre-ensemble harmonieux, participation au développement et respect des institutions et des autorités qui les incarnent. Aussi, les discours qu'elles portent aux populations vulnérables et particulièrement exposées, car en collusion avec les extrémistes violents ou vivants à proximité de leurs zones d'influence, visent à déconstruire les stratégies utilisées par les groupes armés pour s'attirer la sympathie des populations, enrôler et endoctriner celle-ci. Ceci contribue à battre en brèche les prétextes et défaillances de l'État sur lesquels les groupes extrémistes s'appuient pour inciter les populations à se radicaliser et à rejoindre leurs rangs. Dans le cadre de ces campagnes, les autorités administratives recourent

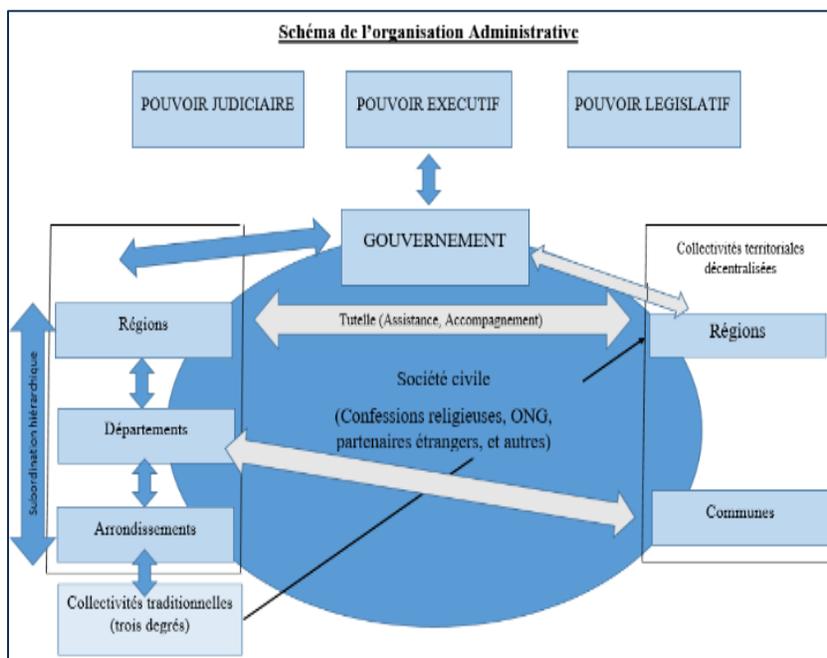
¹⁰⁰ Mathias Eric OWONA NGUINI, « la lutte de la société étatique camerounaise contre Boko Haram/province de l'État islamique en Afrique de l'ouest au crible de la science politique et stratégique : sa construction comme

système d'action contre une menace terroriste transnationale dans le Bassin du lac Tchad », ResearchGate, novembre 2017.

désormais systématiquement aux autorités traditionnelles considérées comme « des auxiliaires de l'administration »¹⁰¹ ; aux autorités religieuses et aux comités de vigilance, ce qui s'avère fort efficace pour atteindre les cibles les plus exposées. En sus de cette sensibilisation ciblée, le MINAT intervient dans les zones sensibles pour réduire les facteurs menant à la radicalisation et à l'extrémisme à l'exemple du déficit d'appartenance nationale. C'est ainsi qu'avec le soutien d'administrations sectorielles comme le MINJUSTICE, le MINAS, la DGSN ; d'organismes spécialisés comme le Bureau national de l'État civil (BUNEC) ; des partenaires techniques comme Plan international et des OSC locales, le MINAT favorise l'établissement et la reconstitution des actes de naissance et cartes nationales d'identité des populations vulnérables. Dans certains territoires, notamment dans le Septentrion et à l'Est, il a été démontré que la non-possession de pièces officielles comme les actes de naissance et la carte nationale d'identité, consolidatrices du sentiment d'appartenance nationale, constituaient des facteurs aggravants à la

radicalisation et à l'enrôlement des jeunes au sein des groupes armés.

Enfin, le MINAT participe à la prévention secondaire en exerçant des missions plus traditionnelles qui consistent à contribuer à la sauvegarde de la souveraineté nationale et à assurer la gouvernance d'État, pour mener des actes qui entrent globalement dans la PREV. Sur ce plan, il agit en matière de renforcement de l'État de droit, de promotion et contrôle de l'exercice des libertés publiques. De même, qu'en matière de maintien de l'ordre public et de la sécurisation des frontières. Il pose ainsi, un certain nombre d'actions qui participent à la prévention. Celles-ci consistent à : intensifier la lutte contre le grand banditisme et le phénomène des coupeurs de routes sur toute l'étendue du territoire national en rapport avec les forces de maintien de l'ordre ; garantir la sécurité des personnes et des biens ; protéger les libertés publiques ; renforcer la sécurité frontalière ; intensifier la lutte contre le terrorisme sur toute l'étendue du territoire national.



¹⁰¹ Bana Barka, « Autorités traditionnelles et lutte contre l'extrémisme religieux au Nord - Cameroun », op.cit.

L'action du Ministère de la Justice (MINJUSTICE)

Le MINJUSTICE se positionne à mi-chemin entre la prévention et la répression (lutte) de la radicalisation violente et de l'extrémisme violent menant au terrorisme. Même si le volet répressif occulte très souvent les mesures préventives du corps judiciaire et pénitencier, il reste néanmoins que ces corps interviennent sur toute la chaîne préventive (primaire, secondaire, tertiaire). En s'attardant en particulier sur le rôle du MINJUSTICE dans la prévention secondaire, il ressort que celui-ci s'organise autour de trois principaux angles à savoir : en matière de sensibilisation sur les droits de l'homme et de vulgarisation du cadre répressif des actes de violence et de terrorisme ; dans le cadre du renforcement des capacités du personnel judiciaire et des agents appelés à garantir le respect de la loi ; et par des aménagements spéciaux en contexte carcéral afin de prévenir la radicalisation et/ou de lutter contre les récidives.

Dans le cadre des droits de l'homme tout d'abord, l'action du MINJUSTICE se rapproche de celle de la CNDHL. Une bonne partie des activités menées dans le domaine découlait du **Plan d'action national de promotion et de protection des droits de l'homme au Cameroun (2015-2019)**. Ce dernier a également guidé l'élaboration des Rapports annuels sur l'état des droits de l'Homme au Cameroun en 2016, 2017 et 2018. En sa qualité de département ministériel responsable des questions de droits de l'homme, le MINJUSTICE contribue à la sensibilisation (à travers l'organisation de séminaires et production/diffusion de documents spécialisés), de toutes les catégories sociales et socioprofessionnelles, en particulier du personnel judiciaire et pénitencier en service dans les zones en crise et appelées à connaître des dossiers relatifs à la violation des droits de l'homme. Une autre forme de sensibilisation est aussi faite par la

vulgarisation des textes juridiques qui répriment la commission d'infractions (délictuelles et criminelles connexes au terrorisme) et surtout, des actes terroristes. Cela a par exemple été le cas lors de la promulgation de la **Loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme** au plus fort de la lutte contre Boko haram. Bien qu'accueillie avec circonspection par une partie de la doctrine et des acteurs politiques¹⁰², cette loi avait aux dires des autorités nationales, une vocation préventive et curative, d'où la nécessité d'informer et de sensibiliser les populations et même les membres des groupes extrémistes violents sur les sanctions qu'ils encouraient.

En plus de la consolidation et diffusion du cadre normatif national en matière de prévention et lutte contre le terrorisme, le MINJUSTICE apporte son concours en concertation avec d'autres administrations sectorielles comme le MINREX, le MINDEF, la DGSN, à l'insertion du Cameroun dans la dynamique de mutualisation des efforts et de développement des instruments juridiques internationaux et régionaux de prévention et de lutte contre le terrorisme. Ceci a permis au Cameroun de renforcer sa stratégie politico-judiciaire et politico-pénale, notamment en ratifiant plusieurs conventions à l'exemple de : la **Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée le 14 juin 1999 à Alger (Algérie) et ratifiée par le Cameroun le 6 avril 2015 ; du Protocole à la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée le 1^{er} juillet 1999 à Addis-Abeba (Éthiopie) et ratifiée par le Cameroun le 6 avril 2015 ; et du Règlement CEMAC n° 08/05-UEAC-057-CM-13 portant adoption de la Convention relative à la lutte contre le terrorisme en Afrique Centrale (du 4 mai 2004), adoptée le 7 février 2005 à Libreville (Gabon).**

¹⁰² François EDIMO, « L'incrimination du terrorisme en droit pénal camerounais », *Juridical Tribune*, Volume 6, Issue 1, June 2016, p.165. D'autres critiques ont également été faites à ce texte, voir sur le sujet : Abdoul BELBARA DJORANDI « La Problématique de la répression du terrorisme en droit Camerounais », *International Multilingual Journal of Science and Technology (IMJST)*,

Vol. 4 Issue 4, April – 2019. Hervé - Magloire MONEBOULOU MINKADA, « Le terrorisme au Cameroun : d'une loi confuse à l'émergence d'un droit pénal terroriste », *Revue Burkinabé de Droit*, n° 53, 2e Semestre 2017.

L'implication du MINJUSTICE dans la PREV au niveau secondaire se fait ensuite ressentir dans le renforcement des capacités de son personnel et d'autres agents. En effet, dans le souci d'outiller au mieux les personnels habilités à intervenir dans les processus de prévention et de lutte contre le terrorisme, le MINJUSTICE permet régulièrement aux agents sous son autorité ou en devenir (auditeurs de justice) de prendre part à des séminaires dédiés aux questions de terrorisme, droit de l'homme et droit international humanitaire. Cela a effectivement été le cas lors de nombreuses activités organisées avec le concours de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM). À titre illustratif, on peut mentionner : le séminaire international sur **« la gestion post-crise des acteurs et victimes du terrorisme »** organisé en juin 2018 ; l'Atelier régional sur **« l'utilisation du système de justice pénale dans la lutte contre Boko haram à l'intention des pays du Bassin du lac Tchad »** du 23 au 26 septembre 2019 ; l'Atelier d'imprégnation des Auditeurs de justice de l'ENAM sur **« la mise en œuvre du Droit international humanitaire et Droit international des Droits de l'homme en contexte de lutte contre le terrorisme »** (CICR co-organisateur) du 28 au 29 septembre 2020 ; les deux séminaires de formation sur **« la lutte contre le terrorisme et la coopération judiciaire internationale »** organisés avec l'assistance technique du *Global Center on Coopération Security*, et l'appui de l'Ambassade des États-Unis en mai 2021. Ces différents événements ont en effet connu la participation de magistrats civils et militaires en service dans les tribunaux militaires et services centraux du Ministère de la Justice et de la

Défense, ainsi que, des officiers de police judiciaire et des travailleurs d'autres administrations directement concernées par le sujet.

Enfin, le milieu carcéral est l'un des domaines où l'on peut apprécier les efforts du MINJUSTICE dans la prévention ciblée de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Le Cameroun souffre en effet d'un problème de surpopulation carcérale dans toutes ses prisons¹⁰³. Dans les zones touchées de plein fouet par le terrorisme, la répression excessive et certains abus¹⁰⁴ ont transformé ce problème en une menace permanente, une sorte d'épée de Damoclès susceptible d'entretenir à long terme le cycle vicieux radicalisation-extrémisme-terrorisme. Pour contenir cette menace, le MINJUSTICE par le biais de son Secrétariat d'État en charge de l'administration pénitentiaire, intervient à trois niveaux.

Le premier niveau consiste à sensibiliser tous les prisonniers, et davantage ceux présentant le plus de risques de radicalisation, on pense ici aux jeunes¹⁰⁵. À cette phase, les autorités pénitentiaires essayent au gré des possibilités à appliquer des stratégies qui permettent de répartir les prisonniers par degré de dangerosité, genre (homme-femme) et âge. Elles surveillent également grâce à des techniques spécifiques, la circulation des informations faisant l'apologie de la violence, des terroristes (discours, documents), l'exercice des libertés religieuses et les petits trafics qui ont cours au sein des prisons. Par ces procédés, ces autorités arrivent non seulement à filtrer les informations capables de nuire et radicaliser, mais aussi, à

¹⁰³ Le Cameroun compte 91 prisons dont 79 sont fonctionnelles, 12 non fonctionnelles dont 09 à construire et 3 à relancer. Le pays a engagé d'importants travaux pour moderniser ces infrastructures et améliorer l'offre de justice aux citoyens. *Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2017*, p. X.

¹⁰⁴ Quelques cas d'abus ont été documentés par l'ONG Amnesty International. Voir : *bonne cause, mauvais moyens : atteintes aux droits humains et à la justice dans le cadre de la lutte contre Boko haram au Cameroun*. Amnesty International, 2016.

¹⁰⁵ Les jeunes constituent un pourcentage très important parmi les personnes incarcérées dans le cadre de la lutte

contre le terrorisme et la sécession au Cameroun. Ils sont du fait de leur vulnérabilité et des conditions extrêmement précaires des prisons, les plus exposés à l'intérieur des milieux carcéraux. C'est pour cette raison que les autorités pénitentiaires et judiciaires sont invitées à être proactives afin de les protéger des violences, mais aussi, de prévenir les violences qu'ils peuvent être incités à commettre. Voir : *Manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents : Le rôle du système judiciaire*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Vienne, 2018.

élaborer des discours alternatifs calibrés sur les informations à leur disposition ou encore à stopper la circulation des armes blanches qui peuvent servir à poser des actes violents.

Le second niveau dans lequel le MINJUSTICE se déploie est celui de l'amélioration des conditions de détention. Il mène ses actions dans ce sens en respectant une philosophie qui sacralise l'humain en toute circonstance. En effet, derrière le détenu, il y a une personne que la sanction pénale n'a pas déchu de sa citoyenneté, de son humanité et de sa dignité. Par conséquent, il faut le traiter de manière non à le déshumaniser, mais dans l'optique de lui donner encore toutes ses chances de pouvoir, en temps opportun, revivre dans la société. C'est pour cette raison que le MINJUSTICE prend des actes de nature à améliorer les conditions juridiques, physiques, matérielles, sociales et sanitaires de la détention. Le traitement humain du détenu constitue une forme d'éducation au respect des droits d'autrui et par conséquent, une chance donnée à la réinsertion sociale du détenu¹⁰⁶.

En ce qui concerne enfin le troisième niveau, il touche quelque peu l'action de ce département en matière de prévention tertiaire. Le MINJUSTICE met en place (même si l'impact est relatif) des conditions de vie dans le milieu carcéral qui tendent à sauvegarder l'intégrité physique et mentale. À cet effet, la politique d'humanisation de la prison et de préparation à la réinsertion sociale prévoit l'organisation d'activités éducatives, socioculturelles et des loisirs en milieu carcéral. Le MINJUSTICE envisage par ailleurs de développer des unités de formation professionnelle et de production dans les prisons, d'organiser l'accompagnement psychologique et technique à la réinsertion sociale¹⁰⁷.

¹⁰⁶ Action 1 : amélioration des conditions de détention, CDMT (2020-2022), Ministère de la Justice.

¹⁰⁷ Action 2 : préparation à la réinsertion sociale des détenus, CDMT (2020-2022), Ministère de la Justice

¹⁰⁸ Sean Paul ASHLEY, « The Future of Terrorist Financing: Fighting Terrorist Financing in the Digital Age », *Penn State*

L'action du Ministère des Finances (MINFI)

Avec la sophistication des procédés d'infiltration utilisés par les groupes terroristes et la mutation sans cesse croissante de ces derniers en « multinationales criminalo-affairistes », le MINFI a vu son rôle croître en tant que dispositif de la PREV. Les compétences de ses services spécialisés à l'instar des Douanes ont ainsi été renforcées. La porosité des frontières entre le Cameroun, le Nigeria, la République Centrafricaine et le Tchad a favorisé le développement de la criminalité transfrontalière, mais aussi, le trafic et la circulation d'armes. Cette situation a connu un saut péjoratif avec l'activisme de Boko haram et des groupes armés sécessionnistes. De fait, les frontières ont servi de corridors privilégiés pour faire passer des explosifs, du matériel servant à leur fabrication, des armes et d'autres matériels employés dans les opérations terroristes. Les services douaniers implantés aux frontières des régions dites sensibles : Grand Nord, Est, Nord-Ouest et Sud-Ouest, ont à titre préventif et répressif mené plusieurs opérations qui ont permis d'effectuer des saisis d'armes et d'explosifs destinés aux groupes extrémistes (Boko haram et groupes armés au NOSO). Ces opérations ont permis de perturber les chaînes logistiques transfrontalières des extrémistes.

Le second volet dans lequel le MINFI prend des mesures préventives est celui du financement du terrorisme. En effet, « l'exécution réelle d'un acte terroriste n'est qu'un bout de l'iceberg [...] puisque c'est le produit physique évident d'une vaste infrastructure organisationnelle terroriste »¹⁰⁸, c'est pourquoi l'un des moyens les plus efficaces d'affaiblir les actions des groupes terroristes consiste à maîtriser et à mettre en place des politiques adéquates de contrôle des flux financiers¹⁰⁹. Les États d'Afrique centrale l'ont bien compris. Ils ont de ce fait mis en place le Groupe

University Journal of International Affairs, vol. 1, n° 2, 2012, pp. 9–26.

¹⁰⁹ Georges Alain TCHANGO NGALÉ, « L'argent au service de la terreur : flux financiers illicites et terrorisme dans les sous-régions centrale et ouest-africaine », *CODESRIA*, Numéro spécial sur Argent, sécurité et gouvernance démocratique en Afrique (I), Afrique et

d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), qui est lui-même affilié au Groupe d'Action financière (GAFI)¹¹⁰ depuis octobre 2015. Au niveau national, c'est l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) sous la tutelle du MINFI, qui officie comme gendarme dans la prévention et lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme. En exploitant les informations mises à sa disposition par les établissements financiers légalement obligés de l'alerter en cas de transactions ou mouvements de fonds suspects, l'ANIF a pu mener plusieurs actions liées aux financements des activités de Boko haram au Cameroun et dans la sous-région¹¹¹. Par ailleurs, l'ANIF organise régulièrement des campagnes de sensibilisation et des séminaires de formation à l'attention des corps spécialisés.

L'action du Ministère des Relations extérieures (MINREX)

Le MINREX est engagé dans des activités nationales et étrangères qui placent la PREV au cœur de ses interventions. En tenant compte des menaces terroristes, sécessionnistes et d'insécurité transfrontalière, le MINREX a renforcé sa collaboration avec les structures responsables de la sécurité et de la surveillance du territoire, ainsi

qu'avec celles compétentes en matière d'encadrement social aux fins de prévenir et gérer les crises sécuritaires. De même, il s'est impliqué plus activement dans les cadres bilatéraux dédiés aux questions sécuritaires et frontalières. Sur ce dernier plan, le MINREX se déploie dans le périmètre du programme 076 - Valorisation du potentiel de la coopération bilatérale (CDMT 2020-2022 MINREX). Cette coopération lui permet de porter la vision du Cameroun auprès des pays amis en matière de PREV et d'en tirer des retours positifs. Il en a été ainsi le 22 octobre 2020 où, à la faveur d'un voyage d'études au Cameroun d'une délégation du *Nigerian War College* qui menait une étude sur le thème « Guerre irrégulière et Sécurité nationale : Quelles leçons pour le Nigeria ? », le MINREX a pu faire une présentation portant sur **« les enjeux de la coopération sous régionale dans la lutte contre l'extrémisme violent »**. Par ailleurs, le MINREX mobilise également ses partenariats multilatéraux pour favoriser le développement de projets axés sur la PREV au Cameroun. C'est dans cette optique que son rapprochement avec le Commonwealth a abouti à la mise en place en 2020, d'un **Secrétariat technique national interministériel sur la prévention et lutte contre l'extrémisme violent** logé à la Direction des relations avec le Commonwealth de ce ministère. La première session de ce Comité

développement, Volume XLIV, No. 1, 2019, p. 77. Dans le cas camerounais comme dans celui des pays où sévit Boko Haram, il a été rapporté que les succès de Boko haram étaient étroitement liés à l'importance de la manne financière à sa disposition. Voir *grosso modo* les articles parus dans *African Journal for the prevention and combating of terrorism, special issue on terrorist financing*, Vol. 2, n°1, December 2011.

¹¹⁰ En matière de financement du terrorisme, le GAFI soutient dans un rapport de 2013 que : les terroristes et organisations terroristes dépendent des fonds pour leurs besoins personnels, opérationnels et organisationnels. Détecter et couper leur source de financement constituent des étapes déterminantes pour les priver de la capacité d'opérer. Appréhender, enquêter et poursuivre les financiers des groupes terroristes et des actes terroristes serviront de dissuasion aux autres. Le gel, la confiscation et la saisie des avoirs de terroristes auront également des effets dissuasifs. Encore plus important est le fait de comprendre et de s'attaquer à la question du financement du terrorisme en rapport avec les effets

délétères de celui-ci sur la paix, la sécurité et le développement.

¹¹¹ Les modes et mécanismes de financement du terrorisme proviennent de sources de financement à la fois licites et illicites. Au Cameroun l'ANIF continue à intervenir dans ces deux versants. C'est particulièrement le cas dans les typologies de financement répertoriés en Afrique centrale à savoir : l'utilisation abusive des organismes à but non lucratif ; l'utilisation abusive des nouveaux moyens de paiement ; l'utilisation abusive des sociétés de transferts de fonds ; les trafics illicites ; le financement par des opérateurs économiques ; la collecte et la remise de fonds ; l'extorsion de fonds ; le financement par des personnes politiquement exposées ; les enlèvements contre paiement des rançons ; les embuscades et pillages ; la criminalité faunique. D'autres sources potentielles de financement ont été identifiées. Ce sont notamment le change manuel informel, le trafic de produits agricoles et le trafic de pierres précieuses. *Le financement du terrorisme en Afrique centrale*, GABAC, avril 2017.

tenu en novembre 2020 qui était présidée par le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures responsable du Commonwealth a débouché sur l'adoption d'un **Plan d'action** qui définissait les actions de PREV à réaliser en considérant la situation sécuritaire spécifique.

Enfin, pour donner sens aux engagements du Cameroun au niveau international et régional qui invitent les États à instituer des mécanismes politiques, institutionnels et juridiques de PREV et de lutte contre le terrorisme, le MINREX a reçu mandat d'élaborer une Stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme, avec le soutien du CAERT/UA et la collaboration des principaux acteurs concernés par la PREV. Il convient aussi de préciser que le MINREX apporte son appui à d'autres dispositifs sectoriels de PREV et dans des cadres sociohumanitaires conçus pour atténuer les impacts des crises sécuritaires¹¹².

L'action du Ministère de la Défense (MINDEF)

Saisir l'action des FDS bien au-delà des cadres de protection et de répression n'est plus un fait exceptionnel au Cameroun. Pour durablement vaincre Boko haram, l'armée camerounaise a constamment innové sa pensée opératoire face aux mutations du mode opératoire de la secte islamiste¹¹³ qui relèvent désormais d'un opportunisme situationnel et d'une réappropriation d'anciennes pratiques locales de prédation criminelle¹¹⁴. Ceci s'est traduit par un réajustement stratégique qui permet désormais aux FDS d'accorder une place de choix à la PREV. En effet, de nombreux rapports et études ont fustigé la logique du «tout répressif,

d'unilatéralisme et de cloisonnement», qui a très souvent caractérisée les FDS et leurs instances de prise de décision¹¹⁵. Ce comportement a d'ailleurs souvent contribué à créer la distance, la méfiance entre les FDS et la population, lorsqu'il ne constitue pas lui-même un motif supplémentaire de radicalisation. L'approche du MINDEF dans la PREV au niveau secondaire embrasse les principes de la sécurité humaine. Elle adhère à un objectif stratégique qui est de **«Défendre l'intégrité territoriale et améliorer les conditions de la paix et de sécurité favorables au développement économique et social»**. Pour «gagner les cœurs» tout en agissant sur les causes, facteurs et conséquences de la violence distillée par les groupes extrémistes au Cameroun, le MINDEF mobilise une batterie de mesures. Dans une constante volonté de renforcer le lien armée-nation, ces mesures consistent : à mener des campagnes de sensibilisation au sein des communautés vulnérables et sensibles (touchées par les violences ou qui adhèrent aux messages des extrémistes) ; à renforcer la résilience des populations en les impliquant dans la recherche de la paix (organisation de la défense populaire, COVI, mouvements religieux, organisations traditionnelles) ; et à apporter une aide socioéconomique et éducative. Dans ce dernier cas, les activités civilo-militaire permettent au MINDEF d'aider les populations à s'autonomiser, à se reconstruire socialement, économiquement et sur le plan éducatif (grâce aux dons en matériels, denrées alimentaires, assistance sanitaire, reconstruction des écoles, des espaces commerciaux, etc.). Ceci s'est avéré d'autant plus nécessaire dans la mesure où les groupes extrémistes (Boko haram et les groupes sécessionnistes) ont mis un point d'honneur pour

¹¹² À ce titre, il avait été désigné co-responsable du Comité *ad hoc* chargé de la mise en œuvre du Plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest (2018-2019). Le MINREX devait alors servir d'interface avec les partenaires internationaux, négociations pour le rapatriement des réfugiés du Nigeria en liaison avec les organismes internationaux.

¹¹³ Raoul Aimé SUMO TAYO, «L'armée camerounaise face à Boko haram : analyse séquentielle des stratégies d'innovation et d'adaptation des forces de défense

face à un ennemi hybride» Chapitre X, p.240 in *Boko haram au Cameroun. Dynamiques plurielles*. Ss. François WASSOUNI et Adder Abel GWODA, P.I.E Peter Lang, 2017, 558 pages.

¹¹⁴ Henri Mahamat MBARKOUTOU, «Boko Haram: évolution des modes opératoires au Cameroun», *Revue Le Didiga*, n° 14 du 1^{er} semestre 2016, p.57.

¹¹⁵ Les séminaires et ateliers régionaux organisés dans le cadre des conversations régionales pour la prévention de l'extrémisme violent au Sahel - Sahara (2016-2019) abordent opportunément la question.

s'imposer par la terreur, à détruire le tissu social et économique, les infrastructures de base et à porter atteinte à l'équilibre psychomental des populations. Dans les régions septentrionales et anglophones profondément sinistrées, les appuis multiformes des FDS ont permis de faire évoluer leurs relations avec les communautés riveraines affligées. D'une relation minée par la défiance et le rejet souvent justifié par les exactions commises par les FDS, on est passé à une relation de coopération et collaboration¹¹⁶. Cette mutation a aussi été favorisée par les inspections de service des armées qui ont pris des dispositions pour que la lutte contre la radicalisation se fasse dans le cadre de la législation, de la réglementation en vigueur et des options assumées de l'ordre démocratique, mais aussi, que la prévention et la répression de la radicalisation violente s'inscrivent dans ce cadre, de même que les enquêtes menées en cas de bavure et les sanctions éventuelles¹¹⁷. De même, le MINDEF a pris des mesures pour renforcer

l'entraînement et de la formation psychologique et juridique des forces armées. Ces mesures s'appliquent aux officiers déployés dans les zones de combat contre les radicaux violents. Elle s'applique aussi aux chefs militaires et à ceux de la composante policière de la Force multinationale Mixte (FMM) pour prévenir les pratiques de vengeance, de représailles et de justice sommaire, dont la tentation pèse à la fois sur les soldats et les populations meurtries. Elles visent aussi à prévenir les contre-exactions qui crédibilisent l'idéologie radicale et attirent des sympathies et soutiens à l'égard des radicaux¹¹⁸.

En complément de ces actions qui contribuent à modifier les perceptions des populations et à améliorer leurs réalités dans cette déferlante violence, le MINDEF favorise le renforcement des capacités de son personnel et d'autres agents.

Encadré 3. Actions du MINDEF en faveur du renforcement des capacités et de vulgarisation des savoirs en matière de PEV et de terrorisme

EIFORCES¹¹⁹

Chapeauté par le MINDEF, l'EIFORCES contribue à la prévention secondaire sous son orientation en menant un certain nombre d'actions à travers son Centre de Recherche et de Documentation (CRD). Les travaux de recherche du CRD/EIFORCES sont destinés à éclairer les évolutions de l'environnement sécuritaire ; renforcer les capacités d'anticipation des systèmes de sécurité africains ; assurer la veille stratégique, contribuer à l'aide à la décision ; élaborer des concepts pour la doctrine d'emploi des Forces ; tirer les leçons des expériences pour consolider aussi bien la formation que les mécanismes et capacités d'intervention de paix et de sécurité.

¹¹⁶ Ceci a aussi été rendu possible grâce à des sensibilisations ciblées au profit des FDS sur l'obligation qu'ils avaient de respecter les droits de l'homme et d'éviter de se rendre coupable de VBG. Des formations ont souvent été organisées à cet effet. On peut citer : « la formation des forces de l'ordre et de sécurité sur la prévention de l'extrémisme violent à travers les droits de l'homme et les violences basées sur le genre », tenue du 3 au 5 mars 2020 à Maroua.

¹¹⁷ EIFORCES, « mesures gouvernementales contre la radicalisation au Cameroun », p.78, extrait du *Guide sur les pratiques policières inspirantes en matière de lutte*

contre la radicalisation, Collection d'ouvrages FRANCOPOL, décembre 2016.

¹¹⁸EIFORCES, « mesures gouvernementales contre la radicalisation au Cameroun », op.cit. p.80.

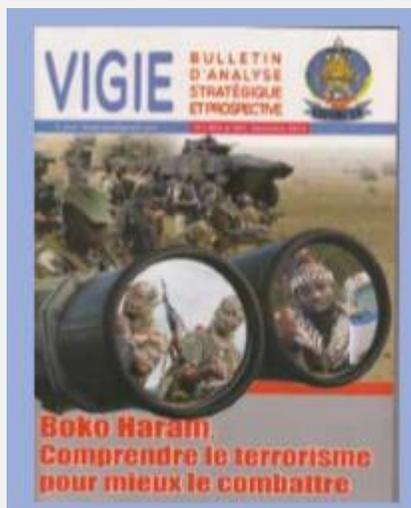
¹¹⁹ Les activités et mesures prises par le Cameroun pour agir contre la radicalisation ont fait l'objet d'une présentation spéciale de l'EIFORCES. Le présent encadré les expose sommairement. Voir les pages 18-22 et 76-80 du *Guide sur les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation*, Collection d'ouvrages FRANCOPOL, décembre 2016.

Activités de l'eiforces contre la radicalisation au Cameroun

L'EIFORCES par le biais de son Centre de Recherche et de Documentation (CRD), se livre à des travaux qui adressent directement les problématiques liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Grâce à ses deux organes principaux : le laboratoire de recherche et la cellule de documentation, le CRD/EIFORCES a fait paraître différentes publications et tenu des colloques internationaux afin de sensibiliser les différents intervenants sur le sujet. Au registre des Publications, le CRD/EIFORCES a fait paraître en juin 2015 un numéro double du Bulletin d'Analyses stratégiques et prospectives (BASP), intitulé Vigie, sur Boko Haram. Ce numéro était intitulé **Boko Haram, Comprendre le terrorisme pour mieux le combattre**.

À destination des décideurs, des FDS et des chercheurs, cette parution a réuni des travaux d'experts en vue d'apporter une triple contribution. D'abord, elle met en évidence les déterminants de la radicalisation violente et les modalités de recrutement de terroristes, jeunes en particulier, par Boko Haram. Ensuite, elle lève le voile sur les dynamiques de contamination de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones perméables sahélo-sahariennes. Enfin, sur cette base, sont articulées les conditions de succès de la déradicalisation et de la contre-radicalisation. Celles-ci sont enrichies de mesures concrètes suggérées à cet effet à partir des résultats les plus probants de la recherche.

Par ailleurs, le CRD a aussi publié des notes de conjoncture sécuritaire. Outils de veille stratégique, ces notes rédigées à l'intention des décideurs et des praticiens de la sécurité aux niveaux stratégique et opérationnel ont restitué un suivi des tendances de radicalisation et de contre-radicalisation autour de la période de la débâcle au front des insurgés de Boko Haram. Elles visaient à assurer que la dégradation des capacités des insurgés à mener la guerre de front, dont la conséquence prévisible était leur dissimulation plus massive au sein des populations, n'amplifierait pas leurs activités de recrutement de jeunes terroristes en vue de commettre des attentats, forme principale de combat encore à leur disposition. Ce suivi a eu d'autres effets et enjeux. En l'occurrence, il a également permis d'éclairer davantage l'action permettant de neutraliser et d'empêcher à l'avenir l'émulation d'autres terroristes.



Concernant les Colloques, le CRD a tenu des colloques internationaux en 2015 et 2016 en rapport avec les problématiques de radicalisation et contre-radicalisation. Les activités de recherche de l'EIFORCES ont démontré une fois de plus le haut niveau de coopération internationale qui les caractérise, en

particulier dans la mise en réseau des acteurs et institutions traitant des thématiques liées à la radicalisation.

Les 14 et 15 janvier 2016, un colloque international, co-organisé avec le CAFRAD, s'est tenu au Palais des Congrès de Yaoundé. Ce dernier a été consacré à la **Gouvernance globale face à la montée de l'extrémisme violent en Afrique médiane**. Ce colloque a pris la forme de quatre panels animés par une vingtaine de chercheurs et spécialistes de haut niveau qui ont fait des contributions très actualisées sur le sujet.

Par ailleurs, les 3 et 4 mai 2016, l'EIFORCES a conjointement organisé avec l'École Supérieure Internationale de Guerre de Yaoundé (ESIG) sur le campus de cette dernière à Symbock (Yaoundé), un colloque international sur le thème **« Synergies populations/Forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme au Cameroun »**. Dans le cadre de trois panels, ce colloque a réuni les plus hautes autorités du ministère de la Défense, du corps diplomatique et du monde universitaire ainsi que les cadres et la centaine d'officiers stagiaires de ces deux écoles.

De façon générale, on déduit aisément que ces activités et mesures contribuent au renforcement de la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (2006), particulièrement les piliers I, II et IV, ainsi que celui des résolutions additives du Conseil de Sécurité pertinentes contre la radicalisation, son financement et la circulation des radicaux violents. En outre, ces activités et mesures viennent en soutien à la Coordination sous-régionale de la Stratégie en Afrique centrale, coordination qui a été animée par le Chef du Centre de Recherche et de Documentation (CRD) de l'EIFORCES.

École Supérieure Internationale de Guerre de Yaoundé (ESIG)

Tout comme l'EIFORCES, l'ESIG anime et abrite régulièrement sur son campus des activités scientifiques et techniques destinées à mieux comprendre (et faire comprendre), prévenir et lutter contre le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation. Le plus de cette école est qu'elle permet de transmettre à des officiers et hauts responsables sécuritaires venus de plusieurs pays africains (en particulier du Bassin du lac Tchad) des notions essentielles qui permettront par la suite de faciliter l'harmonisation des politiques de prévention et d'intervention pour faire face à une menace commune. Parmi les dernières activités où les questions de radicalisation et d'extrémisme violent ont été abordées, on peut mentionner : l'Atelier organisé le 05 février 2021, sur « La qualification de la crise dite anglophone » et le Colloque international des 05, 06, 07 mai 2021, portant sur : « La résurgence des mouvements irrédentistes et séparatistes en Afrique : quels défis pour les perspectives d'émergence des États victimes ? ». Il avait été précédé par une table ronde le 5 février 2021 portant sur deux thématiques à savoir : « Qualification juridique de la guerre contre Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun » et « Qualification juridique de la crise irrédentiste dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest ».

L'action du Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL)

L'expertise du MINPOSTEL est mise à contribution pour aider l'État camerounais dans sa politique de PREV et de lutte contre le terrorisme. Les attaques extrémistes et terroristes dont le Cameroun fait l'objet se sont déportées du terrain matériel vers un théâtre immatériel ou virtuel. Boko haram et en particulier les groupes armés sécessionnistes poursuivent leurs vils desseins dans une sorte de cyberguerre asymétrique. En abhorrant leur casquette de cybercriminels, les extrémistes radicaux y ont trouvé l'opportunité de poser des actes de déstabilisation et d'incitations à la révolte contre les institutions de l'État, via internet, et les réseaux sociaux. Leur mode opératoire consiste : à propager des discours de propagande, des informations erronées (fake news) ; à faire des montages d'images pour désinformer, choquer et semer la psychose au sein de l'opinion afin de jeter le discrédit sur le Cameroun et essayer de se poser en vainqueur/libérateur contre les occupants illégitimes (dans le NOSO) ou infidèles (dans le Septentrion) ; le piratage des comptes Facebook des personnalités et ceux des institutions ainsi que les sites web des administrations. Face à l'ampleur des dégâts subis du fait de ce cyberactivisme extrémiste, le MINPOSTEL a engagé plusieurs actions à titre préventif pour contrer le

cyberterrorisme, la cybercriminalité et la cyberdélinquance, mais aussi, soutenu l'ANTIC qui mène des actions plus curatives.

Avant de se pencher sur les actions mises en œuvre depuis quelques années, il convient de rappeler que c'est dans le cadre du **Programme 587 - Développement et optimisation des réseaux et services de télécommunications et technologie de l'information et de la communication**, que le MINPOSTEL a défini les actions à mener qui touchent directement à la prévention secondaire. Dans ce cas, la principale action que nous retenons est celle : du **renforcement de la confiance numérique (action 6)** énoncée dans le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT - 2020-2022) du MINPOSTEL. Selon le MINPOSTEL, cette action a pour objectif de renforcer la confiance numérique par la réduction du taux de cybercriminalité au Cameroun. À ce titre, sa mise en œuvre devra permettre d'améliorer la sécurité du cyberspace national. En vue d'opérationnaliser cette Action 6, le MINPOSTEL a élaboré et poursuit l'élaboration de plusieurs instruments, notamment : La Stratégie nationale de cybersécurité ; la Politique nationale de cybersécurité ; le Plan directeur de sécurisation des réseaux de communications électroniques ; le Plan de lutte contre la cybercriminalité et cyberterrorisme au Cameroun ; la Promotion de la

sensibilisation en matière de cybersécurité des communications électroniques.

Au plan pratique, l'implémentation de certains de ces instruments s'est faite sous diverses orientations et activités phares.

En 2018, dans le cadre de la campagne de sensibilisation citoyenne et d'éducation à l'usage responsable des outils des Technologies de l'information et de la communication (TIC), prescrite par le chef de l'État, le MINPOSTEL a spécifiquement initié une **Campagne de sensibilisation des jeunes à l'usage responsable des réseaux sociaux**. Cette campagne qui visait à empêcher/réduire la nocivité des réseaux sociaux au sein de la population et en particulier des jeunes, très vulnérables aux appels à la violence et aux discours radicaux véhiculés dans les réseaux sociaux numériques par des extrémistes (surtout des sécessionnistes du NOSO), s'est faite par la diffusion des messages de sensibilisation (SMS, affiches, flyers et dépliants), ainsi que des opérations de formation et de sensibilisation des hommes de médias et des jeunes. Au cours du déroulé des activités de cette campagne, les jeunes ont eu droit à des séances de sensibilisation et d'échanges avec les experts en TIC sous le thème global : **« La manipulation de l'information : la problématique des Fake news »**. La problématique ainsi abordée visait à renforcer l'esprit critique des jeunes et leurs capacités à distinguer les informations véridiques et fausses¹²⁰.

En 2020, une **Campagne nationale pour la promotion de la culture de la Cybersécurité et sensibilisation à l'utilisation responsable des réseaux sociaux** a été lancée le 12 août 2020 en vue de mobiliser toutes les couches sociétales dans la lutte contre la cybercriminalité et ainsi créer une Coalition nationale. Elle a mobilisé plusieurs outils de communication : émissions et spots TV et Radio, y compris dans les langues nationales, radios communautaires, etc. Elle a été suivie d'un Atelier national sur : **les enjeux et défis de la cybersécurité**

¹²⁰ <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/22336/fr.html/usage-resp>.

¹²¹ <https://www.minpostel.gov.cm/index.php/fr/actualites/346-douala-les-eleves-a-l-ecole-de-la-cybersecurite>.

au Cameroun les 13 et 14 août 2020. Par la suite, le 19 août 2020, un Forum national sur les questions de cyber- sécurité s'est tenu dans les locaux du MINPOSTEL sous la houlette du ministre de la Communication, venu par intérim, présider les travaux. Ce forum avait pour thème : **« Tous mobilisés pour la cybersécurité au Cameroun »**. Comme participants, on a pu noter la présence des Associations dans le domaine des TIC et secteurs connexes, start-up, experts, associations religieuses et autres acteurs de la Société civile. De l'avis des pouvoirs publics, les acteurs des OSC avaient un rôle dans la problématique et devaient de ce fait être outillés, doter de compétences pour s'y investir activement à leurs côtés.

L'action de sensibilisation du MINPOSTEL s'est poursuivie dans d'autres tribunes. C'est ainsi qu'en date du 13 juillet 2020, le MINPOSTEL a délivré une communication très interpellative dans le cadre d'une Conférence de presse gouvernementale organisée sur le thème : **« Dérives médiatiques, la désinformation, le discrédit de l'action gouvernementale et des hautes personnalités dans les réseaux sociaux »**.

Par ailleurs, le ministre des Postes et Télécommunications a eu à animer une causerie éducative avec les plus petits de quelques écoles de la ville de Douala, l'une des plus proches de la zone anglophone en crise et aussi connu pour être un épicode de la violence en ligne¹²¹.

En 2021, le MINPOSTEL a lancé au mois de décembre, une vaste campagne d'affichage dans les institutions publiques et les établissements d'enseignement supérieur, secondaire et primaire. Elle s'est suivie d'activités de sensibilisation des responsables locaux et de sessions éducatives avec les élèves et étudiants, sur l'utilisation responsable des réseaux sociaux¹²².

¹²² <https://www.digitalbusiness.africa/cameroun-le-minpostel-deploie-une->

Encadré 4. Actions du Gouvernement camerounais contre les dérives criminelles dans les réseaux sociaux

Afin de prévenir et lutter contre les dérives criminelles dans les réseaux sociaux et dont certaines sont alimentées par la radicalisation des individus, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures :

Sur le plan légal et réglementaire

La Loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité.

Cette Loi régit le cadre de la sécurité des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information, définit et réprime les infractions liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication d'une manière générale, et des réseaux sociaux en particulier.

Le Code pénal camerounais pourrait également être appliqué pour sanctionner certaines infractions commises lors de l'utilisation des réseaux sociaux, notamment en ce qui concerne les articles 189 (copie de documents administratifs), 300 (violation de correspondance), 310 (secret professionnel). Les infractions pénales de diffamation et d'injures sont également respectivement réprimées par les articles 305 et 307 du Code pénal.

Sur le plan stratégique

Un document de *Politique nationale de cybersécurité* a été élaboré.

Sur le plan opérationnel

Un *programme de promotion de l'utilisation responsable des réseaux sociaux* est engagé depuis quelques années. Et de nombreuses actions ont déjà été menées :

- Des opérations de sensibilisation afin d'informer le public sur les sanctions pénales encourues, en cas d'émission ou de propagation des nouvelles fausses ou mensongères au moyen des réseaux sociaux (Sensibilisation par SMS à travers les opérateurs de téléphonie mobile, sensibilisation des jeunes à travers les camps TIC et autres rencontres) ;
- Des Campagnes de sensibilisation des internautes camerounais, et ateliers de formation pour les acteurs clés ainsi que l'accompagnement des structures publiques et privées dans la certification de leurs comptes officiels par l'ANTIC ;
- La Promotion d'une meilleure gouvernance numérique par les hommes de média (Organisation d'un séminaire de sensibilisation, de formation et d'information sur l'utilisation rationnelle des réseaux sociaux, à l'intention des journalistes de la section Cameroun de l'Union de la Presse francophone, participation à la Conférence sur la Communication gouvernementale à l'ère des réseaux sociaux, organisée par les étudiants de l'École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication) ;
- Soutien aux autres administrations compétentes en matière d'équipements techniques : acquisition de Laboratoires d'investigations numériques pour la DGSN.

(Extrait Campagne nationale pour la promotion de la culture de la cybersécurité et sensibilisation à l'utilisation responsable des réseaux sociaux)



L'action de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)

Aux termes du Décret n° 2019/150 du 22 mars 2019 (article 5), l'ANTIC a pour mission « la veille technologique et l'émission des alertes et recommandations en matière de sécurité des réseaux de communications électroniques et de certification ».

Afin d'assurer les missions et fonctions qui lui sont dévolues, l'ANTIC a mis en place un **Computer Incident Response Team (CIRT)**. Ce dernier a une mission préventive et réactive.

À titre préventif, le CIRT est chargé :

- D'analyser, de suivre et de réaliser la cartographie des niveaux de risques afférents à la sécurité des infrastructures critiques du cyberspace national ;
- De concevoir et de produire les bulletins et les alertes de sécurité sur les vulnérabilités et les actions palliatives des attaques cybercriminelles ;
- D'administrer, de développer et de maintenir les outils collaboratifs du CIRT (plateforme collaborative, portail web, etc.) ;
- De sensibiliser toutes les couches sociales sur la cybercriminalité à travers les différents canaux de communication ;
- De réaliser la veille informationnelle pour le compte de l'État ;

- De collecter et de suivre les statistiques afférentes à la cybercriminalité ;
- D'élaborer les référentiels et les politiques de sécurité ;
- D'exploiter et d'administrer le Centre d'Appel ou « Call Center ».

À titre réactif, le CIRT se doit :

- De traiter les incidents survenus dans le cyberspace national ;
- De collecter et d'analyser les preuves numériques lors des investigations ;
- D'assurer la formation du Personnel des Administrations publiques sur la cybersécurité ;
- De déployer les dispositifs de sécurité dans les infrastructures critiques ;
- De réaliser les scans de vulnérabilité périodiques des sites web et des systèmes d'information des Administrations publiques et des Établissements privés sensibles (Départements ministériels, Établissements Publics, Banques) ;
- D'organiser les « cyberdrills ».

Il ressort transversalement de ces fonctions que l'ANTIC joue un rôle de sentinelle de l'État dans les plateformes socionumériques. En particulier avec l'engrenage de violence extrémiste qui frappe le Cameroun, l'ANTIC a eu d'une part, à renforcer sa collaboration avec d'autres administrations sectorielles chargées de la prévention et de la lutte

contre les atteintes à la sécurité des personnes et des biens et, d'autre part, à booster ses campagnes de sensibilisation destinées aux administrations publiques et privées, mais aussi, au grand public en utilisant parfois des médias de masse (TV, radio, etc.) pour atteindre le plus de cibles possible.

L'action de la Délégation générale à la Sûreté nationale (DGSN)

La DGSN de par ses missions est un important outil pour garantir la protection, la promotion et le respect du vivre-ensemble des populations dans un climat de paix. C'est pourquoi elle concentre ses efforts dans **« la consolidation de la paix sociale et le développement comme facteurs de stabilité politique et comme préalable indispensable à toute œuvre de construction nationale »**, d'où sa vision : **« Police et Nation pour la promotion de la paix sociale et du développement »**. À la vérité, c'est dans la mise en œuvre de la politique de prévention de la criminalité par la DGSN qu'il faut inscrire ses activités de PREV. Les mécanismes et principes de la prévention de la criminalité sont en général applicables à la prévention de l'extrémisme violent. La police en insérant son action dans un cadre global de prévention de la criminalité et en collaborant avec d'autres institutions et organisations de la société civile, joue un rôle dans la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Toutefois certaines mesures de prévention de la criminalité ont peu d'effet, voire un effet négatif, sur la prévention de l'extrémisme violent¹²³.

Afin de faire correspondre ses interventions pour la prévention de la criminalité à celles de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, la DGSN met en exécution le Programme 151 qui porte sur la **Consolidation de la sécurité publique**.

En effet, les défis de la police dans le secteur de la sécurité ont augmenté avec l'apparition des

nouvelles formes opératoires dans le domaine du grand banditisme appuyé par les réseaux de criminalité transfrontalière et transnationale (bandes armées, coupeurs de route, Boko haram, trafic des drogues et stupéfiants, d'êtres humains, blanchiment d'argent, terrorisme, etc.) et les mutations sociologiques et psychologiques dues à l'urbanisation rapide et désordonnée conjuguée à la poussée démographique et l'exode rural¹²⁴. Pour relever ces défis, la DGSN se déploie en mettant en œuvre deux principales actions à savoir : **le Renforcement des opérations de police préventive (Action 1) et l'Intensification de la lutte contre la criminalité et les actes terroristes (Action 2)**.

La première Action se réalise à travers la dissuasion des populations par des patrouilles, la salubrité publique dans les agglomérations urbaines et les emprises de chemin de fer, la présence permanente des fonctionnaires de police dans les lieux publics (police de proximité), la mise à disposition du numéro 117 auprès du public, l'émission « au service de tous et de chacun » qui permet d'éduquer les populations afin d'éviter la commission des infractions. Tandis que la seconde Action elle se matérialise à travers la lutte contre le trafic et l'usage illicites des stupéfiants et des substances psychotropes, la recherche et le renseignement (CDMT 2020-2022 DGSN).

L'enchevêtrement de ces deux actions se fait au cours de la réalisation des deux missions essentielles de la DGSN que sont **le renseignement, la sécurisation des biens et des personnes**.

En matière de renseignement prévisionnel

La DGSN grâce à sa bonne collaboration avec les populations locales, des Chefs traditionnels et des comités de vigilance, arrive à recueillir des renseignements fiables, qui sont ensuite exploités avec les autorités administratives et les autres Forces de Défense et de Sécurité. Cette fructueuse collaboration a souvent permis de prévenir la

¹²³ Tore BJØRGO et Quinta SMIT, *Enseignements à tirer de la prévention de la criminalité pour aider la police à prévenir l'extrémisme violent*, Document de travail,

Centre d'Excellence du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 15 janvier 2020.

¹²⁴ CDMT 2020-2022 DGSN.

perpétration d'actes extrémistes et terroristes. C'est ainsi par exemple que des membres présumés de Boko haram et des soutiens actifs, sympathisants des groupes armés sécessionnistes ont pu être appréhendés et mis à la disposition des services compétents, aux fins d'exploitation. Par ailleurs, à travers des opérations de Police préventives telles que les bouclages, les patrouilles pédestres et motorisées, les contrôles systématiques des pièces d'identité, les fouilles de véhicules, les policiers du renfort veillent à la sécurisation des différentes localités où ils ont été déployés, ce qui permet de restreindre les mouvements des groupes extrémistes dans ces localités et de prévenir des attaques. De même, lors des différentes patrouilles nocturnes, des quantités importantes de la substance psychotrope appelée « Tramol », consommée par les membres des groupes armés locaux ont souvent été saisies. En outre, grâce aux matériels de filtrage acquis par la DGSN, les lieux de grande affluence tels que les marchés, les lieux de réunions et meetings politiques, les lieux de culte et les établissements scolaires sont sécurisés. Ces opérations de proximité aident à prévenir d'éventuelles attaques terroristes, mais surtout, elles jouent un rôle dissuasif important auprès des individus en phase de radicalisation et radicalisés.

En matière de sécurisation des personnes et des biens

La DGSN veille à la protection des personnes et de leurs biens. Son approche vise aussi à faire de chaque citoyen ou résident au Cameroun « un gardien de la paix ». En tant que Force régulière, la Sûreté nationale concourt aux côtés des autres forces, à la défense nationale et à la préservation de l'intégrité territoriale. Elle joue conséquemment

¹²⁵ SERVIR, magazine trimestriel d'information de la DGSN, n° 018, mai 2016, p.12.

¹²⁶ Bien que le sujet ne soit pas très bien renseigné au niveau local, le recensement des plaintes de la population, la violation des droits de l'homme et la circulation de vidéos montrant des exactions commises par les forces de police prouvent qu'elles ne sont pas elles-mêmes à l'abri de la radicalisation violente, en particulier lorsque certains agents détournent leurs

un rôle fondamental, dans la mise en application de cette interpellation nationale à l'union sacrée entre les forces de défense et les forces vives de la nation, et à l'ascendance de la force du droit et de la légitimité sur l'idéologie de la barbarie, de l'intolérance et du chaos¹²⁵. Dans son élan de protection, la DGSN a fait de la collaboration entre la police et les populations, un axe privilégié de son action. La symbiose ainsi voulue permet également de prévenir la radicalisation et l'extrémiste violent en faisant en sorte que les forces policières de par leur comportement et action (lorsqu'ils se radicalisent eux-mêmes)¹²⁶ n'aggravent pas la vulnérabilité des usagers ou n'exaspèrent pas leurs griefs à l'égard des symboles de la force légitime qu'elles représentent et des autres institutions de l'État. Pour ce faire, les mesures prises en amont par la DGSN consistent à : la lutte contre les tracasseries policières ; le respect des droits de l'homme dans les services de police ; la mise en place d'un numéro vert (1500) pour permettre aux usagers de porter leurs plaintes auprès de la hiérarchie policière ; la sensibilisation des policiers à la prévention.

Suffisamment sensibilisée sur la transnationalité que revêt le phénomène de la radicalisation menant au terrorisme et sur la lutte contre l'extrémisme violent, la DGSN n'hésite pas à coopérer avec les partenaires de l'État camerounais pour trouver des réponses idoines à ces fléaux. C'est ainsi qu'avec son concours, le Cameroun a abrité les 10 et 11 octobre 2017, les travaux de la Réunion des Chefs de Police d'Afrique de l'Ouest et du Centre sous le thème : **« Lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et Centrale »**, organisés sous l'égide de l'Organisation internationale de la Police criminelle (OIPC-INTERPOL) dont la principale mission est de **« prévenir et combattre la**

missions et violent leur mandat pour agir en représailles, notamment pour venger des collègues tués par des groupes extrémistes. La radicalisation violente des corps habillés a fait l'objet d'études et de proposition de mesures préventives et curatives sous d'autres ciex (Europe). Voir : Radicalisation des fonctionnaires de police, militaires et agents pénitentiaires, Document de conclusion, Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 12 février 2021.

criminalité grâce à une coopération renforcée et à l'innovation sur les questions de police et de sécurité». Ces assises avaient pour objectif l'adaptation et le renforcement de la stratégie antiterroriste d'Interpol, notamment par le partage des renseignements entre polices, l'échange d'informations, la modernisation des outils de collaboration entre services opérationnels. À cet égard, la régionalisation de la riposte policière à travers des Accords de coopération entre l'Afrique de l'Ouest et du Centre a été une des conclusions majeures de cette réunion. Par ailleurs, la DGSN a renforcé sa collaboration avec FRANCOPOL (Réseau international francophone de formation policière) dont certains aspects soulèvent des questions liées à la radicalisation¹²⁷.

L'action de la Commission nationale de Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM)

La guerre contre la secte islamiste Boko Haram dans la partie septentrionale, la crise politique et sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, la crise postélectorale, les déviances, les dérives sociales et sur les réseaux sociaux, ont révélé avec insistance des malaises politiques, socioculturels et identitaires que les politiques publiques nationales aient été incapables de prévenir ou de résoudre. La CNPBM apparaît dans ce contexte le 23 janvier 2017 pour promouvoir le bilinguisme et le multiculturalisme au Cameroun, dans l'optique de maintenir la paix, de consolider l'unité nationale du pays et de renforcer la volonté et la pratique quotidienne du vivre-ensemble de ses populations. Elle est l'une des principales réponses gouvernementales élaborées d'abord pour donner suite aux recommandations formulées lors du grand dialogue national (GDN)¹²⁸, ensuite, comme un outil de résolution de la crise dite anglophone et enfin, comme un dispositif de prévention de la radicalisation menant à la

violence. C'est sous ce dernier aspect que nous abordons la CNPBM. En tant que dispositif, la CNPBM s'attèle à concevoir et à soutenir des solutions capables de prévenir et de combattre des fléaux tels que le tribalisme, le discours haineux, la xénophobie, le terrorisme et bien d'autres qui menacent l'avenir de la paix au Cameroun. Elle intervient donc simultanément en matière de prévention primaire et secondaire. Toutefois, la prégnance du contexte sécuritaire a conduit le Président de la République conformément aux dispositions du décret de 2017 portant création de la CNPBM, à demander qu'elle s'attarde davantage sur des initiatives susceptibles de prévenir et de stopper dans le meilleur des cas la propagation de certains fléaux (prévention secondaire) qui s'avèrent localement être des accélérateurs de la radicalisation violente.

L'objectif stratégique de la Commission est de **« promouvoir le bilinguisme, le multiculturalisme et le vivre ensemble au Cameroun »**. Pour l'atteindre, la Commission a opérationnalisé ses missions à travers des programmes que sont : **la promotion du bilinguisme, la promotion du multiculturalisme et du vivre ensemble, la gouvernance et l'appui institutionnel**. La réalisation des missions attachées à ses programmes continue de se faire au travers de plusieurs actions, notamment : le développement du bilinguisme au Cameroun ; le renforcement du cadre normatif sur le bilinguisme ; le suivi de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles faisant de l'Anglais et du Français deux langues officielles d'égale valeur ; la vulgarisation de la réglementation sur le bilinguisme ; le développement et valorisation du patrimoine multiculturel du Cameroun ; le renforcement du cadre normatif sur le multiculturalisme au Cameroun ; la vulgarisation de la réglementation sur le multiculturalisme ; le développement du vivre ensemble ; le

¹²⁷ *Guide sur les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation*, Collection d'ouvrages FRANCOPOL, décembre 2016.

¹²⁸ Le grand dialogue national (GDN) a eu lieu au Cameroun du 30 septembre au 04 octobre 2019. Il rassembla les acteurs de divers bords politiques, civils, traditionnels et religieux, nationaux et issus de la diaspora

en vue de trouver des solutions à la résolution de la crise dite anglophone. Par la suite, le Premier ministre qui avait été chargé par le Président de la République de présider les travaux du GDN pris le Décret n° 2020/136 du 23 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Comité du suivi de la mise en œuvre des recommandations du grand dialogue national.

renforcement du cadre normatif sur le vivre ensemble¹²⁹.

Dès 2017, ces actions ont à des degrés et déclinaisons divers été posées. Elles se sont articulées sur quatre principaux points : **la sensibilisation, le dialogue, la vulgarisation et le plaidoyer**. Du 1 au 3 novembre 2017, la CNPBM a par exemple procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles relatives à la pratique du bilinguisme entendu comme étant le Français et l'Anglais dans 37 départements ministériels. En 2019, afin de contribuer à la promotion de la cohésion nationale, en particulier dans les zones en crise, la CNPBM a calibré ses activités de sensibilisation et plaidoyer sur les populations vivant dans des zones « rouges ». C'est alors que dans le cadre de la crise qui sévit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, elle a effectué des missions **« d'écoute des populations » et sensibilisation** à Buea (du 24 au 26 avril 2018) et à Bamenda (30 mai au 1er juin 2018). Les populations de ces régions ont ainsi pu exprimer leurs préoccupations et faire des suggestions sur les moyens de résoudre le « problème anglophone », de rétablir la paix et de renforcer le vivre-ensemble dans ces deux régions¹³⁰.

Dans l'exécution de ses activités de vulgarisation et de plaidoyer, la CNPBM a compilé une série de textes visant à faire respecter les dispositions constitutionnelles qui font du français et de l'anglais les deux langues officielles d'égale valeur. Elle a en outre élaboré un recueil de textes sur le Multiculturalisme et contribué à la création de cellules chargées du Bilinguisme et du Multiculturalisme dans de nombreux établissements publics. L'un des objectifs recherchés par ces dernières actions était de faire prendre aux individus (y compris les contestataires et sécessionnistes) conscience du fait que le Constituant (législateur) avait prévu depuis les frémissements de la République, un socle qui garantissait le respect de la « spécificité »

camerounaise en tant que « Nation multilingue et multiculturelle ». Sur cette base, il n'y avait donc pas de « raison objective » pour que des individus soient frustrés et s'abandonnent à des actes violents, voire terroristes pour jouir de leurs droits au demeurant reconnus par la Loi.

Des activités à caractère scientifique ont également été organisées par la CNPBM, d'une part, pour parfaitement appréhender le sens holistique des thématiques dont elle traite, et d'autre part, pour sensibiliser et obtenir une adhésion inclusive des différents corps sociaux et professionnels, dans le but d'enrichir au mieux les politiques sectorielles qu'elle mettrait en place pour remplir ses fonctions. Dans ce sillage, la CNPBM a organisé les 24 et 25 avril 2019, un Colloque visant à fixer les jalons d'un multiculturalisme pour l'unité, la paix et le développement au Cameroun. Ce colloque avait pour thème : **« Le multiculturalisme camerounais à la croisée des chemins : entre tradition et modernité »**. Durant les ateliers constitués, les experts, chercheurs, universitaires et membres de la CNPBM ont mené leurs travaux sur la base des thèmes : **« État des lieux du multiculturalisme camerounais » et « Les actions à entreprendre »**.

Le 11 avril 2019, la CNPBM a organisé une **« Journée de réflexion sur le Vivre-Ensemble »**, pour examiner les pistes en vue d'un vécu meilleur et harmonieux de cette notion par les Camerounais. Divers acteurs, notamment, des universitaires, des acteurs des secteurs publics et privés, la société civile, des autorités religieuses et traditionnelles, avaient au cours des travaux à l'esprit de proposer des solutions et de circonscrire l'encadrement institutionnel, juridique et politique du vivre-ensemble. Plusieurs thèmes ont alors été abordés à savoir : **« le Vivre-ensemble : définition, cadrage politique, juridique et institutionnel » ; « le Vivre-ensemble au Cameroun : contenu expérientiel » et « stratégies et mécanismes de promotion du vivre ensemble »**. Pendant l'année en cours (2021), la CNPBM qui a vu son budget évoluer a continué

¹²⁹ CDMT 2020-2022 CNPBM

¹³⁰ *Le Compatriote*, avril-mai-juin-2019, publication trimestrielle de la CNPBM.

avec plus d'énergie à mener ses actions. En effet, la mise en œuvre effective des activités du Plan d'action 2021 validé lors de sa session du 17 décembre 2020 se fait grâce à l'attribution d'un budget de **2 980 000 000 FCFA, dont 2 milliards 380 millions pour le fonctionnement et 600 millions pour l'investissement**. Cette allocation a permis le lancement le 05 mars 2021, d'une **Campagne nationale de communication contre le discours de haine et la xénophobie** devant s'étaler sur trois (3) mois. Elle a par ailleurs contribué à l'organisation d'un **Colloque sur les discours haineux et la xénophobie au Cameroun**, les 5 et 6 mai 2021 à Yaoundé. L'objectif de ce dernier était d'examiner les instruments juridiques nationaux et internationaux susceptibles d'aider à vaincre le discours haineux ainsi que celui de la xénophobie.

Enfin, la CNPBM continue d'encourager les usagers à **l'alerter** (sur sa plateforme en ligne via un numéro vert ou courriel) en dénonçant tout acte ou fait constitutif d'incitation à la haine raciale ou à la discrimination, incitation à la violence, mise en danger des personnes, injure, terrorisme. Elle collabore à cet effet avec les administrations, les hommes politiques, les médias, les organismes religieux et traditionnels, les organisations et associations des jeunes tels que le CNJC. Par ailleurs, la CNPBM bénéficie de la sollicitude de plusieurs partenaires étrangers, notamment, celle des pays comme la Suisse, le Canada ayant une expérience réussie de la gestion des spécificités sociolinguistiques et culturelles pouvant être instrumentalisées pour favoriser la radicalisation violente.

Announce Cameroon Tribune Monday, November 08, 2021 | **41**

A message from the National Commission for the Promotion of Bilingualism and Multiculturalism
Un message de la Commission nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme

- Anglophone or Francophone, we are, first and foremost, Cameroonians.
- For a peaceful coexistence, let us say NO to hate speech.
- Peaceful coexistence between the different tribes: the pedestal of peace in our country.



- Francophones ou anglophones, nous sommes un peuple, nous sommes d'abord Camerounais.
- Pour une coexistence pacifique, disons NON à la haine.
- Une coexistence pacifique entre les différentes tribus : socle de la paix dans notre pays.

No to hate speech and xenophobia | **Non au discours haineux et à la xénophobie**

Ads Cameroon Tribune Monday, November 08, 2021 | **17**

A MESSAGE FROM THE NATIONAL COMMISSION FOR THE PROMOTION OF BILINGUALISM AND MULTICULTURALISM
UN MESSAGE DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME

- **For our national integration and for the development of Cameroon, let us accept each other.**
- **Your neighbour is your sister, your brother, even if they are from another tribe.**
- **Treating someone poorly provokes a similar reaction; breeding ground for hatred.**



- **Pour notre intégration nationale et pour le développement du Cameroun, acceptons-nous les uns les autres.**
- **Ta voisine, ton voisin du quartier c'est ta sœur, c'est ton frère, même s'il est d'une autre tribu.**
- **Traiter autrui négativement suscite une réaction similaire, propice à la haine.**

NO TO HATE SPEECH AND XENOPHOBIA | **NON AUX DISCOURS HAINEUX ET LA XÉNOPHOBIE**

Source : Campagne nationale de communication contre le discours de haine et la xénophobie de la CNPBM dans les médias. 2021.

12 Cameroon Tribune
Nouvelles et Informations

Announces

A MESSAGE FROM THE
NATIONAL COMMISSION FOR THE PROMOTION OF BILINGUALISM AND MULTICULTURALISM
UN MESSAGE DE LA
COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME

- ▶ We are one people; we are all Cameroonians.
- ▶ Cultural and linguistic diversity: a major asset for the construction of an emerging Cameroon.
- ▶ Let's not allow sectarianism divide our country.



- ▶ Nous sommes un peuple. Nous sommes tous camerounais.
- ▶ La diversité culturelle et linguistique : un atout majeur pour la construction d'un Cameroun émergent.
- ▶ Ne laissons pas le sectarisme diviser notre pays.

NO TO HATE SPEECH AND XENOPHOBIA
NON AUX DISCOURS HAINEUX ET À LA XENOPHOBIE

12 Cameroon Tribune
Nouvelles et Informations

Announces

A MESSAGE FROM THE
NATIONAL COMMISSION FOR THE PROMOTION OF BILINGUALISM AND MULTICULTURALISM
UN MESSAGE DE LA
COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME

- ▶ Unity in diversity; cornerstone for the preservation of our heritage for a prosperous Cameroon.
- ▶ Unity in cultural diversity: a major asset to living together.
- ▶ For responsible social networks, let us communicate but let's not stir up hate.



- ▶ L'unité dans la diversité : pierre angulaire de la préservation de notre patrimoine pour un Cameroun prospère.
- ▶ L'unité dans la diversité culturelle : atout fondamental du vivre ensemble.
- ▶ Pour des réseaux sociaux responsables, communiquons mais n'attisons pas la haine.

NO TO HATE SPEECH AND XENOPHOBIA
NON AUX DISCOURS HAINEUX ET À LA XENOPHOBIE

Encadré 5. Discours haineux, radicalisation et extrémisme violent au Cameroun

Le discours de haine se définit comme : « toutes les formes d'expression qui propagent, incitent, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance exprimée par le nationalisme agressif et l'ethnocentrisme, la discrimination et l'hostilité envers les minorités, les migrants et les immigrants d'origine »¹³¹.

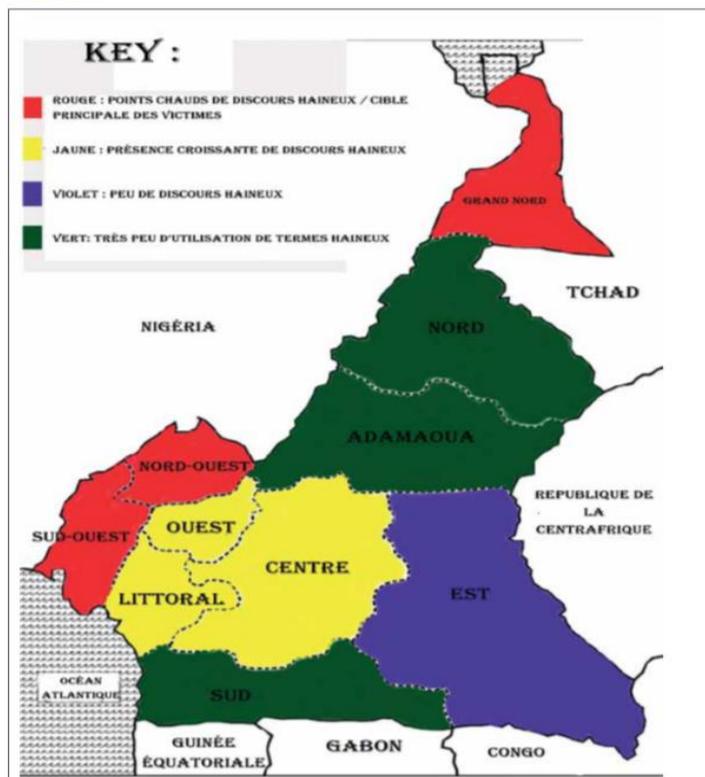
Pour la Commission des plaintes en matière de radiodiffusion d'Afrique du Sud le discours de haine est considéré comme : « une propagande pour la guerre ; incitation à la violence imminente ; ou le plaidoyer pour une haine fondée sur la race, l'ethnie, le sexe ou la religion et qui constitue une incitation à causer du tort. » (DW Hate Speech explained, <https://p.dw.com/p/119ku>). Ces définitions recensent les comportements, les préjugés et stéréotypes capables de causer du tort à autrui et à inciter à la violence. À cause de la dangerosité des dérives et exactions auxquelles il peut donner lieu, le discours de haine est fortement proscrit¹³². Au Cameroun, le discours haineux représente un obstacle à l'édification de la Nation et au maintien de la cohésion nationale. Dans ce pays qui compte plus de 250 ethnies et 300 langues nationales, il n'a pas toujours été évident d'articuler « les originales et riches différences » linguistiques et culturelles. Bien au contraire, depuis les indépendances, bien avant l'apparition d'internet et des réseaux socionumériques, les acteurs locaux de tout bord mobilisaient déjà des mots qui pour certains constituent aujourd'hui des termes offensants, incendiaires et parfois obscènes. De récentes études qu'on peut qualifier de pionnières sur la question au Cameroun, ont permis de mettre en évidence que le phénomène haineux est courant chez les politiciens, les administrateurs, les fonctionnaires, ainsi que chez les enfants et les jeunes. La tendance actuelle laisse à voir que consciemment, des propos haineux sont tenus sur la place publique sans aucune retenue

¹³¹ Selon une définition adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe et reprise par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

¹³² Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Conclusions et recommandations issues des quatre ateliers d'experts organisés par le HCDH en 2011 et adoptés par les experts à Rabat, Maroc le 5 octobre 2012.

par toutes les catégories sociales. Les jeunes qui autrefois exerçaient moins cette forme de violence en sont devenus les principaux pourfendeurs, en particulier en ligne, dans les réseaux sociaux.

CARTE DES PROPOS HAINEUX AU CAMEROUN PAR RÉGION



Source: Discours haineux et conflits violents au Cameroun
Chercheurs du rapport LOYOC

Avec les crises dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, on a assisté à un déferlement de discours haineux dans l'espace public, sur la toile, dans les médias et même au sein des communautés. Des fausses nouvelles (infox/intox), la propagande, la désinformation, les insultes, les propos stigmatisants, voire ouvertement tribalistes, sont devenus une banalité. Les études mentionnées établissent un lien direct entre la flambée des discours haineux et l'enlisement des conflits armés au Cameroun. Elles arrivent à la conclusion que « les espaces numériques sont devenus des supports qui transmettent des discours haineux qui existaient autrefois hors ligne, pour dépasser certaines limites et exacerber le sentiment de haine et de vengeance à la fois hors ligne et en ligne. Les mobiles de la crise actuelle dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun restent un grand défi, car la radicalisation en ligne a augmenté, conduisant sans doute à la violence hors-ligne actuelle qui est perpétrée par des sympathisants du conflit sous différents

angles ». Toujours dans le cadre du rapport discours haineux/conflits, elles démontrent que « des vidéos/images censées montrer des abus des deux côtés ont circulé sur les réseaux sociaux, attisant les tensions déjà très élevées sur le terrain dans les zones de conflit. La propagande et les fausses nouvelles prolifèrent. Par exemple, la diffusion en ligne de corps décapités des forces de l'ordre ne fait qu'accroître la frustration et le radicalisme au sein de la communauté affectée et augmente les risques de violence et de même, une image ou une vidéo montrant l'assassinat brutal d'un combattant séparatiste, radicalise également les combattants et les non-combattants, créant ainsi un cycle de violence qui passe du virtuel au réel ». Il s'infère de ces constats et fait un lien causal entre radicalisation-extrémisme violent - discours haineux. En effet, l'observation du paysage local montre que les discours haineux contribuent grandement à la radicalisation et instrumentalisation des populations, ce qui a eu à favoriser la commission d'actes de violence extrême. Ceci s'est particulièrement observé dans tous les théâtres de conflit armé lorsque des déclarations malheureuses, appellations (au NOSO : Francofrog, crapaud, Frogs, grenouilles, francobête, francofools, franco-fou, anglofou), assimilations malvenues (dans le Grand Nord : musulman = terroriste=Boko haram), de hauts responsables gouvernementaux et sécuritaires d'une part et d'autre part, des membres des groupes extrémistes, ont blessé, frustré et stigmatisé certaines communautés, mettant ainsi le feu aux poudres.

À ce jour, des termes incendiaires et offensants continuent d'être distillés autant dans le réel que dans le virtuel. L'existence de sanctions juridiques et de campagnes de sensibilisation visant à empêcher le discours haineux ont fait baisser l'hémorragie haineuse sans pour autant arrêter la saignée. Il faut dire

qu'en l'espèce la volonté politique affichée publiquement ne rencontre pas toutes les adhésions en privé tant il est vrai que certains hommes politiques instrumentalisent le discours haineux au gré de leurs intérêts¹³³.

LOIS ET RÈGLEMENTS SUR LE DISCOURS HAINEUX AU CAMEROUN

« La loi sur les discours haineux, adoptée le 24 décembre 2019, est une modification de la Loi n° 2016/7 du 12 juillet 2016 relative au Code pénal pour les discours haineux. »

Article 1 : La Loi n° 2016/7 du 12 juillet 2016 relative au Code pénal est modifiée et complétée comme suit :

Article 241 : (nouveau) Outrage aux races ou aux religions

(1) est puni d'un emprisonnement de six (06) jours à six (06) mois et d'une amende de cinq mille (1 000) à cinq cent mille (500 000) francs, celui qui commet un outrage tel que défini à l'article 152 du présent Code, à l'encontre d'une race ou d'une religion à laquelle appartiennent un ou plusieurs citoyens ou résidents.

(2) Si l'infraction est commise par voie de presse, de radio, de télévision, de réseaux sociaux ou de tout autre moyen susceptible d'atteindre le public, le maximum de l'amende prévue à l'alinéa 1 ci-dessus est porté à vingt millions (20 000 000) francs.

3) Les peines prévues aux alinéas 1 et 2 ci-dessus sont doublées, lorsque l'infraction est commise dans le but de susciter la haine ou le mépris entre les citoyens ou les résidents.

Article 241-1 : (nouveau) outrage à la tribu ou à un l'ethnie :

(1) est puni d'un emprisonnement d'un (01) à deux (02) ans et d'une amende de trois cent mille (300 000) à trois millions (3 000 000) de francs, celui qui, par quelque moyen que ce soit, tient des discours de haine ou procède aux incitations à la violence contre des personnes en raison de leur appartenance tribale ou ethnique.

(2) En cas d'admission des circonstances atténuantes, la peine d'emprisonnement prévue à l'alinéa 1 ci-dessus ne peut être inférieure à trois (03) mois et la peine d'amende à deux cent mille (200 000) francs. Le sursis ne peut être accordé, sauf en cas d'excuse atténuante de minorité.

(3) Lorsque l'auteur du discours de haine est un fonctionnaire au sens de l'article 131 du présent Code, un responsable de formation politique, de média, d'une organisation non gouvernementale ou d'une institution religieuse, les peines prévues à l'alinéa 1 ci-dessus sont doublées et les circonstances atténuantes ne sont pas admises.

¹³³ Les études dont il est fait allusion sont : *Les réseaux sociaux et conflit au Cameroun : Un lexique des termes du discours haineux*, publié en octobre 2018 <https://www.peacetechlab.org/cameroon-lexicon>, et *Discours haineux et conflits violents au Cameroun*, Rapport du Local Youth Corner Cameroon (LOYOC), 2019. www.loyocameroun.org Les principales conclusions de ces travaux ont fait l'objet d'une synthèse et compilation dans un document unique. Voir : *Guide pratique pour lutter contre la diffusion des discours haineux en ligne au Cameroun. Contexte camerounais : Réseaux sociaux et Conflits*.

L'action du Conseil National de la Communication (CNC)

Le CNC est un organe de régulation et de consultation qui exerce en cas de nécessité des fonctions de police auprès des médias. À titre de rappel, le CNC veille par ses décisions et avis au respect de : des lois et règlements en matière de communication sociale ; de l'éthique et de la déontologie professionnelle ; de la paix sociale, de l'unité et de l'intégration nationale dans tous les médias ; de la promotion des langues et cultures nationales dans tous les médias ; de la promotion des idéaux de paix, de démocratie et des droits de l'homme ; de la protection de la dignité des personnes, notamment de l'enfance et de la jeunesse dans les médias ; de l'égalité d'accès aux médias, notamment en période électorale ; de la liberté et de la responsabilité des médias ; de l'indépendance des services public et privé de la communication. Ces missions donnent au CNC une légitimité certaine pour intervenir dans le cadre de la PREV. En effet, au Cameroun, les médias audiovisuels et la presse écrite sont très souvent catalogués comme des fusibles de la violence à l'opposé de leur noble fonction qui est de fournir des informations vérifiables dans l'intérêt du public. Cette réputation peu enviable tire ses origines dans la complexité des rapports qu'ils entretiennent depuis les indépendances (1960) avec leurs lecteurs, les puissances politico-économiques, les acteurs religieux et traditionnels, ainsi qu'avec d'autres composantes de la société civile. Pendant longtemps, les rapports entre les médias/presse et d'autres acteurs sociaux ont été diversement appréciés. Les accusations d'ethnisation excessive, propagande voilée de la haine tribale, poursuite d'un agenda caché pour le compte de certaines communautés considérées comme influentes, n'ont pas aidé à placer l'action des professionnels de la

communication dans des sentiers moins cabossés. Aujourd'hui encore une partie de la population reste sceptique y compris pour les médias audiovisuels.

Avec l'apparition des crises sécuritaires, la chasse au scoop et les prises de position incontrôlées de certains médias ont souvent envenimé des situations de violence extrême. De plus, avec l'intense pression qui s'exerce pour attirer le public, dans un contexte de mutations technologiques et financières permanentes, les médias peuvent être fortement tentés de donner la primauté à la violence et au sensationnel et d'être les premiers à diffuser une information de dernière minute et des rumeurs, avant même d'avoir pu s'assurer de leur véracité¹³⁴. C'est principalement dans ces hypothèses que le CNC exerce ses pouvoirs pour censurer les médias qui agissent selon elle en marge des prescriptions réglementaires et déontologiques. Plusieurs cas ont ainsi donné lieu à la prise de mesures disciplinaires telles que des avertissements et suspensions temporaires contre des journalistes et patrons de presse écrite/audiovisuel pour avoir tenus dans le cadre de crise, des propos attentatoires aux libertés et partagés des images choquantes dont l'authenticité n'étaient pas incontestable. Que ce soit dans le cadre de la lutte contre Boko Haram ou des groupes sécessionnistes, le CNC a prononcé des sanctions pour rappeler à l'ordre et prévenir d'autres professionnels sur l'exacerbation que les informations partagées par eux pouvaient avoir dans l'augmentation des violences et la radicalisation des communautés. On se souvient que certains médias avaient partagé des vidéos montrant des exécutions extrajudiciaires de groupe prétendument commises par les FDS à l'Extrême-Nord et au NOSO, qui se sont avérées après vérification et recoupement des informations fausses.

¹³⁴ Les médias face au terrorisme. Manuel pour les journalistes, UNESCO, 2017, p.3.

Encadré 6. Numériques, radicalisation et extrémisme violent au Cameroun

«La radicalisation est le processus par lequel un individu ou un groupe d'individus adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi. Elle transcende les clivages traditionnels, tels que le sexe, l'origine sociale, le niveau d'éducation et d'appartenance religieuse. La radicalisation apparaît donc comme un processus d'emprise mentale de l'adepte, qui peut trouver sa source dans l'environnement, avec pour objectif d'effacer toutes les valeurs acquises. Ce phénomène affecte surtout les jeunes en quête de repères». Le phénomène ainsi décrit représente l'une des plus grandes préoccupations des sociétés démocratiques, notamment du Cameroun.

Avec l'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), la mondialisation a connu un bon en avant. La désintégration progressive des frontières matérielles et immatérielles a favorisé l'interdépendance. Le monde s'est transformé en village planétaire où vivre en autarcie n'est plus une option viable. Les interactions entre individus éparpillés dans le monde ont ainsi connu une avancée vertigineuse. Au Cameroun, la socialisation numérique se fait davantage avec les réseaux sociaux (RS). Des statistiques démontrent que les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, WhatsApp, Viber, Imo...) exercent une grande influence sur la population en général et sur la jeunesse en particulier. Facebook, premier réseau social local est à ce jour l'instrument incontournable des jeunes désireux de nouer des liens sociaux avec plus de 300 000 abonnés au Cameroun. Selon Global Stats 2, entre novembre 2018 et novembre 2019, Facebook est le réseau social le plus utilisé au Cameroun avec 86,76 % de souscriptions, ensuite WhatsApp, tandis que Pinterest (7,55 %), Instagram (2,17 %) Twitter (2,13 %), YouTube (1,33 %) et LinkedIn (0,01 %) ont des taux d'expansion plus lents. Ces réseaux sociaux sont utilisés pour diverses raisons, notamment le travail, le divertissement, la communication, les affaires, l'éducation, etc. Par ailleurs, des informations recueillies auprès de l'Agence de Régulation des Télécommunications révèlent que le taux de pénétration du Mobile au Cameroun entre 2004 et 2014 est passé de 9,8 % à 71 %. Par ailleurs, selon la même source, le Cameroun est le 17^e pays africain connecté à internet, avec 25,6 % de sa population. De 0 % d'abonnés en 1999, le Cameroun a enregistré 40 000 abonnés en 2000 et 4 millions en 2008. En 2016, le Cameroun a, sur une population estimée à plus de 20 millions d'habitants, 16 millions d'abonnés à la téléphonie mobile. Ces données prouvent s'il en était encore besoin la forte emprise des réseaux socionumériques sur le quotidien des Camerounais. Si quelques effets positifs peuvent être recensés, il est regrettable de constater que les RS s'apparentent de plus en plus à des zones de non-droit, de libertinage où les jeunes, principaux utilisateurs sont exposés à la radicalisation, incités à la violence et au terrorisme, ou approchés par des cybercriminels, etc.

En effet, les dangers des espaces numériques sont visibles au regard de la propagande qui y est faite et des moyens de communication utilisés à cet effet. Mais aussi, des possibilités de recrutements et endoctrinement qu'ils favorisent. Dans le cadre de la crise au NOSO, il a été vérifié que les RS servent comme canaux privilégiés de propagande extrémiste, d'incitation à la violence et de vulgarisation de la terreur. La psychose visible au sein des populations qui a été à l'origine de nombreux déplacements internes et externes, ou encore de repli sur soi a été favorisée par la vue d'images/vidéos d'une violence insoutenable. Les sécessionnistes et leurs soutiens ont élaboré des stratégies de communication pour faire triompher leurs idées. Ils mènent à travers les réseaux sociaux, une campagne structurée pour distiller la peur, la haine et la violence. Ce discours de haine appelle à l'assassinat des éléments des Forces de Défense et de Sécurité, des autorités administratives et autres représentants de l'État. Ils appellent également à la commission de violence sur des bases ethniques et linguistiques. Cette campagne haineuse sur internet se fait aussi par un emploi récurrent des « fake news, infox » par lesquels ils essayent de manipuler l'opinion nationale et internationale en accusant les Forces de Défense et de Sécurité d'atrocités imaginaires et même de perpétrer un génocide dans

les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ces derniers procédés arrivent parfois à trouver un écho favorable auprès des personnes vulnérables qui finissent par défendre passivement la cause sécessionniste ou activement en s'enrôlant dans des groupes armés.

À l'Extrême Nord du Cameroun où la fracture numérique reste prégnante, le groupe terroriste Boko Haram utilise tout de même des propos haineux, notamment, « l'école occidentale est un péché », « l'éducation occidentale est interdite », pour susciter la violence contre les chrétiens et le mode de vie laïque. Il a par ailleurs essayé d'instrumentaliser la religion en construisant un discours haineux contre les chrétiens et animistes qualifiés « d'impurs », pour créer de la sympathie à l'égard de son idéologie auprès des musulmans radicaux et ainsi faire de nouveaux adeptes.

S'agissant des recrutements, il convient de dire que l'embrigadement en ligne est propre aux réseaux sociaux qui permettent un suivi individualisé et adapté aux profils (social, psychologique) des jeunes¹³⁵. La socialisation hors ligne aux idéologies extrémistes tend à avoir lieu avant l'endoctrinement en ligne. Cependant, une fois le point de non-retour franchi, les jeunes extrémistes trouvent de la matière dans les médias sociaux pour alimenter leur intérêt en devenant des proies faciles pour les stratégies de recrutement des groupes radicaux¹³⁶. La personnalisation dans le mode de recrutement rend donc la prévention très difficile, puisque celle-ci doit aussi en écho procéder par ciblage individualisé pour être réellement efficace. Or les intervenants institutionnels, les entités étatiques par exemple présentent des limites à ce niveau. Il importe sur cet aspect précis de renforcer leurs capacités et d'explorer les rôles d'encadrement de proximité que peuvent jouer les acteurs de la société civile.

En pratique, les jeunes sont abordés par des membres des groupes armés ou des cybercriminels, à travers des groupes ouverts ou des groupes d'amitié. C'est dans ces derniers groupes dits fermés que le processus de radicalisation est plus construit. Le jeune radicalisé affiche alors des signes avant-coureurs qui se résument en une rupture avec l'école et la famille, les camarades, les amis, les divers entourages. Il s'en suit de nouveaux comportements alimentaires, vestimentaires et une modification de l'identité sociale, des discours et un intérêt soudain pour la religion ou une idéologie excessive¹³⁷.

En somme, l'internet apparaît comme un « vecteur actif de radicalisation violente qui facilite la prolifération des idéologies extrémistes violentes ». Les RS qui sont des outils socionumériques ont alors un impact néfaste et peuvent être perçus comme un appui à la radicalisation pour plusieurs raisons :

- Ils sont d'usage actif et accessible partout ;
- Ils permettent des prises de contact avec des personnes dans la vie réelle, en instaurant une interaction entre la vraie vie et le cyberspace ;
- Ils sont dynamiques, proches de l'actualité et non linéaires, c'est-à-dire que le radicalisé ne subit aucune autorité en surfant, il agit en son âme et conscience et surtout libre de son choix ;
- Ils donnent le sentiment d'une participation efficace à une œuvre salvatrice et d'une écoute réactive face à ce qu'ils considèrent comme l'injustice du monde occidental ;
- Ils permettent de diffuser le même message par recommandation à beaucoup de personnes qui peuvent ainsi tomber dessus, même fortuitement¹³⁸.

Dès lors, trouver des solutions pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent qui se font par le truchement du numérique nécessite en premier lieu de renforcer l'éducation à la citoyenneté

¹³⁵ Phinith CHANTHALANGSY, « Jeunesse et radicalisation : ce dont nous Parlons et ce que nous ne disons Pas », op.cit. p.20.

¹³⁶ Séraphin ALAVA, Divina FRAU-MEIGS et Ghayda HASSAN, « Comment qualifier les relations entre les médias sociaux et les processus de radicalisation menant à la violence ? », *Quaderni* [En ligne], 95 | Hiver 2017-2018, mis en ligne le 05 février 2020.

¹³⁷ Boniface MEKE, Radicalisation, un phénomène de l'heure, *SERVIR*, magazine trimestriel d'information de la DGSN, n° 018, mai 2016, p.20.

¹³⁸ Idem

numérique des populations et en particulier des jeunes, en leur faisant comprendre les risques qu'ils encourent et les moyens par lesquels ils pourraient les éviter. Aussi, améliorer le contrôle et le filtrage d'informations, de discours ouvertement extrémistes doit être une responsabilité partagée, entre les autorités étatiques, la société civile et les familles (parents). Enfin, la mise en place de politiques, de mécanismes plus offensifs (au-delà de la sensibilisation) nationaux pour prévenir les dérives devrait également être au centre de l'élaboration des réponses étatiques.

C. Prévention tertiaire

La prévention tertiaire ou prévention indiquée cible les individus ou les groupes qui sont déjà engagés dans ce processus dans les phases finales, qui appartiennent à un groupe extrémiste ou qui ont commis des actes de radicalisation et d'extrémisme violent (voir TDRs). Selon le Centre de la prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV - Canada), elle cherche à favoriser, chez l'individu, un désengagement de la violence et de l'extrémisme, ou une distanciation par rapport à l'adhésion à un discours ou à des croyances extrémistes. Pour ce faire, elle délivre des interventions de nature spécialisée. Elle se situe sur trois plans :

- Individus en situation de radicalisation : Prise en charge psychosociale ou communautaire et pistes de réinsertion sociale (que les individus soient condamnés ou non pour des gestes criminels) ;
- Individus en processus de réinsertion sociale : Renforcement de leur résilience et de leurs facteurs de protection, en les amenant progressivement dans un processus d'intégration à la société et d'identification au vivre-ensemble ;
- Individus passibles de judiciarisation, ou déjà judiciarisés : Solution proactive où l'intervention est mise en place avant que la judiciarisation de l'individu concerné ne soit rendue nécessaire ou pour accompagner la sortie d'un processus de judiciarisation.

Au Cameroun, les activités de prévention tertiaire sont désormais conduites par un organisme spécialisé. Toutefois, avant son apparition, d'autres administrations sectorielles s'impliquaient. Ces dernières continuent à agir de façon autonome.

L'action du Comité national de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR)

Malgré sa mise en place récente en novembre 2018, le CNDDR est apparu dans l'ensemble des dispositifs de PREV comme le plus connu des personnes enquêtées dans le cadre de la présente étude. Ce constat qui peut paraître paradoxal au regard de la jeunesse de cet organisme, son lent développement infrastructurel et son insuffisante communication, s'explique sans doute par le fait que les explications qui ont été faites de ce qu'on entendait par «prévention tertiaire», correspondaient pour les enquêtés à une structure dont la dénomination renseignait à suffisance sur sa vocation. En tout état de cause, les populations semblent mieux entrevoir l'utilité du CNDDR que de n'importe quel autre dispositif. Peut-être l'accélération du retour à la normale qu'il peut laisser présager y est pour quelque chose. En effet, le CNDDR a pour mission d'organiser, d'encadrer et de gérer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants de Boko haram et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest désireux de répondre favorablement à l'offre de paix du chef de l'État en déposant les armes¹³⁹. Dans son organisation, il est constitué d'une unité de suivi-évaluation ; une

¹³⁹ Il importe d'indiquer que pour ce qui est de l'Extrême-Nord, il était déjà expérimenté par le Gouverneur de la région, bien avant la création du CNDDR, approche opérationnelle sur le modèle utilisé dans la région de Diffa au Niger qui mettait l'accent sur la déradicalisation, la socialisation et une cure contre le lavage de cerveau. Voir :

unité de communication ; une unité de coopération ; une administration centrale et trois services déconcentrés (03 centres régionaux) respectivement à Bamenda, Buea et Mora. Au regard de l'important rôle qui lui a été dévolu, le CNDDR a dû bénéficier en 2020 pour son démarrage d'une allocation financière spéciale représentant son budget de 3 946 399 746 FCFA (trois milliards neuf cent quarante-six millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-sept FCFA). Ce montant qui permet au CNDDR de poursuivre son objectif stratégique a permis de soutenir les principaux programmes qu'il exécute à savoir : le Programme 756 - Désarmement et démobilisation ; le Programme 757 - Réintégration ; et le Programme 758 - Gouvernance et appui institutionnel du CNDDR. Nous nous attarderons sur ses deux premiers programmes.

De manière concrète, l'objectif du **Programme 756 - Désarmement et démobilisation** est d'accueillir et de désarmer les ex-combattants du Boko haram et des groupes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et de les préparer à la vie civile. Pour ce faire, il a adopté comme stratégie de collecter, de répertorier et de stocker les armes et munitions remises volontairement par les ex-combattants ; de prendre toutes les dispositions appropriées pour la destruction desdites armes, munitions et explosifs, en liaison avec les administrations compétentes ; d'assurer l'encadrement des ex - combattants dans le but de leur réinsertion à la vie civile. Deux principales actions sont alors poursuivies :

ACTION 01 : CONTRIBUTION AU DÉSARMEMENT DES EX-COMBATTANTS

ACTION 02 : DÉMOBILISATION, PROMOTION ET FACILITATION DU RETOUR À LA VIE CIVILE DES EXCOMBATTANTS

Saïbou ISSA et Nadine MACHIKOU, « Réintégration des ex-associés de Boko Haram : Perspectives de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun », *Global Center on Cooperative Security*, Note politique, février 2019, p.4. Ce Gouverneur a aussi posé des actes dans le cadre du renforcement de la résilience psycho-sociale et économique des populations. En mars 2017 par

Concernant le **Programme 757 – Réintégration**, son objectif est de préparer les ex – combattants à la déradicalisation et à la réinsertion à la vie civile. Sa stratégie consiste à mener des actions de sensibilisation à la réinsertion dans la vie civile des ex – combattants. Notamment par l'organisation, la formation, la mise à disposition d'outils ou moyens de production et l'assistance à la création d'activités génératrices de revenus. Les actions essentielles menées par ce programme consistent à :

ACTION 01 : SENSIBILISER LES COMMUNAUTÉS AU PROCESSUS DE RÉINTÉGRATION DES EX-COMBATTANTS ET LEUR FAMILLE RESPECTIVE

ACTION 02 : FACILITER L'ACCÈS DES EX-COMBATTANTS AUX MOYENS DE PRODUCTION ET À L'AUTONOMISATION

En se basant sur ces différents cadres logiques¹⁴⁰, le CNDDR a pu mener des activités rentrant dans la logique de la prévention tertiaire. En faisant une rétrospective de celles-ci, il est possible d'avoir une idée des évolutions et impacts sur les principales cibles.

Ainsi, **en novembre 2020**, le compteur du CNDDR affichait plus de 600 ex-combattants pris en charge dans les centres régionaux de Bamenda, Buea (et Maroua. Le gros de cet effectif se trouvant dans l'Extrême-Nord. Dans la région du Nord-Ouest, le lancement de l'opération « Bamenda Clean » avait décidé des combattants à rejoindre le Centre du CNDDR régional qui avait été spécialement aménagé pour offrir une palette de formations aux ex-combattants. À côté des technologies de l'information et de la communication, il y était dispensé des formations en mécanique automobile, maçonnerie, menuiserie, couture, métiers agropastoraux, etc.

exemple, il a remis des dons d'une valeur de 20 000 000 FCFA (soit 30 508, 73 euros) au profit de 15 veuves, 82 orphelins et 92 membres du Comité de vigilance. Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2017.

¹⁴⁰ Les éléments des cadres logiques ici présentés sont issus du CDMT 2021-2023 CNDDR.

Compte tenu du fait que beaucoup de ces ex-combattants ne savaient ni lire ni écrire, un accent a été mis sur l'enseignement de base, mais aussi, sur l'éducation morale et citoyenne¹⁴¹.

Au cours de la même année, une somme de 1 000 000 000 FCFA (un milliard de FCFA) avait été débloquée par le Chef de l'État pour les travaux de construction sur 13, 21 hectares, du centre CNDDR de Mémé dans le Mayo-Sava (Extrême-Nord) devant débiter en janvier 2021.

En février 2021, les repentis de Boko Haram internés au centre de transit de Méri avaient reçu des dons du Chef de l'État pour faciliter leur insertion socioprofessionnelle. Il s'agissait entre autres, des machines à coudre, des brouettes, des pulvérisateurs, des congélateurs, des réfrigérateurs, des motocyclettes, des photocopieuses, des bottes, des combinaisons, des masques anti-poussière. Présent au moment de la remise des dons en question, d'autres administrations s'engagèrent à apporter leur soutien aux repentis, il en a été ainsi du : Fonds national de l'Emploi (FNE) ; Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique ; Ministère des petites et moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat ; Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Dans ce centre, en plus de l'éducation scolaire et à la citoyenneté dispensée pour combler les lacunes, et du réarmement moral (civisme, patriotisme) nécessaire à la réinsertion dans la société, l'État veille à la réinsertion définitive en permettant soit de trouver un emploi stable et rémunéré dans des structures existantes, gage d'une insertion dans la société ; soit de s'installer à son propre compte. Dans ce dernier cas, des repentis se sont mis à l'agriculture, activité qu'ils ont menée dès leur arrivée au centre de transit de Méri. D'autres sont devenus réparateurs de motos, une activité apprise sur place. Pour ce qui est des femmes, la plupart s'exerçaient au tricotage des bonnets traditionnels ou encore dans les petits métiers générateurs des revenus, notamment la vente des galettes, des beignets et

autres denrées alimentaires¹⁴². Par ailleurs, au mois de mai 2021, le bilan dressé à mi-parcours montra des points positifs. D'abord, le séminaire de sensibilisation des ex-combattants de Boko Haram qui avait été présidé par le Coordonnateur national du CNDDR en présence des autorités administratives régionales conduites par le gouverneur de l'Extrême-Nord et des responsables de la Force multinationale mixte (FMM) laissa entrevoir que la quarantaine de leaders ex-combattants de Boko Haram et d'autres acteurs concernés par le processus DDR, avait été satisfait des clarifications apportées sur ledit processus. La traduction systématique des communications en langue Kanouri et en Mandara pour assurer une bonne compréhension par les ex-combattants fut également saluée par eux. Par la suite, lors d'un séminaire d'imprégnation à l'intention des repentis un minibus et du matériel de lutte contre le Covid-19 furent mis à leur disposition. Toujours au cours de ce mois, un inventaire a permis de relever que les trois centres régionaux accueillaient un peu plus de 700 repentis. Les chiffres des repentis au sein des centres CNDDR étaient alors révélateurs de l'engouement des repentis à tourner définitivement le dos à la violence terroriste. Dans la région de l'Extrême-Nord par exemple, l'objectif de 250 ex-combattants fixé en début d'année a largement été dépassé. À la date du 15 mai 2021, on enregistrait 350 repentis qui ont décidé de quitter le terrorisme. À Buea, 222 ex-séparatistes ont été enregistrés à la même date, et 200 dans le Nord-Ouest. Dans cette dernière région jusqu'en février 2021, ils étaient encore 193 dont 20 enfants, 27 filles et 142 garçons.

Enfin, il y a quelques mois, le coordonnateur national du CNDDR a procédé à l'inauguration du Centre DDR de Bamenda. Une infrastructure ultramoderne qui a coûté 700 millions de FCFA. On rappelle que la construction du centre de Tiko dans le Sud-Ouest (sur 25 hectares) a démarré en

¹⁴¹ Cameroon Tribune n° 12216/8415 du 05 novembre 2020, p.6.

¹⁴² Cameroon tribune n° 12277/8476 du 02 février 2021, pp. 7-9.

mars 2021 et que le Chef d'État y avait alloué une dotation évaluée à 1,5 milliard de FCFA¹⁴³.

Nonobstant ces avancées, des études ont permis de lever le voile sur les défaillances du CNDDR qui pourraient mettre à mal l'atteinte de ses objectifs. Sur la pertinence de l'existence des centres régionaux du CNDDR dans le NOSO, l'argument de la précocité a été avancé au motif que les tensions étaient encore bien trop vives pour démarrer un processus DDR¹⁴⁴. De façon globale, l'absence

d'harmonisation entre les dispositions du décret de 2018 sur le CNDDR, la loi portant répression des actes terroristes de 2014 et la stratégie régionale de stabilisation de la CBLT, entretient un flou juridique et politique qui n'est pas de nature à favoriser la repentance des ex-associés¹⁴⁵. D'énormes difficultés de moyens en termes de ressources humaines, de finances et aménagements infrastructurels¹⁴⁶ perturbent aussi l'action du CNDDR.

Figure 1 : Schéma du processus DDR pour le centre de transition de Meri

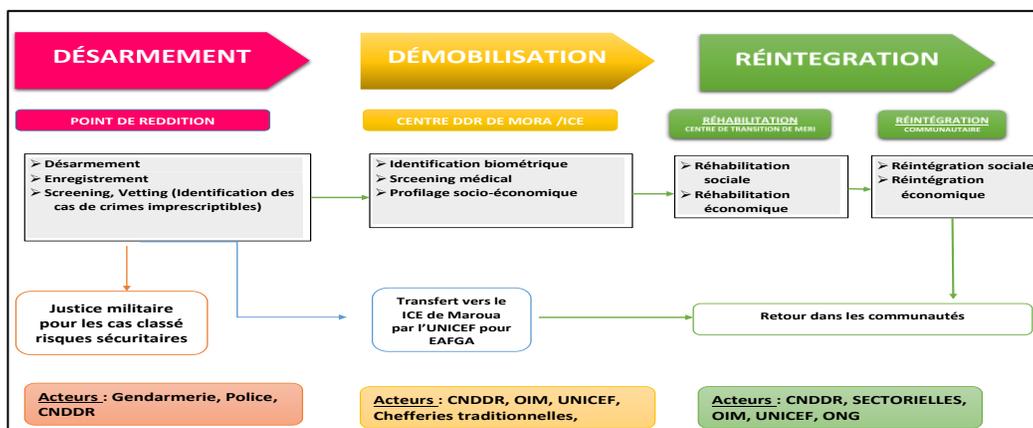


Figure 2 : Cartographie des acteurs



Source : Programme de prise responsable des désengagés de Boko Haram de la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun dans le centre de transition temporaire de Meri, avril 2020.

¹⁴³ Cameroon Tribune n° 12340/8539 du 04 mai 2021, pp.4-5 et Cameroon tribune n° 12348/8547 du 18 mai 2021, pp.8-9.

¹⁴⁴ Claude BIAO, Quelles perspectives pour la campagne de DDR au Cameroun, Note d'analyse, <https://stakeexperts.com/perspectives-ddr-au-cameroun/> consulté le 10/04/2021.

¹⁴⁵ Saïbou ISSA et Nadine MACHIKOU, « Réintégration des ex-associés de Boko Haram : Perspectives de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun », op.cit. p.6.

¹⁴⁶ Une situation alarmante est décrite dans le cas d'Igawa-Mémé, dans l'arrondissement de Mora. Voir à cet effet, Jacques KALDAOUSSA, Réinsertion sociale. Périlleuse résilience des déplacés internes de Mémé, *Fadjiri Magazine* N° 005 - Juin-Août 2019, p.20.

L'action du Ministère de la Justice (MINJUSTICE)

En matière de prévention tertiaire, l'implication du MINJUSTICE est perceptible à travers la mobilisation des mécanismes juridiques et politiques portant sur la réhabilitation et la réinsertion qu'elle coordonne. En marge du phénomène de la radicalisation violente menant au terroriste, le législateur avait eu à se pencher sur des cas spécifiques d'enfants coupables de violence et qui du fait de leur vulnérabilité nécessitaient des sanctions adaptées et une prise en charge particulière. Avec la montée en force de l'extrémisme violent et du terrorisme, cet encadrement a pu être mobilisé pour traiter le cas d'enfants enrôlés au sein des groupes terroristes et qui se retrouvaient privés de liberté. En effet, le canevas consacrant la réhabilitation et la réinsertion des jeunes ayant transgressé les textes proscrivant la violence est à rechercher dans plusieurs instruments. Nous pouvons citer sans exhaustivité : La Constitution du 18 janvier 1996, qui protège les personnes en toute circonstance ; la Loi n° 98/7 du 14 avril 1998 portant modification de certaines dispositions de l'Ordonnance 72/5 du 26 août 1972 sur l'organisation de la justice militaire et certaines lois relatives à l'assistance sociale ; le Code pénal dont l'article 29 précise par exemple que : « un délinquant âgé de moins de 18 ans devra purger sa peine dans un établissement spécial ; le cas échéant, il devra être séparé des autres délinquants plus âgés » ; le Code de procédure pénale ; le Décret n° 73/155 du 22 mars 1973 portant organisation de l'Institut Buea Borstal ; le Décret n° 73/461 du 2 septembre 1973 portant organisation et fonctionnement des établissements pour mineurs Betamba et Bépanda ; le Décret n° 90-5794 du 23 mars 1990 portant création d'une commission nationale pour la protection des mineurs délinquants, des mineurs abandonnés et des personnes en danger moral ; le Décret

n° 90/052 du 27 mars 1992 relatif au régime pénitentiaire au Cameroun¹⁴⁷ ; Arrêté ministériel n° 89/A/MINASCOF du 2 avril 1990 sur la création de services d'action sociale. Ce programme offre un soutien social aux tribunaux et aux établissements pénitentiaires, au centre pour mineurs, au poste de police et aux gendarmeries ; Circulaire n° 6466/5435/PG du 7 juin 1969 relative à la délinquance juvénile et au placement des mineurs dans le centre de Betamba ; Circulaire n° 002/9062/DAPG du 15/10/2002 relatif aux procédures concernant les mineurs impliqués dans des infractions commises à l'aide d'armes à feu ; Plan quinquennal d'administration pénitentiaire (2007-2012) visant à accroître l'aide aux délinquants et aux délinquants juvéniles.

Cet arsenal est un échantillon qui permet de s'apercevoir que l'encadrement, la réhabilitation et réinsertion des jeunes délinquants sont consacrées par des textes. Il s'agit là d'une réalité juridique qui prend tout son sens dans le soutien que reçoivent certains délinquants parfois radicaux et extrémistes dans des centres spécialement aménagés. Dans le cadre de la mise en place des procédures d'urgence pour le traitement prioritaire des affaires et la libération des enfants en détention soupçonnés d'être associés à Boko Haram, le ministre de la Justice a institué des plateformes départementales pour la justice juvénile dans le Diamaré (Maroua) et le Logone et Chari (Kousseri). Elles sont opérationnelles depuis mai 2016 et rassemblent les principaux acteurs du secteur de la justice et des services sociaux afin de promouvoir le suivi rapide des enfants en détention préventive, en particulier des enfants soupçonnés d'être associés à des forces et groupes armés (EAFGA)¹⁴⁸.

Toutefois, ces instruments politico-juridiques ne sont pas pleinement mobilisés dans la mesure où le

¹⁴⁷ Il prévoit la création de cinq catégories de prisons : les centres d'orientation pénitentiaires, les centres de relégation, les prisons de production, les prisons scolaires et les prisons spéciales.

¹⁴⁸ *Rapport de l'État du Cameroun au titre du 25^e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing*, mai 2019, p.175.

caractère hautement répressif et l'instrumentalisation politique qui est souvent faite des situations de terrorisme ne permettent pas toujours que les jeunes délinquants même radicaux puissent bénéficier d'un régime spécial, pouvant être vus par certains comme «une faveur légitimant l'impunité». À côté de ces perceptions, il faut dire que de nombreux autres défis plombent la réhabilitation et réinsertion des jeunes au Cameroun. On peut à titre illustratif relever : l'insuffisance et l'obsolescence des infrastructures carcérales ; l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ; l'inadaptation des programmes de gestion des délinquants radicaux et extrémistes (justice pour mineurs) ; l'absence de stratégies et programmes consacrés à la question¹⁴⁹.

L'action du Ministère des Affaires Sociales (MINAS)

Les attributions du MINAS lui octroient la légitimité suffisante pour agir en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Ceci s'explique par la diversité des défis sociaux que le Cameroun est appelé à relever et qui pour la plupart constituent des passerelles par lesquelles la radicalisation et l'extrémisme violent ont pu passer. Au plan social, la situation du Cameroun s'est considérablement détériorée du fait des crises sécuritaire, humanitaire, économique, postélectorale, sociale (mœurs, famille, communauté, etc.) qui se succèdent sur son territoire. Sommairement, quelques effets ressentis par les populations peuvent être énumérés : l'affectation de l'offre publique des services sociaux de base ; l'augmentation du taux de chômage et la baisse du niveau de l'emploi touchant en particulier les jeunes et les femmes ; la dégradation du tissu social perceptible à travers

l'instabilité familiale, l'effritement de la solidarité et des valeurs morales ; l'émergence et l'aggravation des problèmes sociaux, notamment l'enfance en difficulté et ayant besoin d'une protection spéciale, l'inadaptation sociale des adultes, la détresse des personnes handicapées et du troisième âge, l'exclusion sociale des populations marginales, l'isolement et la précarité sociale des communautés indigentes ; la pauvreté, et particulièrement l'indigence des groupes sociaux défavorisés, qui de ce fait sont à double titre vulnérables¹⁵⁰.

Avec l'apparition du phénomène Boko haram, des incursions armées dans l'Est du pays et de la crise sécessionniste, les problèmes sociaux classiques ont connu un chamboulement. Le MINAS a de ce fait dû faire évoluer ses missions ordinaires pour les adapter à une politique de PREV. Nous choisissons à cet effet de situer l'action du MINAS uniquement dans le spectre du soutien qu'il apporte aux personnes vulnérables précédemment radicalisées et membres ou sympathisants des groupes armés, mais aussi aux victimes. Avant cela, l'on mettra en évidence les programmes du MINAS qui touchent à la prévention.

En effet, le MINAS met en œuvre deux principaux programmes que sont : **Programme 557 - Protection sociale des personnes socialement vulnérables et le Programme 559 - Solidarité nationale et justice sociale**¹⁵¹.

Le premier programme qui porte sur la **Protection sociale des personnes socialement vulnérables (PSV)** vise à lutter efficacement contre les inadaptations sociales et les fléaux sociaux en même temps qu'il vise une protection sociale plus accrue et une prévention des déficiences. Il

¹⁴⁹ Certains de ces défis ont l'objet de développements détaillés. Voir : *Mémoire sur les bonnes pratiques de la jeunesse en matière de réhabilitation et de réinsertion : transformer les délinquants violents en véritables artisans de la paix au Cameroun*, op.cit. p.26.

¹⁵⁰ Ces problèmes avaient déjà été recensés lors du Premier Forum sur la solidarité nationale au Cameroun tenu du 21 au 24 juin 2005 à Yaoundé. Au fil des années,

on a noté une exacerbation de ceux-ci et même l'apparition de nouvelles déviances et dérives, notamment sur les réseaux sociaux. Ces dernières ont un rôle dans l'aggravation des vulnérabilités préexistantes.

¹⁵¹ Ces programmes font l'objet de développements approfondis dans le CDMT 2020-2022 MINAS. Nous reprenons ici quelques éléments qui y sont mentionnés.

s'appuie sur deux principales stratégies à savoir : **la promotion de l'action sociale et le développement d'un environnement protecteur pour les PSV**. Dans la première, la promotion de l'action sociale est perçue comme l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle - même pour préserver sa cohésion (à travers notamment les dispositifs législatifs et réglementaires et des actions de promotion du mieux-être et du mieux-vivre) et faciliter l'adaptation des PSV au milieu social environnant. Pour ce faire, elle recourt à des stratégies de prévention sociale, au développement d'outils et cadres stratégiques spécifiques. Dans la seconde, il est admis que le premier écueil auquel les PSV se heurtent dans la voie qui mène vers leur plein épanouissement reste la résistance, l'inadéquation et l'absence d'un dispositif institutionnel de protection. C'est pourquoi il apparaît la nécessité d'élaborer et exécuter des stratégies de mobilisation sociale, de favoriser le développement d'un cadre institutionnel adapté et la promotion d'une prise en charge appropriée.

Quant au second programme sur la **Solidarité nationale et justice sociale**, il vise à apporter une réponse substantielle au profit des populations socialement vulnérables et de leur permettre de satisfaire leurs besoins essentiels à travers des actions holistiques. La stratégie de ce programme consiste en l'identification et la mobilisation des sources de financement additionnelles en vue de l'insertion/la réinsertion sociale et économique des PSV. En particulier à cause de la rareté des ressources consécutive aux dépenses colossales engendrées par la gestion des crises et surtout, des besoins de réinsertion/réintégration des ex-combattants, ce programme permet au MINAS d'agir en privilégiant la transformation des PSV du statut de simples bénéficiaires de l'assistance publique en acteurs de croissance. Cela se fait prioritairement par une opérationnalisation de la solidarité nationale orientée vers le renforcement des capacités d'autoprise en charge et de production économique des PSV ainsi que par un renforcement du transfert des compétences aux

communes devant déboucher sur une assistance publique locale.

De même, le MINAS a eu a développé un **programme de prise en charge psychologique des victimes de l'extrémisme violent**. Compte tenu de son expertise en matière d'encadrement des enfants, il est par ailleurs souvent impliqué par d'autres administrations sectorielles et OSC pour sensibiliser et prendre en charge les enfants victimes ou acteurs de l'extrémisme violent.

S'agissant spécifiquement de la protection de l'enfance, on relève qu'un document de politique nationale de protection de l'enfant pour la période 2017-2026 a été élaboré et validé sur le plan technique en 2017. Cette politique comprend 4 axes stratégiques, qui tiennent compte dans leur ensemble de la problématique des violences, à savoir : amélioration de la prise en compte de la problématique de la protection de l'enfant dans tous les aspects de la vie nationale ; promotion d'un environnement socioculturel favorable à la protection de l'enfant ; modernisation du cadre juridique et judiciaire de protection de l'enfant ; amélioration de l'accessibilité des services de protection de l'enfant et renforcement de la gouvernance des actions de mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'enfant.

Cette politique a du reste contribué traiter le sujet des enfants liés aux groupes armés. Dans ce sens, la question des enfants soupçonnés d'être associés à des groupes armés et de leur protection a été une priorité essentielle qui a permis de renforcer la collaboration entre le MINAS et le Ministère de la Justice. L'utilisation d'enfants, en particulier de filles, comme kamikazes est restée une préoccupation majeure. En raison du manque de clarté initiale de la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 sur la répression des actes de terrorisme, un certain nombre d'enfants ont été arrêtés en vertu de cette loi dans les régions du nord. La loi a finalement été révisée à la mi-2017, excluant clairement les enfants de ses dispositions et imposant le renvoi de tous les cas de mineurs à la

procédure pour mineurs. Grâce au plaidoyer constant et au renforcement des capacités du Ministère de la Justice, du Ministère de la Défense, de la Police et de la Gendarmerie, du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, 38 enfants (dont 4 filles et 34 garçons) soupçonnés d'association avec Boko Haram ont été libérés de la prison de Maroua et réintégrés dans leurs familles. Le processus de réintégration s'est déroulé en partenariat avec la délégation régionale des affaires sociales, et les travailleurs sociaux de l'ONG partenaire ALDEPA. Ces enfants ont également bénéficié de mesures d'accompagnement à la formation professionnelle pour une meilleure insertion, à travers l'Institution camerounaise de l'Enfance (ICE) de Maroua.

L'action du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)

Le MINPROFF mène aux termes de ses attributions des activités qui lui permettent d'intervenir dans les trois niveaux de prévention. Appartenant au secteur social, il est chargé de l'encadrement des groupes sociaux spécifiques que sont les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations marginales et autochtones, les enfants en difficulté. Selon les orientations gouvernementales nationales, son action est guidée par la nécessité de promouvoir «une femme au rôle social renforcé et économiquement autonome ; une famille stable et harmonieuse», en vue de «permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs». À ce titre, elle s'inscrit dans le cadre du développement humain, notamment en matière : (i) de prévention et protection sociales ; (ii) de solidarité nationale et justice sociale ; (iii) d'éducation sociale et familiale ; (iv) d'emploi et formation professionnelle ; (v) de renforcement des cadres juridique, institutionnel et des capacités. Deux principaux programmes lui permettent alors d'agir en renfort en matière de prévention tertiaire. Pour cerner l'apport de ces derniers dans la

prévention tertiaire, il convient au préalable de les présenter. Il s'agit de : **Développement de la famille et protection des droits de l'enfant ; promotion de la femme et du genre.**

Le **Programme 573 - Développement de la famille et protection des droits de l'enfant** permet : (i) - d'accompagner la légalisation des unions ; (ii) -de prévenir les dysfonctionnements au sein des couples et des familles ; (iii) -d'atténuer les effets néfastes de la pauvreté au sein des communautés ; (iv) -de mobiliser les familles et les communautés pour la lutte contre le VIH/SIDA, l'adoption des pratiques familiales essentielles, notamment la lutte contre la malnutrition, la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile et la sollicitation des services de santé. Comme stratégie pour la réalisation de ce programme, le MINPROFF s'attèle à mener : (i) -la sensibilisation des familles et des communautés sur les questions liées à la promotion et à la protection de la famille et des droits de l'enfant ; (ii) -le plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources supplémentaires pour la réalisation des activités du programme ; (iii) -la vulgarisation des instruments juridiques relatifs à la protection de la famille et de l'enfant ; (iv) -la mobilisation des groupes spécifiques (associations, leaders, adolescents) pour leur implication aux questions de santé familiale et la lutte contre les pratiques discriminatoires sexistes ; (v) -le renforcement du partenariat en faveur de la promotion de la famille et des droits de l'enfant ; (vi) -le renforcement de la recherche sur la famille et l'enfant.

Quant au **Programme 575 - Promotion de la femme et du genre**, il contribue à la réduction des discriminations à l'égard de la femme. Les mesures prises à cet effet visent à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes au Cameroun. Il s'agit de garantir la protection des droits humains et citoyens des femmes pour permettre à celles-ci d'intervenir, au même titre que les hommes, dans la vie de la Nation, tout en bénéficiant des avantages découlant de l'effort de développement. Cela se fait par des actions de

sensibilisation, de conscientisation, de plaider et d'éducation auprès des communautés, des leaders d'opinion, des dépositaires de l'autorité traditionnelle, en vue d'un changement de comportements et d'attitudes vis-à-vis des femmes. La vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de la femme en est également une mesure phare.

On peut globalement dire que ce programme contribue à l'amélioration de l'accès de la femme aux circuits économiques et aux facteurs de production. En effet, la SND 2020 -2030 réaffirme l'option du Gouvernement de faire de l'emploi et de la valorisation des ressources humaines un facteur de redistribution de la croissance économique. Il s'agit : (i) de réduire la pauvreté à travers un meilleur accès de la femme à l'information économique, à la formation et aux facteurs de production, et le développement des opportunités économiques ; (ii) d'accroître le niveau du revenu des femmes ; (iii) de structurer les organisations de promotion de la femme. En effet, la stratégie qui conforte cette contribution repose sur des interventions précises, conduites en tenant compte des besoins et réalités contextuelles. Il s'agit de : (i) -la sensibilisation contre les Violences basées sur le Genre et l'accompagnement des victimes ; (ii) -le plaider pour le respect des droits des femmes et filles ; (iii) -l'appui à l'appropriation institutionnelle du genre et à la mise en œuvre de la Politique nationale Genre ; (iv) -la vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de la femme auprès des acteurs sociaux et institutionnels ; (v) l'identification et la mise en réseau des regroupements œuvrant dans le

¹⁵² La résolution 1325 et d'autres du Conseil de sécurité des Nations Unies, reconnaissent la nécessité d'impliquer les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent. Le Conseil de sécurité invite dans ces instruments les États membres et le système des Nations Unies à « assurer la participation et l'autorité des femmes et des organisations de femmes pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent [...], y compris dans le cadre de la répression de l'incitation à commettre des actes de terrorisme, de la diffusion de

domaine de la promotion économique de la femme ; (vi) -la sensibilisation/information des femmes sur les opportunités de formation, d'accès aux ressources productives mises à disposition par le secteur public, privé ou par les Partenaires techniques et financiers (PTF) ; (vii) -le renforcement des capacités des femmes au montage et à la gestion des activités génératrices de revenus ; (viii) -le plaider/mobilisation pour un meilleur accès des femmes aux ressources productives ; (ix) -la production des documents d'orientation stratégique en matière de développement de l'entrepreneuriat féminin, d'Approche par Compétence, dans les CPFF ; (x) -l'appui et l'accompagnement institutionnel aux femmes porteuses de projets ; (xi) -le développement d'un partenariat avec toutes les parties prenantes au processus d'autonomisation de la femme ; (xii) -la Communication pour le Changement de Comportement en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Complémentaire à ces Programmes, le MINPROFF continue de fonder une bonne partie de ses interventions en matière de prévention tertiaire dans les orientations définies par le **Plan d'Action nationale de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité (2018-2020), et des Résolutions connexes, notamment la 1820, 1888, 1989, 1960, 2106, 3122, 2248 et 2278**¹⁵².

Ledit plan d'action se propose de traduire dans les faits, les dispositions pertinentes de ces instruments juridiques internationaux visant à accroître la participation des femmes à la prévention et au

messages visant à lutter contre la propagande et d'autres interventions pertinentes» (§ 13). La résolution met l'emphase sur la nécessité de donner aux femmes les moyens de s'attaquer aux conditions favorisant la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent. Globalement, l'agenda «Femmes, paix et sécurité» définit les paramètres de la prévention et de la gestion des conflits qui peuvent s'appliquer à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre le terrorisme de façon à éviter d'instrumentaliser les droits des femmes ou de les ériger en problèmes de sécurité.

règlement des conflits, et à garantir des mesures nécessaires à la protection des femmes et filles avant, pendant et après les conflits. Elle réaffirmait que le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, et la participation des femmes sur un pied d'égalité à l'ensemble à des processus décisionnels et à tous les niveaux de responsabilité constituent à la fois des objectifs et des moyens essentiels pour prévenir les conflits, les résoudre et favoriser une culture de paix.

En effet, adossée sur quatre piliers, à savoir **la prévention, la protection et la participation et le secours et résilience**, la mise en œuvre de ce plan guide encore le MINPROFF, notamment dans les zones humanitaires, à travers la prise en charge et l'accompagnement psychosocial des survivantes des violences basées sur le genre¹⁵³; l'appui multiforme, la mise en place des call centers et des espaces de cohésion; la formation des fonctionnaires de police, des magistrats et des personnels de médias, de santé et travailleurs sociaux pour la prise en compte du genre dans la gestion des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre¹⁵⁴ et la ventilation de l'assistance humanitaire.

À cet effet, le MINPROFF met à contribution ses unités techniques du MINPROFF telles que les centres d'écoutes ou call center mis en place depuis décembre 2004, en partenariat avec ONU femmes, les nations - unies, l'Ambassade de Suisse au Cameroun. Ces structures logées dans les Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF), sont en charge de l'écoute des femmes survivantes de violences, l'accueil, l'orientation, et la prise en charge holistique. Il existe des mécanismes de collaboration entre le call center

et les points focaux auprès de services du Gouverneur, de la Police, Gendarmerie, Justice, Santé, Affaires Sociales, et quelques ONG qui luttent contre les violences faites aux femmes et filles¹⁵⁵.

Le MINPROFF avec l'appui de partenaires à l'instar des agences du Système des Nations-Unies et des ONG, a défini une stratégie de réponse pouvant lui permettre d'apporter une assistance intégrée et multiforme aux femmes et filles (dont certaines issues des groupes armés), réfugiées à l'intérieur des sites et camps ainsi qu'aux communautés hôtes.

En se basant sur les expériences réussies des autres pays, des «Espaces de Cohésion sociale des Femmes» ont été mis en place dans les sites/camps de réfugiés, des Call centers et des Gender Desks dans les communautés d'accueil, de la prise en compte transversale du genre et de la coordination du sous-groupe VBG. Les espaces de cohésion sociale des femmes dont l'objectif est d'offrir aux femmes, filles réfugiées et celles des communautés hôtes des services efficaces et discrets de prise en charge des survivantes de VBG sont mis en place dans les sites et camps notamment : 4 dans la région de l'Est (Gado, lolo, Mbilé et Timangolo); 2 dans la région de l'Adamaoua (Ngam et Borgop); 2 dans la région de l'Extrême Nord (Minawao et Gawar). Ces espaces offrent des services intégrés portant sur une assistance psychosociale de base qui comprend l'écoute, le conseil individuel, la référence et/ou la contre-référence pour l'orientation médicale et/ou juridique et les groupes de discussion¹⁵⁶.

¹⁵³ Certaines de ces violences découlent de la commission d'actes terroristes. Toutefois, à l'Extrême-Nord et au NOSO, elles ont pu contribuer à radicaliser les femmes et à les pousser vers des groupes armés lorsque les actes de violence étaient le fait d'autorités publiques ou de FDS.

¹⁵⁴ Le Cameroun dispose d'une Stratégie nationale de Lutte contre les violences faites aux femmes élaborée en 2011 et révisée en 2016.

¹⁵⁵ Plan d'action national de la Résolution 1325 et des Résolutions connexes du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2018-2020), p.28.

¹⁵⁶ Rapport de l'État du Cameroun au titre du 25^e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019), p.52.

En outre, pour faciliter l'insertion de ces femmes et filles dans le monde du travail, le MINPROFF s'est engagé à leur assurer une formation de base de qualité dans ses 94 Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) et les Centres de Technologies appropriées (CTA) ouverts sur toute l'étendue du territoire national. On dispense en effet dans ces centres des formations en gestion des projets, en Techniques de l'Information et de la Communication (TIC), en Hôtellerie et Restauration

(HR), en Textile et Industrie de l'Habillement (TIH) et en agropastoral et dans d'autres filières selon le contexte local. Les formations se font, soit de façon permanente (1 ou 2 ans), soit à la carte (01 jour à 03 mois) avec pour objectif de donner un certain nombre d'aptitudes aux jeunes filles sans repères et vulnérables du fait des conflits armés ou non, et aux femmes issues des associations en vue de leur autonomisation¹⁵⁷.

¹⁵⁷ Rapport de l'État du Cameroun au titre du 25^e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019), p.65.

Encadré 7. Femmes, Radicalisation, Extrémisme violent et Terrorisme au Cameroun

La situation des femmes et des filles est assez préoccupante au Cameroun. Avec l'apparition des foyers de violence terroriste et sécessionniste, on a assisté à un net recul par domaine ou secteur des acquis qui avaient mis du temps à se consolider et à braver les pesanteurs socioculturelles, le patriarcat de la société et les volte-face politiques : réduction des disparités de genre, notamment la mortalité maternelle, la scolarisation de la petite fille et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, amélioration de la représentativité politico-administrative, autonomisation socioéconomique, etc.

Des données de 2019 révèlent que sur le plan socioéconomique, les femmes constituaient 51,5 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sur une moyenne nationale de 39 %. Pourtant, elles consacraient en moyenne 8,2 heures de plus par semaine aux travaux domestiques non rémunérés et sont à 79,2 % en situation de sous-emploi. Le taux de chômage féminin était de 4,5 % contre 3,1 % chez les hommes. Selon les zones de crise, le taux d'analphabétisme était plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Par ailleurs, 50,6 % de femmes contribuaient au financement des dépenses du ménage et 63,2 % à leurs dépenses personnelles. Mais elles étaient seulement 3 % propriétaires d'une maison sans titre foncier et 1,6 % étaient propriétaires d'un titre foncier en leur nom.

S'agissant des violences à l'égard des femmes et aux filles, les statistiques montraient que 54,6 % de femmes ont été victimes d'une quelconque forme de violence à partir de 15 ans contre 9,8 % chez les hommes. Les violences conjugales touchaient 52,6 % de femmes ; 1,4 % des femmes ont subi des mutilations génitales avec des proportions atteignant 20 % dans les régions de l'Extrême Nord et du Sud-Ouest. Par ailleurs, le mariage précoce touchait 11,4 % de jeunes filles.

Sur le plan politique, malgré les efforts consentis par les autorités publiques, les femmes demeuraient faiblement représentées à des fonctions politiques et au sein de la haute administration¹⁵⁸.

Au regard de ce contexte de fragilité, les femmes et les jeunes filles en particulier se sont avérées être très exposées à la radicalisation menant à la violence ou encore durant les assauts et contre-attaques des groupes terroristes et forces républicaines. Il arrive par ailleurs qu'elles jouent plusieurs rôles en situation de terrorisme : victimes, actrices de la violence, promotrices et consolidatrices de la paix.

Femmes victimes de la violence extrémiste d'origine terroriste

Dans un climat d'insécurité généralisée, les femmes sont impactées non seulement par les maux qui touchent l'ensemble de la population civile, mais elles sont aussi les victimes privilégiées de violations spécifiques et graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, comme le viol, l'esclavage sexuel, la traite, la grossesse forcée, la prostitution forcée, les enlèvements, etc. À l'Extrême-Nord avec Boko haram et en zone anglophone où sévit des groupes armés sécessionnistes, il a été constaté que les femmes ne voulaient plus envoyer leurs filles à l'école, dans les lieux publics et au marché de peur qu'elles ne soient enlevées contre demande de rançon par les insurgés ou ne subissent les représailles des sécessionnistes (assassinats, exécutions sommaires, expéditions punitives, etc.). Les filles et femmes qui sont les plus vulnérables et déjà traumatisées par la

¹⁵⁸ Informations compilées dans le Rapport de l'État du Cameroun au titre du 25^e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019), mai 2019, p.19.

situation sécuritaire sont davantage exposées aux risques de violence basée sur le genre (VBG), d'abus et d'exploitation sexuelle.

Par ailleurs, les crises sécuritaires ont un impact sur l'accès des femmes aux services sociaux de base, comme l'éducation, la santé et l'économie. Touchées par la violence, les femmes ne sont plus à même de mener des activités économiques productives ni d'assumer leur rôle dans l'éducation des générations futures. Elles subissent alors plusieurs contraintes économiques liées à l'accès à l'information, l'accès à la terre, l'accès au financement, l'accès aux intrants et autres technologies, l'accès à l'entrepreneuriat et les contraintes de temps.¹⁵⁹

Enfin, la précarité des femmes et jeunes filles vivant à proximité des zones rouges les rend perméables aux offres alléchantes et discours radicaux auréolés d'un bon sens tronqué, diffusés par les terroristes.

Femmes « actrices » de la radicalisation et de l'extrémisme violent

Par des stéréotypes et préjugés exagérés, les femmes sont souvent considérées comme des victimes passives dépourvues de moyens d'agir, mais coupables par leur association/complicité avec des hommes militants de groupes armés extrémistes. Cette perception est bien sûr parcellaire et lacunaire, mais aussi, traduit assez mal la réalité des faits. Les femmes et jeunes filles peuvent en effet agir pour le compte des terroristes après avoir été enrôlées, radicalisées de force par eux ou après s'être radicalisées elles-mêmes et rejoignent les groupes terroristes de leur propre gré. Cela arrive plus facilement lorsqu'elles partagent sans réserve l'idéologie de ces groupes ou encore lorsque victimes d'abus de la part des autorités légitimes, elles adhèrent à des groupes pour se venger, faire « bouger les lignes par elles-mêmes ».

Au Cameroun par exemple autant Boko Haram que les sécessionnistes se servent des femmes pour atteindre leurs macabres desseins. Ils utilisent ainsi les femmes et jeunes filles comme véritables armes, stratégie de guerre et espace de terreur physique et psychologique. Comme ces dernières ne sont pas à première vue considérées comme une menace, les terroristes en profitent et les utilisent pour contourner les forces gouvernementales et fonctionner comme messagères, contrebandières, espionnes, recruteuses, formatrices ou soldats. Ces dernières années, les auteurs d'attentats suicides ont davantage été des femmes et des jeunes filles, qui opéraient comme kamikazes. Toutefois, une militante des droits de l'homme intervenant localement sur les théâtres de conflits armés a fait savoir que c'est la pauvreté, et non la conviction idéologique, qui est la plus souvent la raison pour laquelle les jeunes garçons et filles sont recrutés dans le groupe djihadiste. Ils reçoivent une rémunération modeste, mais significative pour leur adhésion – c'est-à-dire, lorsqu'ils s'engagent volontairement au lieu de se faire enlever alors qu'ils ramassent du bois ou travaillent dans les champs, vu que l'enlèvement est un moyen important par lequel les terroristes remplissent leurs rangs¹⁶⁰.

Femmes « préventrices », médiatrices de la radicalisation et de l'extrémisme violent

Selon une étude, « l'intégration d'une perspective de genre constitue un préalable nécessaire pour réussir à prévenir et à contrer l'extrémisme violent et pour instaurer des mesures de lutte contre le terrorisme qui ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux. En outre, il est possible de concevoir et de mettre en œuvre les initiatives à cet effet de façon à réaliser les objectifs de l'agenda « Femmes,

¹⁵⁹ Plan d'action national de la Résolution 1325 et des Résolutions connexes du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2018-2020), p.28.

¹⁶⁰ Se battre comme une fille ? Les batailles les plus dures au Cameroun sont menées par des femmes et des filles, CSPPS, <https://www.cspps.org/fr/batailles-plus-dures-cameroon-par-femmes-et-filles>

paix et sécurité », qui visent à amplifier la voix, la participation et les responsabilités des femmes et à renforcer leur protection afin de mieux prévenir les conflits »¹⁶¹.

En effet, l'apport qualitatif des femmes dans la PREV a été souligné autant par de nombreux organismes nationaux et internationaux, acteurs de terrain, communauté scientifique que par des États. En pratique, les femmes deviennent très souvent le pilier des familles pendant les périodes troubles, de destruction massive et d'instabilité politique et économique ou en cas de décès des hommes dus aux groupes terroristes. Sous cette posture, elles contribuent parfois (lorsqu'elles ne se radicalisent pas elles-mêmes) à faire en sorte que les traumatismes subis ne se muent en facteurs de la radicalisation menant à la violence, en particulier chez leurs enfants et familles. De nombreux programmes initiés par la société civile et des organismes internationaux basés dans les lieux de crise (surtout au Grand Nord) ont mis en évidence le fait que des membres des groupes armés, enfants et époux avaient été très sensibles et positivement marqués par l'implication de leurs mères pour leur faire cesser les combats et renoncer à poser des actes violents. Conscients des possibilités offertes par la participation des femmes dans la prévention des conflits et consolidation de la paix, l'État camerounais a pris des mesures pour améliorer leur outillage et prise en compte. C'est ainsi par exemple que des ateliers de renforcement des capacités des femmes et jeunes filles à l'éducation citoyenne, culture de la paix et vivre ensemble ont été organisés sur toute l'étendue du territoire en partenariat avec les PTF. Par ailleurs, dans le cadre du Plan triennal spécial jeune (PTS-Jeunes) et le Programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PDDR) lancés par le Gouvernement, 59 cadres de jeunesse et d'animation dont 7 de sexe féminin avaient suivi une formation militaire de 45 jours au cours du premier trimestre de l'année 2019, qui visait à faire de ces cadres de jeunesse des formateurs capables de servir sur toute l'étendue du territoire national y compris dans les zones de conflit où ils pourraient s'imposer comme des acteurs de paix en formant les populations locales sur les valeurs de paix et de réarmement moral¹⁶². Enfin, pour la mise en œuvre de la Résolution 1325, l'État camerounais a redit sa détermination à améliorer : la promotion et soutien de la participation significative des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix ; la promotion de la participation égale des femmes aux actions humanitaires et de réponse aux crises, à tous les niveaux, en particulier au niveau de la prise de décisions ; l'intégration d'une perspective de genre dans la prévention et le règlement des conflits y compris les conflits armés ; l'intégration d'une perspective de genre dans l'action humanitaire et la réaction aux crises ; la protection des espaces de la société civile et des défenseuses des droits des femmes.

¹⁶¹ DCAF, OSCE/ODIHR et UN Women, « La place du genre dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme », dans Boîte à outils Genre et sécurité, Genève : DCAF, OSCE/ODIHR et UN Women, 2019.

¹⁶² Rapport de l'État du Cameroun au titre du 25^e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019), p.119.

L'action du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique (MINJEC)

Les compétences sectorielles du MINJEC sont mobilisées en matière de prévention tertiaire lorsque ce ministère participe à la déradicalisation, resocialisation, réintégration et renforcement de la résilience socioéconomique des jeunes, ex-combattants des groupes armés terroristes. Initialement pensée en 2018 pour traiter la question des jeunes, ex-combattants (ou repentis) de Boko haram dans le Septentrion, la stratégie de prévention tertiaire du MINJEC a rapidement évolué et intégré le sort des jeunes, ex-combattants des groupes armés sécessionnistes actifs en zone anglophone¹⁶³. En effet, pour la phase tertiaire, le MINJEC a défini cinq étapes tout au long desquelles il agit. Il s'agit de : l'accueil et l'encadrement des ex-adeptes de Boko haram et des groupes armés sécessionnistes ; l'identification, la sensibilisation, la mobilisation et l'orientation de ces jeunes ; la resocialisation ou l'insertion sociale ; la réinsertion économique ; et enfin le suivi de ces jeunes.

L'accueil et l'encadrement des ex-adeptes de Boko Haram et des groupes armés sécessionnistes

L'accueil et l'encadrement des jeunes repentis se font au sein des CMPJ logés dans les arrondissements et les grands villages/quartiers. En effet, les CMPJ qui ont pour mission l'encadrement et l'accompagnement extrascolaires de la jeunesse en vue de son épanouissement, sont créés aux niveaux régionaux, départementaux et d'arrondissement. Il en est de même des **Foyers** et **Maisons des Jeunes** dont les missions sont similaires, mais logés dans les villages/quartiers. Il existe plus de 550 CMPJ (54 présents dans les

¹⁶³ Les contours de la stratégie de prévention tertiaire de ce ministère ont été officiellement exposés lors d'une présentation du ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique sur « *la contribution du MINJEC en matière de déradicalisation et de resocialisation des ex-adeptes de Boko haram* », à la réunion interministérielle (conseil de cabinet) du 18 janvier 2018. Cette stratégie a par la suite

47 Arrondissements de la région de l'Extrême-Nord) leur présence au plus près des cibles et leur profonde connaissance des environnements, besoins et opportunités facilitent la prise en main efficace des jeunes.

L'identification, la sensibilisation, la mobilisation et l'orientation des jeunes vers les guichets appropriés correspondant à leurs besoins, à travers l'Observatoire national de la Jeunesse logé au sein de ces CMPJ

Aux termes du texte qui le crée, l'ONJ est une structure d'écoute, de veille, d'orientation et de prospective de proximité, devant servir d'intermédiation entre la demande des jeunes et l'offre des services en leur faveur, sur la base d'une cartographie de leurs aspirations réelles et l'inventaire des projets gouvernementaux et non gouvernementaux à eux dédiés¹⁶⁴. Ainsi, l'ONJ et ses structures déconcentrées jouent un important rôle dans le repérage, l'identification et l'enregistrement des jeunes repentis. Ils servent à enregistrer les jeunes repentis soit au sein de leurs communautés soit dans les localités de refuge. Bien que les noms et données sur ces repentis demeurent confidentielles, cette opération permet de disposer d'une cartographie indicative des repentis et contribue à déterminer exactement qui ils sont, l'âge qu'ils ont, leur genre, lieux de vie, activités exercées et surtout, la nature de l'appui dont ils ont besoin.

De même, la mobilisation, l'orientation pour l'identification des repentis se fait également à travers les **Équipes mobiles d'Animation populaire urbaine et rurale (EMAPUR)** créées et présentes dans toutes les Délégations d'Arrondissements du MINJEC. Tandis que **l'écoute, l'orientation** et

progressivement été élargie aux jeunes, ex-combattants du NOSO. Nous en reprenons ici les grandes lignes.

¹⁶⁴ Un montant de plus de 1,3 milliard FCFA a été consacré au financement des activités de l'ONJ. Pour mener à bien ses missions, l'ONJ s'est doté en 2019, l'ONJ d'un nouvel outil de travail qui est le Manuel d'écoute, d'intermédiation et de référencement des jeunes.

l'**accompagnement** eux se font par les pools des cadres **Conseillers en Insertion** en service dans les CMPJ. Pour mieux outiller son personnel, le MINJEC avait sollicité l'expertise du MINDEF pour une formation spéciale pilote de soixante (60) Cadres de Jeunesse et d'Animation afin de renforcer leurs capacités en réarmement civique, moral et en déradicalisation.

La résocialisation des repentis

La résocialisation des jeunes repentis se fait à travers le réarmement moral et civique des jeunes et leur encadrement par les programmes mis en œuvre au MINJEC. D'une part concernant **réarmement moral et la formation civique des repentis** par le Service Civique national de Participation au Développement, il convient d'indiquer qu'au sens du MINJEC, le réarmement moral est un accompagnement psychologique individualisé qui se fait dans une démarche de suivi pluridisciplinaire sous la coordination de l'Agence du Service Civique national de Participation au Développement. Le réarmement civique et moral, entendu comme mécanisme de développement personnel des jeunes, vise alors à les permettre de visualiser leur situation et les meilleures perspectives d'avenir. Il se fait à travers des campagnes ciblées d'éducation civique et au moyen des programmes pédagogiques appropriés (en présentiel, en alternance ou même en ligne) dans les CMPJ ou mis en œuvre au sein des clubs d'éducation civique et d'intégration nationale créées en milieu scolaire et extrascolaire. On peut par exemple à ce sujet citer la campagne nationale d'éducation civique pour la promotion de la paix, du vivre - ensemble harmonieux et de la lutte contre les violences qui a eu lieu dans les dix chefs-lieux de régions du 10 au 14 décembre 2018, à l'initiative de l'ASCNPD.

Le réarmement s'effectue aussi dans les **Villages Pionniers de seconde génération**, mis en place par l'Agence du Service Civique. En effet, les villages pionniers, dits de deuxième génération, sont des clusters de production des biens et des services

dans un processus de maîtrise des chaînes des valeurs par les jeunes producteurs (effectifs à PALBARA dans le Mayo-Sava et Mogodé dans le Mayo-Tsanaga). Ils constituent également des projets solidaires. La mise en place de ces villages pionniers de seconde génération certains arrondissements, notamment au Grand Nord (frappé par Boko Haram) a permis, non seulement l'insertion économique des jeunes, mais également de promouvoir l'entrepreneuriat rural, l'intégration nationale et le vivre ensemble harmonieux, de booster la production agropastorale, de favoriser le volontariat, de développer des infrastructures, etc.

Préalablement au réarmement civique et moral, les services du MINJEC procèdent à une détection et un diagnostic situationnel d'évaluation du degré de radicalité du jeune. Face à la multitude de profils possibles des jeunes repentis, il est indispensable de proposer un réarmement moral à la carte et sur mesure.

D'autre part s'agissant de **l'encadrement des ex-adeptes par les programmes et projets du MINJEC**, c'est le Projet d'Éducation populaire Civique et d'Intégration nationale (devenu plus tard CNEPCI) qui a principalement été mis en avant. Il rentre dans le cadre de l'intensification et de la pérennisation de la Campagne nationale d'Éducation Civique d'Intégration nationale lancée en 2015 pour promouvoir l'éducation civique des populations et cultiver le vivre ensemble harmonieux. Il s'agissait à travers lui de renforcer l'éducation populaire mobile conduite par des **Médiateurs communautaires**, véritables pairs éducateurs formés en civisme et présents dans toutes les Communes. Les Médiateurs communautaires opèrent au sein des **Comités d'Arrondissement d'Éducation Civique et d'Intégration Nationale (CAECIN)** coordonnés par les Autorités administratives, dans des **Clubs d'éducation civique et d'intégration nationale** des établissements scolaires, universitaires et de formation, ainsi qu'au sein des clubs ou comités de vigilance dans les quartiers et villages. En tant que

structures socio-éducatives, ils contribuent grandement à la resocialisation des jeunes repentis.

Aujourd'hui encore, ces médiateurs communautaires contribuent à : sensibiliser les jeunes repentis ainsi que les membres de leurs communautés respectives, contre les fléaux sociaux de toutes sortes et surtout les risques liés à l'instrumentalisation des jeunes ; faciliter et accompagner les jeunes repentis, en vue de l'adoption de nouvelles compétences de vie : en matière de civisme et d'autogestion de la sécurité dans leurs localités respectives ; sensibiliser certains jeunes repentis pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leurs pairs sur les risques liés à l'enrôlement et l'instrumentalisation des jeunes par des terroristes.

Enfin, l'encadrement des jeunes repentis se fait aussi par le biais du **Programme national de Volontariat**. Ce Programme prévoit l'organisation d'activités en ce qui concerne le volontariat de mission, de citoyenneté, humanitaire, de solidarité et des travaux d'intérêt général dans lesquels les jeunes repentis ne manifestant plus aucun risque sont engagés. Le but du séjour au sein d'une équipe de volontaires étant d'amener le jeune repentis à une autonomisation et une réinsertion socio-éducative ou socioéconomique.

La réinsertion économique des repentis

Elle s'opère par le biais de la formation technique et/ou entrepreneuriale des jeunes, à travers des programmes spécifiques de formation à eux dédiés ainsi que de l'accompagnement financier des jeunes porteurs de projets. On peut mentionner à propos d'une part, le **Programme d'Appui à la Jeunesse rurale et urbaine (PAJER-U)**, qui est chargé d'assurer une formation pratique et entrepreneuriale à l'effet de permettre aux jeunes désœuvrés, qu'ils soient repentis ou non,

d'accéder à des emplois au sein de leurs communes et communautés respectives. La formation se fait en collaboration avec les autres programmes gouvernementaux et non gouvernementaux et se déroule dans les CMPJ ou toute autre structure partenaire. D'autre part, le **Fonds National d'insertion des Jeunes (FONIJ)**, qui octroie, en relation avec d'autres programmes gouvernementaux et non gouvernementaux, des financements à des jeunes porteurs de projets de **microactivités** ou de **Juniors entreprises** ainsi qu'à leurs structures d'accompagnement.

Enfin, il est possible pour les jeunes repentis de bénéficier d'autres projets et programmes tels que, le **Projet d'Appui aux Acteurs du Secteur informel (PIAASI)**, le **Projet d'Insertion socioéconomique des jeunes par la création de microentreprises de Fabrication du Matériel sportif (PIFMAS)**, et du **Plan triennal spécial jeunes (PTS)**. Ce dernier qui figure parmi les plus importants gérés par le MINJEC a été doté d'une enveloppe de 102 milliards par le Chef d'État en vue d'apporter un appui socioéconomique exceptionnel aux jeunes.

L'action du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Comme signalé, les réponses apportées par l'État pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent menant au terrorisme sont multisectorielles et multidimensionnelles. Le MINEPAT qui vient en tête de liste dans la conception et gestion des projets de développement sur l'ensemble du territoire apporte aussi sa contribution dans la muraille nationale de PREV. Ceci se fait par l'intégration des contraintes de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme dans la maturation et exécution des projets de développement, les crises ayant des conséquences socioéconomiques dramatiques¹⁶⁵. Mais aussi par le renforcement de la résilience des

¹⁶⁵ Voir dans ce sens : Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du

Cameroun, Ss. Dir. Issa SAÏBOU, *Revue kaliao*, volume spécial, novembre 2014. Aussi, *La crise Boko Haram et ses*

repentis et victimes pour que ces dernières ne cèdent pas aux sirènes de la violence. En dehors des projets rentrant dans la catégorie de « projets filets sociaux » classique plus proche de la prévention primaire, à l'instar du Projet de Développement rural intégré du Chari – Logone (PDRI-CL) ou encore des projets soutenus par le Programme national intégré d'Aménagement des Collectivités territoriales décentralisées par approches Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) (PACTDCTD) et le Programme national de Développement participatif (PNDP)¹⁶⁶, le MINEPAT s'implique dans des projets qui adressent directement la question de la PREV et de la réintégration socio-économique des repentis et victimes des crises sécuritaires.

Parmi ces projets, nous pouvons citer : le **plan d'urgence** déployé en 2015 de plus de 5 milliards de FCFA pour la région de l'Extrême-Nord frappée par la guerre contre Boko Haram ; à sa suite, le Gouvernement a institué en août 2020 un **Programme spécial pour la reconstruction de la région de l'Extrême-Nord**, en vue d'augmenter la résilience de la région face aux catastrophes naturelles et aux impacts de Boko Haram. Par ailleurs, il a été adopté un **Plan présidentiel pour la Reconstruction et le Développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en abrégé « PPRD-NO/SO »**. Ce plan qui est prévu pour s'exécuter sur une période de deux ans, est une composante de la Stratégie nationale de Développement (SND) 2020-2030. Suite à un Accord de financement entre le MINEPAT et le PNUD signé le 5 mai 2020, il a

répercussions sur le développement dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, Nations-Unies, Commission économique pour l'Afrique, 2018. Les conséquences de la crise au NOSO ont également fait l'objet d'analyses socioéconomiques de la part du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM).

¹⁶⁶https://www.minepat.gov.cm/index.php?option=com_k2&view=item&layout=item&id=5:programmes-et-projets&Itemid=274&lang=fr
https://www.minepat.gov.cm/index.php?option=com_k2&view=item&layout=item&id=5:programmes-et-projets&Itemid=275&lang=fr

Aussi, pour atténuer les impacts de Boko Haram dans le Grand Nord, un plan de développement des

lui a été affecté un montant de 8,9 milliards de FCFA, représentant la contribution initiale du Gouvernement camerounais à sa mise en œuvre. Ce financement représente les 10 % du budget global, dont le coût s'élève à 89, 682 milliards de FCFA. En effet, l'Arrêté n° 031/CAB/PM du 3 avril 2020 fixant le cadre organique de la mise en œuvre du Plan présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord - Ouest et du Sud-Ouest, énonce clairement à l'Article 2 que : *« Placé sous la supervision du Premier ministre, Chef du Gouvernement, le Plan présidentiel de Reconstruction et de Développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest vise à exécuter dans ces deux Régions, des projets en vue de : la réhabilitation et l'aménagement des infrastructures de base ; la revitalisation économique ; la promotion de la cohésion sociale »*.

Il se déduit de ce texte que le PPRD-NO/SO a vocation à contribuer à la réintégration et réinsertion socioéconomique des victimes et des repentis de la zone. Cet état de choses a d'ailleurs fort opportunément été rappelé par le Président du comité de pilotage (COFIL), le Directeur du Cabinet du Premier ministre lorsqu'il affirmait en septembre 2020 au cours de la deuxième session du COFIL que : *« le plan commande d'associer clairement toutes les parties prenantes, à tous les niveaux et à toutes les étapes »*. Pour davantage conforter cette vision et satisfaire aux demandes des populations, un Manuel de procédure a été élaboré.

infrastructures socio-économiques, intitulé « plan MANDARA », avait été mis en œuvre. On a également assisté à l'adoption d'un Plan d'urgence et d'un programme d'aménagement du territoire pour l'Extrême-Nord (2014). Par ailleurs, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement du Cameroun avait pu mettre en œuvre le Plan d'Action de Programme de Pays (CPAP), doté d'un budget opérationnel de 30 490 000 \$ US. Ce document signé en 2013 constituait un contrat de coopération pour la période 2013-2017, qui priorisait la lutte contre la radicalisation dans les régions septentrionales du Cameroun.

Préalablement à sa participation dans le PPRD-NO/SO, le MINEPAT avait pris pied en tant que référent national de la CBLT, à la mise en œuvre du Plan d'Urgence de Développement du Bassin du Lac Tchad mis en place par la CBLT au profit des pays frappés par le groupe Boko Haram. Avec un volet consacré à la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, ce plan avait pour objectif de combattre l'insécurité transnationale par des actions plurielles au profit de la jeunesse à travers des activités créatrices de richesses et concernant les activités rurales, le développement des infrastructures socioéconomiques, la formation et l'insertion socioprofessionnelle pour un coût global de 7 290 000 000 FCFA. Par ailleurs, le MINEPAT a également apporté sa contribution avec d'autres, sectoriels et des partenaires dont le Système des Nations Unies et l'Union européenne, à l'élaboration d'une **Stratégie pour le relèvement et la Consolidation de la Paix dans les régions du Septentrion et de l'Est du Cameroun (2018-2022)**. Cette stratégie validée en 2017 et bien que son implémentation fasse l'objet d'interrogation visait néanmoins à coordonner et rationaliser les interventions de lutte contre la pauvreté dans les régions vulnérables. La prévention de l'extrémisme violent dans ces régions constituait aussi l'une de ses principales finalités.

L'assistance humanitaire spéciale : un complément de la prévention classique ?

La question de l'assistance humanitaire comme mesure de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent menant au terrorisme fait débat. Pour certains, il s'agit d'une étape autonome qui viendrait en complément et/ou à la suite de l'échec des mesures ou mécanismes de prévention (donc en période de conflit ou post-conflit). Pour d'autres, l'assistance humanitaire fait

¹⁶⁷ En matière de radicalisation, ces concepts renvoient à une élaboration et à des actions particulières. Voir pour plus de détail : *Comment prévenir la radicalisation : une revue systématique*, Centre International pour la Prévention de la Criminalité (CIPC), décembre 2015, p.72.

partie intégrante de la réponse contre la radicalisation et l'extrémisme violent en tant qu'outil de prévention. Si ces deux postulats présentent des éléments qui mériteraient d'approfondir le débat, il faut dire que le choix de considérer ou d'assimiler une mesure, un outil, un mécanisme, ou une stratégie¹⁶⁷ comme entrant dans le ressort de la PREV, demeure fonction du cadrage théorique propre à la prévention, du cadrage du projet ou programme, de l'étape où l'on se trouve, du lieu, des acteurs et surtout des perceptions (entendement) des autorités gouvernementales. Au Cameroun, la situation humanitaire s'est dégradée avec l'étirement des crises sécuritaires et humanitaires¹⁶⁸. C'est pourquoi plusieurs initiatives humanitaires ont été développées dans le pays. En complément du Plan d'assistance humanitaire des agences du Système des Nations-Unies et des plans de réponse humanitaire des sectoriels, le Cameroun a mis en place un **Plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest (2018-2019)** budgétisé à 12,7 Milliards de FCFA (financé par l'État et par des contributions des Camerounais via des appels à la solidarité nationale).

Pour démontrer que ce plan a été conçu par les autorités camerounaises comme un dispositif à part entière de prévention qui touche plusieurs niveaux, il importe de s'attarder sur ses objectifs et domaines d'intervention. En effet, à la lecture des objectifs stratégiques et domaines d'intervention de ce Plan, il ressort qu'il vise à :

Objectifs stratégiques

- Rétablir un cadre de vie propice à l'épanouissement et au développement des communautés affectées par la

¹⁶⁸Dr Christian POUT (Ss. Dir.), *Les engagements des humanitaires au Cameroun (Est, Extrême-Nord, Nord-Ouest/Sud-Ouest) : réalités, défis et prospective*, CEIDES, janvier 2019 - mai 2019, op.cit.

situation sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;

- Apporter une assistance humanitaire d'urgence aux populations en détresse ;
- Assurer la réinsertion socioéconomique des populations affectées ;
- Promouvoir la cohésion sociale et le vivre ensemble ;
- Réhabiliter les infrastructures détruites.

Domaines d'intervention

- Au plan sanitaire, l'action du Gouvernement consistera à réhabiliter les centres de santé détruits, abandonnés ou fermés. Des campagnes de sensibilisation sur les mesures d'hygiène et de salubrité seront également menées pour réduire le risque des maladies hydriques et les épidémies ;
- Au plan agropastoral, le plan d'urgence prévoit un appui en intrants agricoles et en cheptel pour relancer les activités des populations rurales sinistrées ;
- Concernant le secteur de l'éducation, il s'agira de réhabiliter les écoles et prendre des mesures de protection des enseignants et des élèves en vue d'une reprise sereine des cours à la rentrée scolaire 2018-2019 ;
- S'agissant de l'habitat, une double action de fourniture d'abris en urgence aux PDI et de reconstruction des logements détruits est prévue ;

- Pour ce qui est de la protection des couches vulnérables, des campagnes de sensibilisation sont envisagées contre les violences basées sur le genre (VBG), les mariages et grossesses précoces, le travail des enfants, la consommation de drogue, l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés. Le plan humanitaire d'urgence prévoit également une assistance psychosociale aux victimes et la reconstitution des documents d'état civil et des titres identitaires perdus ou détruits.¹⁶⁹

Il se déduit de cette énumération que des interventions de prévention de nature secondaire et tertiaire ont été prévues. Le Cameroun n'ayant pas à l'époque de l'élaboration de ce Plan, une stratégie officielle de PEV/CT, on peut s'avancer à dire qu'il avait opté pour approche systémique, plurisectorielle et pluridisciplinaire qui permettait d'agir pour cantonner l'inflation humanitaire tout en posant les jalons pour éviter une contamination voire une explosion de la violence.

Afin de garantir la pérennité de son action, le Gouvernement avait d'ailleurs par l'entremise du Premier ministre pris ***l'Arrêté n° 2018/127/CAB/PM du 21 novembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement d'un Centre de coordination de l'assistance humanitaire d'urgence relative à la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.***

¹⁶⁹ Plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest (2018-2019), p.15.

Analyse de la compatibilité des initiatives gouvernementales de prev avec les exigences de respect de l'état de droit et de la gouvernance démocratique

Aux termes d'un Atelier de formation à l'intention des administrations camerounaises, il avait été rappelé avec insistance que *«le conflit n'est pas une période de non-droit. Les droits et libertés des citoyens doivent continuer d'être promus et défendus selon un savant dosage avec les impératifs de sécurité»*.¹⁷⁰ L'Atelier en question avait également été l'occasion de promouvoir la bonne gouvernance comme *«une approche du Gouvernement qui s'engage à créer un système fondé sur la justice et la paix qui protège les droits de l'homme et les libertés civiles des individus. Elle se caractérisait ainsi par huit principes, notamment : la participation, l'état de droit, la transparence, la réactivité, la recherche du consensus, l'équité et l'inclusion, l'efficacité et l'efficiencia et la responsabilisation»*. En particulier en ce qui concerne l'état de droit, il fut souligné que *«toutes actions administratives étaient régies*

par le principe de la légalité, faite d'un ensemble hiérarchisé de règles constitutionnelles, législatives, jurisprudentielles, réglementaires auxquelles s'ajoutent certaines règles de droit humain universellement valables, qui s'appliquent en temps de crise comme en temps de paix. Les décisions des administrateurs et les contrats passés par les services publics devaient alors respecter les normes qui leur étaient supérieures». Ce cadrage permet de baliser le terrain pour entrevoir la conformité des actions de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre la radicalisation avec les exigences de l'état de droit et de bonne gouvernance. En effet, la prévention de l'extrémisme violent apparaît comme une tâche visant à instaurer des conditions dans lesquelles personne ne sera tenté de céder à la violence pour des motifs politiques ou idéologiques ou de se laisser enrôler par des groupes extrémistes

¹⁷⁰ Atelier de formation sur « La bonne gouvernance dans la gestion du terrorisme » à l'intention des Administrateurs camerounais, tenu à Maroua du 26 au 30 août 2019 et organisé par l'École Nationale d'Administration et de

Magistrature (ENAM) et le Global Center on Cooperative Security. Il s'agissait du deuxième atelier du genre, le premier ayant eu lieu en décembre 2018.

violents pour d'autres motifs encore¹⁷¹. La tentation de s'abandonner à la violence dont il est ici question peut être le fait des autorités administratives et sécuritaires lorsque celles-ci agissent en marge des lois, en violation totale des droits et libertés reconnus aux individus sous leur influence ou encore lorsque celles-ci font preuve d'indélicatesses en gérant avec opacité les ressources financières destinées à assurer le bien-être de tous. Les actes illégaux de ces autorités peuvent alors se faire soit dans la phase de prévention soit dans celle de la lutte contre l'extrémisme violent. Le respect de l'état de droit et de la bonne gouvernance impliquant d'observer une orthodoxie du comportement non préjudiciable aux tiers, le Cameroun a dû pour s'en assurer adopter un ensemble de dispositifs avant, pendant et après son contact avec les groupes extrémistes. On peut à cet égard mentionner : *la mise en place de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption, puis la Commission nationale Anti-Corruption (CONAC) ; la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ; l'Agence Nationale d'Investigations Financières (ANIF) ; du Programme national de Gouvernance (PNG) ; la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ; la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'État et des autres entités publiques ; ainsi que tous les instruments en matière de droits de l'homme élaborés au niveau national ou ratifiés au niveau international.* Concernant spécifiquement le Programme national de gouvernance (PNG), il constitue la stratégie du Gouvernement en la matière. Son plan d'actions prioritaires, conçu à un moment de crise de la gouvernance au Cameroun a permis d'enregistrer des réalisations notables, notamment en ce qui concerne le renforcement de la démocratie, la sécurité, la réforme du système judiciaire, le système de passation des marchés publics, l'intensification de la lutte contre la corruption. À cause de la volatilité sécuritaire, ces dispositifs ont

été renforcés. En plus de l'omniprésence des droits de l'homme dans les politiques d'intervention de l'État, confortée par l'inclusion des défenseurs des droits de l'homme dans ces dernières, l'exigence de reddition des comptes s'impose dans la gestion des fonds consacrés à la sauvegarde de la sécurité nationale (lutte contre l'extrémisme violent), cohésion sociale et à la consolidation de la paix.

Toutefois, ces différentes mesures semblent n'avoir pas suffisamment mis le Cameroun à l'abri des dérapages. Il s'observe en effet dans la prévention de l'extrémisme violent et lutte contre la radicalisation des agissements inconformes aux exigences de l'état de droit et de la bonne gouvernance. De façon non exhaustive, on peut citer : une restriction excessive des droits et libertés dans les lieux où se manifeste la violence extrémiste ; des abus de pouvoir par des autorités administratives et sécuritaires ; le détournement de deniers publics destinés à la prévention et lutte ; la corruption ; l'insuffisance de financements ; la stigmatisation, l'insuffisant outillage des agents de l'État ; l'absence de coordination entre les différents acteurs concernés ; la marginalisation de certaines communautés et catégories (jeunes, femmes) du processus de prise de décision et de PREV ; des atteintes à la transparence (musèlement des médias) ; l'absence de stratégies d'intervention et d'expertise en matière de PREV ; les perturbations au principe de la continuité du service public, etc.

En somme, on peut retenir que l'État camerounais fait des efforts pour s'arrimer à la bonne gouvernance, mais du fait des agents de l'État et de certaines contraintes, ces efforts produisent des résultats mitigés. Pire, la mauvaise gouvernance et le non-respect de l'état de droit apparaissent à la fois comme des facteurs incitatifs et des facteurs aggravants de l'extrémisme violent au Cameroun. Il importe donc pour l'État camerounais de prendre urgemment des mesures plus énergiques susceptibles de mieux consacrer une saine

¹⁷¹ Charles LASSERRE YAKITÉ, « La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique Centrale et dans

le bassin du Lac Tchad », *Revue africaine sur le Terrorisme (CAERT)*, Volume 7, N° 2, décembre 2019, p.141.

gouvernance et l'état de droit. Ce dernier étant un principe de gouvernance en vertu duquel toutes les personnes, institutions et entités, publiques et privées, y compris l'État lui-même, sont responsables devant des lois qui sont promulguées

officiellement, appliquées de façon égale pour tous et administrées de manière indépendante, et qui sont conformes aux normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme.¹⁷²

¹⁷² Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), *The rule of law and transitional justice in conflict and post-conflict societies: Report of the Secretary General*, août 2004.

Les programmes de prev hors dispositif étatique

L'implication des acteurs non étatiques dans la PREV s'inscrit dans la continuité et complémentarité des actions posées par les démembrements de l'État dans ce domaine. Néanmoins, sur la base des enquêtes de terrain effectuées, il est apparu plusieurs variables. Ces dernières imposent d'éviter des assimilations qui rendent simpliste le rôle des acteurs non étatiques dans la PREV. Elles suggèrent par contre de toujours garder à l'esprit le fait que l'action de ces acteurs s'insère dans les programmes gouvernementaux de PREV, mais aussi, évolue de manière autonome, distincte lorsque ces acteurs exécutent à titre exclusif leurs programmes de PREV ayant parfois une assise régionale, en marge de ceux initiés par l'État.

A. Le Rôle de la société civile dans la PREV

La société civile occupe une place prépondérante dans l'élaboration et l'exécution des réponses contre la radicalisation et l'extrémisme violent en Afrique. Au Cameroun, les acteurs et mouvements associatifs locaux ont parfois surpassé les carences de l'État au point de le suppléer dans la PREV. L'une des raisons

principales de ce qui peut s'apparenter à une «délégation involontaire de responsabilité» est due au fait que la société civile locale a développé longtemps avant l'État une compétence pointue en matière de PREV. Ladite compétence a abondamment pu se développer grâce aux rapports de proximité que la société civile entretient avec les populations impactées par la violence, mais aussi, et surtout, grâce à la transversalité des projets qu'elle met en œuvre pour améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et marginalisées. Les informations de terrain ont révélé que la société civile agissant dans la PREV était hétéroclite. Elle regroupe en effet une mosaïque d'acteurs parmi lesquels : les Organisations non gouvernementales nationales et étrangères ; les associations communautaires y compris de jeunes et de femmes ; les autorités traditionnelles ; les associations religieuses ; les centres de recherche et les acteurs du monde universitaire. Malgré cette diversité, il est ressorti des enquêtes que : ces acteurs menaient des interventions quasiment dans les mêmes domaines sans se cloisonner à un niveau spécifique de prévention (1) ; qu'ils agissaient en général avec le concours des mêmes acteurs nationaux et étrangers, ce qui était favorisé par l'existence de réseaux et plateformes PREV inclusives ; et qu'ils participaient chacun à des

degrés différents à l'exécution des stratégies et programmes sectoriels PEV d'organismes internationaux (2).

1. Réponses de la société civile à la radicalisation et extrémisme violent

Les réponses de la société civile aux facteurs de l'extrémisme violent sont similaires à celles proposées par les entités étatiques en ce qu'elles se regroupent aussi sur quatre principales actions à savoir : la sensibilisation, la formation, l'assistance socioéconomique et le dialogue intercommunautaire/ promotion de la paix et de la cohésion sociale.¹⁷³

La sensibilisation

Au Cameroun, l'ampleur de la sensibilisation varie selon que l'on se trouve dans des zones où règne l'extrémisme violent ou non, mais aussi, selon qu'il est possible de déployer plus aisément des stratégies de sensibilisation dans ces zones. Il ressort que la sensibilisation faite de façon générale dans les villes moins en proie à la violence extrémiste n'a pas la même intensité que celle menée à l'Extrême-Nord, objet de la majorité des attaques de Boko Haram. Elle n'a pas non plus la même portée dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où jusqu'à pas longtemps il n'était pas possible à cause de la permanence des combats entre forces républicaines et groupes sécessionnistes, d'implémenter de véritables stratégies de sensibilisation. En tout état de cause, la sensibilisation est le mode de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent le plus usité par les différents acteurs impliqués.

¹⁷³ Les réponses aux facteurs de l'extrémisme violent ont fait l'objet d'une étude détaillée à l'Extrême-Nord. Voir : *Étude des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ciblant les jeunes et les femmes dans l'Extrême-Nord (Cameroun)*, UNFPA, mai 2019. Bon nombre des réponses (projets/programmes) recensées sont encore d'actualité. Sur la base des

À la vue des premières données sur la configuration de Boko Haram, ses stratégies, son *modus operandi*, les initiatives de sensibilisation ont d'abord ciblé les jeunes, catégorie la plus exposée à l'enrôlement et endoctrinement de ce groupe terroriste. Elles se sont donc déroulées dans les départements du Logone et Chari, du Mayo Sava et du Mayo Tsanaga. Ensuite, au gré des évolutions et de l'observation de nouveaux paramètres, la sensibilisation a pris en compte d'autres acteurs impactés, notamment, les femmes, les leaders traditionnels et religieux, les leaders associatifs. L'expérience d'une sensibilisation inclusive a aussi été développée au NOSO et dans des villes potentiellement à risque. Les méthodes utilisées ont consisté à organiser des ateliers/séminaires débats, des groupes de discussion, des exposés sur des thématiques qui mettaient en avant des concepts qui promeuvent la paix, le vivre-ensemble, la cohésion sociale, la tolérance, la solidarité, etc. L'attention portée sur ces concepts devait aussi permettre de minorer les bases des conflits anciens tout en renforçant la résistance des communautés face à la radicalisation et aux appels à la violence extrémiste.

À cet effet, les événements culturels et sportifs organisés par les communautés ou lors des fêtes nationales et internationales ont été des tribunes privilégiées pour diffuser des discours alternatifs à travers des émissions et spots TV et Radio, des radios communautaires y compris dans les langues locales, etc. Une illustration parfaite de l'activisme de la société civile et d'autres partenaires est visible par la lutte engagée contre le discours haineux, qui s'avère être une menace particulièrement préoccupante, un catalyseur de l'extrémisme violent au Cameroun.

En utilisant les espaces médiatiques numériques, les acteurs de la société civile mènent des

données de terrain, ces réponses sont ici actualisées. Ceci permet également d'inclure les réponses administrées en zone anglophone et ailleurs. Cependant, la volatilité de la situation au NOSO n'a pas permis d'avoir une vue large sur tous les programmes de PREV conduits dans ces zones.

campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'utilisation des réseaux sociaux pour lutter contre les discours haineux existants en propageant des récits plus positifs, comme l'amour, la cohésion sociale, la tolérance et le respect mutuel dans de nombreux espaces numériques comme Facebook, Twitter, Instagram, WhatsApp, etc. Ces organisations et institutions comprennent par exemple ; la Coalition digitale du Cameroun, Local Youth Corner Cameroun (LOYOC), le Réseau pour la solidarité, l'autonomisation et la transformation

pour tous (NEWSETA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Réseau de développement communautaire (NECOD), STRAWACADEMY, ADEV, Big Steps Outreach Cameroun (BONET), le Bureau de la paix de l'Église Presbytériennes du Cameroun, le Conseil camerounais de la Communication, le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique (MINJEC), etc.¹⁷⁴

Tableau 1 : Mapping de quelques activités de sensibilisation à l'Extrême-Nord

Intervenants	Zones d'actions	Groupes cibles	Réalisations
Sectoriels: MINJEC et CNJC, MINPROFF (CPFF) OIG et ONG internationales : UNFPA, PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNESCO, PAIC (USAID-OTI), JICA, Plan International, FAO, GIZ (PAJED, PARSE), Equal Access, INTERSOS, IMC OSC locales: ASDEPROG-MT, COST-LRT, ALDEPA, CODAS-Caritas, ACADIR, CLPD, ADESCUMA, JDE, ADESCUMA PLD,ALVF, ACSA	Mayo Tsangaga : Mokolo, Mozogo, Moskota, Taurou, Zamay, Zelevet, Mogodé, Kora, Ldaoudsaf, Yellé, Mabas, Nguétchéwa, Zouelva, Malika, Dabala, Baldama, Makoulbé Mayo Sava : Kerawa, Mora, Kolofata, Takombéré, Mémé, Gancé, Assigachia, Kouyapé, Amchidé, Limani Logone et Chari : Kousséri, Biangoua, Fotokol, Logone Birni, Makari...	- Jeunes de 17-35 : frontaliers ; désœuvrés - victimes des attaques ; leaders associatifs - Adolescents et jeunes vulnérables - Animateurs des radios - Populations des villages affectés - Chefs traditionnels et religieux - comités de vigilance - Elèves et maîtres des écoles primaires et des écoles coraniques	- Activités de PEV et de promotion de la paix lors de : semaine de la jeunesse, championnats de vacances ; semaine internationale de la jeunesse ; festivals culturels... - Projet de résilience des adolescents/jeunes à la radicalisation dans l'Extrême-Nord, réalisé dans 6 communes des 3 départements frontaliers du Nigeria - Activités combinées de prévention de la radicalisation et de relèvement précoce chez les jeunes et les femmes -Sensibilisation de groupes de jeunes, élèves et maîtres coraniques, superviseurs des clubs d'éducation civique à travers : causeries éducatives, investissements humains, concertations au niveau communal ; plaquettes, affiches ; théâtre... - séances de sensibilisation communautaire réunissant tous les habitants - Participation d'OSC aux actions civilo-militaires -Mise en place de clubs d'adolescents sur la sensibilisation de leurs pairs à travers le théâtre, les chants et les échanges - Organisation de dialogues intergénérationnels entre les adolescents, les jeunes et les adultes sur la prévention de l'extrémisme violent et la cohésion sociale - Sensibilisation des communautés par la diffusion des messages de paix et de vivre-ensemble à travers : radios, théâtre, prêches (églises et mosquées) - Production de milliers d'affiches portant des messages de paix, notamment des versets bibliques et coraniques - Emissions radiophoniques sur CRTV et radios communautaires - Campagnes de conscientisation par les pairs éducateurs et les médiateurs communautaires formés par le MINJEC -Accompagnement psychosocial des jeunes à risque ; - programmes intégrés de vacances : séminaires de formation, conférences, travaux d'intérêt commun et championnats de vacances avec PEV et promotion de la cohésion sociale, participation de jeunes Tchadiens (Salam Institute à Kousséri) ; -Caravanes de la paix utilisant mégaphones, flyers, participation aux actions civilo-militaires.

Source : Étude des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ciblant les jeunes et les femmes dans l'Extrême-Nord (Cameroun), UNFPA, mai 2019.

La formation

La formation en tant que mesure de prévention participe à outiller les leaders des communautés impactées et les acteurs appelés à leur apporter un appui adéquat. Elle se borne à aider différents acteurs à mieux appréhender selon le contexte, le processus de la radicalisation conduisant à la violence terroriste ; participe à doter ces acteurs d'attitudes et d'aptitudes compatibles avec la

PREV ; contribue à amener les acteurs impliqués et/ou concernés à explorer tous les mécanismes de résolution des litiges capables de cimenter la paix. Les objectifs de la formation permettent de familiariser les acteurs avec les manifestations, le langage et les implications de la PREV. En pratique, les acteurs sont formés sur des questions liées aux facteurs de la radicalisation et de l'extrémisme

¹⁷⁴ Guide pratique pour lutter contre la diffusion des discours haineux en ligne au Cameroun. Contexte camerounais : Réseaux sociaux et Conflits, p.4.

violent (incitatifs et attractifs), aux modes et outils de la prévention, et quelques fois sur les moyens de restaurer la paix lorsque la crise est avancée. Ici, les organismes ayant une expertise reconnue sont sollicités. Il s'agit tantôt des structures étatiques, des organismes à caractère international, des OSC et des centres de recherches. En effet, ces derniers (centres de recherche) se démarquent dans l'analyse stratégique, l'accompagnement et le renforcement des capacités. Les acteurs concernés par la violence extrême ont souvent selon les possibilités fait appel et adhéré aux projets conduits par des centres de recherche nationaux¹⁷⁵ et étrangers. En collaboration avec les OSC et d'autres partenaires, ces centres ont contribué à engager de profondes réformes qui

ont permis d'opérer des ajustements dans la compréhension qu'on avait de certains milieux souvent jugés propices à la radicalisation tels que les écoles coraniques. La formation s'est souvent aussi orientée dans le sens de la capacitation des jeunes, des leaders religieux¹⁷⁶ et des autorités traditionnelles. Ceci afin que chacun d'eux en fonction de leurs zones de confort puisse agir soit dans la phase de prévention (en détectant à l'avance des individus à risque et en proposant un contre discours), soit dans celle de la déradicalisation, lorsque l'endoctrinement a eu lieu par le biais d'une présentation galvaudée de la religion, des réalités sociales, politiques et économiques.

¹⁷⁵ En la matière, le Centre Africain d'études internationales, diplomatiques, économiques et stratégiques (CEIDES, www.ceides.org) à mener plusieurs travaux dans le cadre de la dynamique des conversations régionales sur la PEV initiée par le DFAE/Suisse. Voir par exemple : Rapport du séminaire régional sur « la prévention de l'extrémisme violent en Afrique et dans le Bassin du Lac Tchad », Yaoundé, 27 et 28 novembre 2017 : www.ceides.org/wp-content/uploads/2018/09/Rapport-final-.pdf

Document : Vaincre la méfiance et bâtir la confiance en l'avenir dans le bassin du lac Tchad : deux fondamentaux de la prévention de l'extrémisme violent. <http://www.ceides.org/wp-content/uploads/2018/10/Vaincre-la-méfiance-et-bâtir-laconfiance-dans1-1.pdf>

Rapport du Dialogue participatif pour la prévention de l'extrémisme violent dans l'Extrême-Nord du Cameroun et son pourtour, Maroua, Cameroun, 24-25 juillet 2018. <http://www.ceides.org/wp-content/uploads/2018/11/Final-report-2.pdf>

Rapport de l'Atelier régional de « sensibilisation et de renforcement des capacités pour la prévention de

l'extrémisme violent en Afrique centrale : engager les acteurs institutionnels et civils au Cameroun, en RCA et au Tchad », Yaoundé, Cameroun, 26 - 28 mars 2019.

« Premier Cours Régional de Cadres sur la Prévention de l'Extrémisme Violent pour les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) », Yaoundé, Cameroun, 6-9 août 2019.

¹⁷⁶ Sur ce point, les associations religieuses telles que le Conseil des Imams et Dignitaires musulmans du Cameroun (CIDIMUC) se sont particulièrement distinguées en organisant régulièrement des séances de formation à l'attention de ses membres et des communautés musulmanes. À titre d'exemple, un séminaire de renforcement des capacités de 300 imams et prédicatrices a eu lieu du 25 au 27 juillet 2019 sur le thème : « Quel discours des imams et prédicatrices sur la paix et la lutte contre l'extrémisme religieux ? », au cours de ce dernier, les questions de la radicalisation et de l'extrémisme violent ont été au cœur des discussions. Aussi, lors de l'Assemblée générale du Conseil des Églises Protestantes du Cameroun qui a eu lieu du 5 au 9 mai 2016 avait pour thème « Bonne gouvernance et lutte contre l'insécurité et le radicalisme religieux ».

Tableau 2 : Mapping des formations

Intervenants	Zones d'actions	Groupes cibles	Réalisations
<p>Sectoriels : MINJEC (CMPJ, DAJEC) MINEFOP MINPMESA MINSEP, MINAS</p> <p>ONG et ONG internationales : UNESCO, PNUD UNFPA, UNICEF Plan Cameroun IEDA RELIEF, PAIC Coop Inter HCR, NRC, CICR Première Urgence INTERSOS</p> <p>OSC locales ACADIR, ALVF Public Concern CODAS CARITAS</p>	<p>Maroua, Makolo, Mora, Kousseri principalement avec regroupement des personnes cibles provenant des localités du Département concerné</p>	<p>Les jeunes réunis en organisations (Associations, GICs, Coopératives) -Leaders des jeunes et des femmes Leaders traditionnels et religieux -Educateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Regroupement des jeunes en GIC et coopératives et formation à l'entrepreneuriat -Formation des médiateurs communautaires, des pairs éducateurs, des ambassadeurs de la paix, des relais communautaires -Formation des religieux à la détection des signes de radicalisation notamment dans les écoles coraniques - Formation de jeunes leaders et de formateurs à la prévention et à l'enseignement des valeurs propres à combattre l'extrémisme violent ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté - Formation des professeurs d'éducation physique à l'utilisation du sport comme moyen de réduire les tendances à l'extrémisme violent ou au conflit - Construction et Equipements de Centres de Formation de jeunes - Formation des leaders religieux, des chefs traditionnels et des autorités locales sur la PEV et à la cohésion sociale. - Formation des militaires et autres acteurs de sécurité communautaire intervenant dans les Communes de Blangoua et de Goufey sur la prévention du recrutement des enfants par les groupes armés et la protection des enfants associés aux groupes armés - Formation et accompagnement jeunes filles dans les AGR (couture, restauration, esthétique féminine, gestion économie sociale et familiale) ; - Mise en œuvre des Programmes d'éducation accélérée (NRC) - Education à la promotion de la santé maternelle - Aide à la scolarisation des jeunes et jeunes filles en particulier - Formation des leaders des associations des femmes sur les mécanismes de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent et mise en place des plateformes interreligieuses départementales -Formation de moniteurs de protection - Formation des leaders des associations des femmes sur les mécanismes de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent et mise en place des plateformes interreligieuses départementales

Source : Étude des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ciblant les jeunes et les femmes dans l'Extrême-Nord (Cameroun), UNFPA, mai 2019.

L'assistance socioéconomique

Promouvoir le développement a été l'une des principales suggestions formulées par les acteurs enquêtés pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent. Cette proposition n'est pas nouvelle en soi. Elle est toujours revenue, ceci d'autant plus que de nombreux repentis et jeunes ont souvent prétexté de leur précaire situation socioéconomique pour s'enrôler dans des groupes armés. Afin de trouver un début de solution à la pauvreté et au manque d'opportunité qui incitent à l'extrémisme violent, des organisations de la société civile multiplient les interventions qui peuvent favoriser l'autonomisation des communautés, surtout des plus vulnérables que sont les jeunes, femmes et filles. Elles s'attèlent ainsi à améliorer leurs conditions de vie, notamment : en leur aidant à développer des activités créatrices de richesse (dans l'agropastoral, le petit commerce, la couture, la menuiserie, etc.) ;

l'apprentissage d'un métier ; le soutien financier direct (versement d'argent en espèce sans contrepartie) ou microprojets pour monter des affaires ou satisfaire des besoins ponctuels. De même, le soutien des OSC aux populations se manifeste aussi par l'aide apporter pour les structurer en entités économiques autonomes ayant une personnalité juridique (société, GIC, etc.), dans le but de leur permettre de saisir des opportunités visibles dans l'économie de marché ou encore de mieux intégrer les chaînes de valeurs créées par les programmes de développement étatiques. Toutefois, la bonne exploitation des facilités mises à disposition n'est pas toujours chose évidente. En plus des contraintes propres à certains milieux (instabilité climatique, problèmes fonciers, faible valeur ajoutée des produits, faible pouvoir d'achat, etc.), il faut dire que les capacités et parfois aussi, les agissements des bénéficiaires ne sont pas toujours compatibles avec les exigences de l'aide reçue.

Tableau 3 : Réalisations recensées dans le cadre du renforcement socioéconomique

Intervenants	Groupes cibles	Réalisations
<p>Etat : MINADER, MINEPAT/PDRI, MINPMESSA, MINJEC/ASCNPD</p> <p>OI/ONG internationales PNUD, FAO, HCR, PAIC, IMC, ACDC, IRC, GIZ/PAJEC, IEDA RELIEF, IMC, CICR, COOPI, INTERNAZIONALE, Première Urgence, INTERSOS</p> <p>OSC locales CEAC, ALVF, CODAS, CARITAS, ALDEPA, JDE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes vulnérables, enfants orphelins ou non accompagnés - Leaders des associations des femmes - Associations et groupes de producteurs, Associations de jeunes et de femmes, jeunes filles vulnérables, déplacés internes, populations hôtes... 	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomisation des Jeunes par l'approche HIMO et des AGR - Appuis aux populations affectées (agriculture, élevage, appuis en création des AGR) - Octroi de terres cultivables et création de champs écoles (FAO) - Projet Cash for work pour jeunes et femmes économiquement insérés - Projet de prévention et de traitement de la malnutrition - Projet de protection des femmes et des enfants dans l'Extrême-Nord du Cameroun (INTERSOS) - Protection des adolescents et des populations affectées par les différents conflits dans l'Extrême-nord. (COOPI INTERNAZIONALE) - Distribution de kits - Prise en charge multisectorielle des victimes des VBG et amélioration de la protection des femmes et des filles (ALVF/UN WOMEN) - Formation à la protection contre le choléra - Mise en place des mécanismes communautaires de prévention, d'alerte et de suivi des risques de violation des Droits Humains (INTERSOS). - Suivi du programme de surveillance Epidémiologique de la paralysie flasque aigue (IMC) - Octroi des fonds de commerce pour reprendre des AGR. - Entretiens avec les femmes sur la connaissance et l'application des règles élémentaires de la vie en foyer, mono ou polygame

Source : Étude des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ciblant les jeunes et les femmes dans l'Extrême-Nord (Cameroun), UNFPA, mai 2019.

Le dialogue intercommunautaire, cohésion sociale et promotion de la paix

Comme il a été rappelé, le Cameroun s'est évertué à la suite de son indépendance à faire reposer sa tranquillité sociale sur l'exaltation de certains principes de vie fédérateurs. L'action de tous les acteurs présents sur son territoire a dû s'imprégner de ces principes. Ces derniers ont par ailleurs permis par endroit de désamorcer des conflits et de réduire les vellétés d'opposition violente dans un environnement marqué par une pluralité de communautés (souvent rivales) et de cultures. En effet, la très grande diversité des communautés, aux us, coutumes et aspirations singulières, a nécessité des approches souples et conciliatrices pour maintenir un minimum de stabilité. L'invitation au vivre-ensemble, à la solidarité, les appels à la tolérance, le rappel des vertus de la cohésion sociale, la mise en valeur des différences culturelles et culturelles, la promotion des activités culturelles inclusives, la perception de la paix comme un bien

commun inaliénable, sont entre autres encore des approches qui ne cessent d'être renforcées pour prévenir l'extrémisme violent. Cependant, si l'on peut entrevoir quelques résultats probants de ces approches, force a été de constater qu'elles peinent de plus en plus à convaincre une population lassée d'attendre des changements qui n'arrivent pas. En effet, à côté des contraintes socioéconomiques, et de ce qui a été qualifié de « crise de la socialisation religieuse », la radicalisation est aussi facilitée par la crise de reproduction sociale, du fait de la désagrégation des cadres intégrateurs. La contrainte sociale organisée par le genre et les générations devient insupportable dans un contexte de clientélisme¹⁷⁷. Cette assertion s'est vérifiée pour l'Extrême-Nord et le NOSO. Il est donc ressorti que la justice sociale, la promotion du développement, l'éducation et une meilleure prise en compte des spécificités identitaires devaient être des paramètres sur lesquels les initiatives de prévention devaient s'attarder.

¹⁷⁷ *Économie politique de la violence dans l'Extrême-Nord. Ce que disent 800 Sahéliens. Rapport national*

Cameroun, centre pour le dialogue humanitaire et PNUD, 2016, p.1.

Tableau 4 : Mapping des activités de promotion de la paix et d'inclusion

Intervenants	Zones d'actions	Groupes cibles	Réalisations
OI et ONG Internationales : PNUD PAIC EQUAL ACCESS CICR INTERSOS OSC locales : ACADIR CACA Salam Institute	Communautés et groupes cibles affectés par la crise, groupes vulnérables localisés dans les zones à faible risque sécuritaire	Leaders religieux musulmans et chrétiens ; Leaders d'associations confessionnelles ; Leaders communautaires ; Comités de vigilance ; Enfants, jeunes filles	<ul style="list-style-type: none"> - Des milliers d'actes de naissance produits pour les enfants - Création des comités -Entretien avec les jeunes sur le respect mutuel, l'acceptation de l'autre, la connaissance de sa religion et celle des autres de paix et de réconciliation - Sport et paix : organisation d'activités sportives pour la paix (Projet PBSO du PNUD) ; Projet sport et Paix du PAIC (2018) - Organisation de tournois sportifs de vacances par les communes et les élites - Organisation d'activités sportives et culturelles en cours pour la cohésion sociale (Projet Japon 4 avec UNFPA) ; réfection des aires de jeu (en particulier le stade de football) - Activités intégrées de vacances les jeunes de toutes les communautés du Logone et Chari par Salam Institute, combinant sensibilisation contre l'EV et autres fléaux sociaux, tournois sportifs, apprentissage numérique, carrefour métiers, etc. - Séminaires et ateliers de formation sur la paix et le vivre-ensemble ; - Constitution de la première association de maîtres coraniques ; - Formation des leaders religieux sur les mécanismes de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent et mise en place des plateformes interreligieuses départementales - Tenue d'un colloque interreligieux Régional sur le thème : « chrétiens et musulmans, ensemble pour la paix et le développement »

Source : Étude des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ciblant les jeunes et les femmes dans l'Extrême-Nord (Cameroun), UNFPA, mai 2019.

2. Collaboration de la société civile avec les organismes internationaux opérant localement

Les rapports entre les OSC et les organismes internationaux (OI, OING) installés au Cameroun et menant des opérations dans les foyers de crise ont d'abord été marqués par une sorte de concurrence, qui avec le temps s'est quelque peu transformée en rapport « hiérarchique » et de « collaboration permanente ». Les relents de concurrence qui sont ressortis à l'apparition des groupes terroristes étaient principalement justifiés par le fait que les acteurs de la société civile se sentaient floués sur un territoire et sur des sujets (radicalisation, extrémisme violent, terrorisme, etc.) qu'ils estimaient naturellement être leur « chasse gardée ». Tandis que, grâce à leur expertise et des conséquents moyens logistiques, humains, financiers et même politico-diplomatiques à leur disposition, certaines organisations internationales (agences locales) et OING, considéraient qu'elles étaient les plus outillées pour adresser les questions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Progressivement, un consensus a fini par se

dégager. Aujourd'hui encore, il permet d'assurer une collaboration plus efficace et une redistribution un peu plus équitable des ressources générées par la prévention et lutte contre l'extrémisme violent. En pratique, les OI et OING sont les principaux bailleurs de fonds des OSC. Lorsqu'elles n'ont pas le lead sur l'exécution de leurs projets PREV, elles sous-traitent la réalisation des activités qui y sont liées à des organismes de la société civile à base communautaire ou non, tout en leur fournissant au besoin une assistance technique. Si ce format de collaboration semble le plus indiqué pour un renforcement des capacités de ces OSC (organisationnelles, financières, techniques, etc.) et pour des actions de proximité, les enquêtes ont néanmoins mis exergue le fait que certains financements sont souvent assortis de conditionnalités qui orientent les activités, les études et les résultats dans un sens favorable aux attentes des bailleurs et donc ne reflètent pas

toujours les réalités et besoins du terrain. Ils arrivent également parfois qu'ils favorisent une dépendance et un clientélisme de la part de quelques OSC. Nonobstant cela, il demeure que l'impact des OI et OING contribue grandement à améliorer la compréhension du phénomène extrémiste, à agir sur ses causes et à dessiner les pistes d'une meilleure cohésion sociale, cohabitation pacifique, et consolidation de la paix. Il a aussi l'avantage d'avoir favorisé l'organisation des acteurs en réseau, au sein de plateformes spécialisées¹⁷⁸.

Parmi les organismes internationaux qui se distinguent le plus, l'UNESCO et le PNUD¹⁷⁹ occupent les premières places.

D'autres études, notamment celles de PAIC, de Plan international Cameroun, de GIZ, de la Banque Mondiale, de UNFPA, UNICEF, UNWOMEN, FES, se sont aussi penchées sur les vulnérabilités qui ont conduit à la radicalisation violente¹⁸⁰. Il convient de signaler que ces différents programmes, projets et études ont souvent, d'une part, bénéficié de l'accompagnement de l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, du Commonwealth, etc. Et d'autre part, d'un appui des représentations diplomatiques telles que la Suisse (via le DFAE), les États-Unis, la France, etc.

¹⁷⁸ Même si ceux-ci ne fonctionnent pas tous normalement dans les faits, on peut tout de même citer quelques-uns : Groupe de travail sur la prévention de l'extrémisme violent (GTPEV) de Maroua ; Réseau pour la protection des droits de l'homme, de l'environnement et promotion de la culture de la paix ; collectif des organisations de la société civile intervenant dans la sensibilisation contre la radicalisation et le terrorisme (COSC-CRT) ; plateforme de dialogue de défense et de sécurité : OSC et sécurité humaine ; Observatoire régional pour la Paix et la Tolérance (ORPT) ; Observatoire de l'extrémisme violent et des droits de l'homme à l'Extrême-Nord du Cameroun, etc.

¹⁷⁹ Le PNUD exécute en effet de nombreux projets qui touchent à la PREV à l'Extrême-Nord et au NOSO. Il a également mené plusieurs études. À titre d'exemple nous pouvons citer : PNUD Cameroun, «Élaboration du baseline, du plan d'action de la plateforme de dialogue de l'Extrême-Nord, du plan de formation pédagogique des maîtres coraniques et du plan de formation professionnelle des élèves non scolarisés des écoles coraniques», août-octobre 2016 ; PNUD Cameroun, «Besoins de réintégration des ex-associés à Boko Haram dans huit communes de l'Extrême-Nord du Cameroun», août 2018 ; «Besoins de réintégration des ex-otages de Boko Haram installés à Zamay, Extrême-Nord du

Cameroun», novembre 2018. PNUD, Bureau régional Afrique, «Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs», 2017.

¹⁸⁰ À titre illustratif nous pouvons citer des travaux menés avec leur soutien : PAIC (USAID-OTI), «Analyse des déterminants, de l'impact de l'extrémisme et des opportunités de construction d'un relèvement pacifique à Mora», février-mars 2017 ; «Understanding Boko Haram Reintegration in Cameroon », October 2018 ; Plan international Cameroun, «Évaluation des besoins humanitaires dans le Département du Logone et Chari», janvier 2017 ; GIZ/PAJED, «Étude sur la compréhension de la doctrine Boko Haram, son fondement et son mode opératoire dans la Région de l'Extrême-Nord Cameroun», mars-avril 2016 ; banque mondiale Cameroun, «Évaluation des vulnérabilités dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord confrontées aux effets des crises aux frontières du Cameroun», octobre 2015. UE/UNFPA, «Jeunesse et extrémisme violent dans l'Extrême-Nord du Cameroun», août 2018 ; UE/FES, «enrôlement des jeunes dans les groupes armés (Boko Haram) : enjeux, défis et mécanismes efficaces de prévention pour une jeunesse sans risques», mars 2021 ; UNFPA, «jeunesse et stabilisation pour la paix et la sécurité», mai 2019-novembre 2020.

Tableau 5 : UNESCO, Informations sur les programmes/projets portant sur les activités de PREV au Cameroun

Dénomination des programmes/ projets/Activités menées ou à mener	Période de mise en œuvre (début - fin)	Intervenants (acteurs de la mise en œuvre)	Zones d'action (espace de mise en œuvre des activités)	Groupes cibles (jeunes, femmes, enfants, etc.).
<p>“Les jeunes, tisserands de la paix dans les régions transfrontalières du Gabon, Cameroun et Tchad”</p> <p>Mise en place d'un réseau de 1 800 jeunes, Tisserands de la paix, acteurs dans la consolidation de la paix dans les régions transfrontalières des trois pays et la prévention de l'instabilité liée aux trafics illicites.</p> <p>Accompagnement de 160 jeunes porteurs de projets d'entreprises sociales à base communautaire.</p>	<p>Octobre 2020 – octobre 2022 (24 mois)</p>	<p>Coordination conjointe de l'UNESCO (lead) et l'ONUDC dans les 3 pays.</p> <p>Autres partenaires stratégiques et opérationnels :</p> <p>Gouvernements des 3 pays (sectoriels) ; CEEAC ; UNOCA ; Whitaker Peace & Development Initiative (WPDI) ; Réseau panafricain de jeunes pour la culture de la paix (PAYNCOP) ; les Organisations et autres réseaux de jeunes dans les zones ciblées</p>	<p>Frontières Gabon-Cameroun : Ambam, Kye-Ossi, Abang-Minko, Mezo-Kyé, Bitam, Parc de Minkebe, Oyem ; frontière Cameroun-Tchad : Lele, Pala, Binder, Gounou Gaya, Katoa, Fianga ; réserves et parcs nationaux ciblés dans les 3 pays</p>	<p>Jeunes hommes et femmes (18 – 35 ans) ; autres membres, décideurs et acteurs des communautés ciblées</p>
<p>BIOPALT</p>	<p>Janvier 2018 – décembre 2021 (48 mois)</p>	<p>BAD, Commission du Bassin du Lac Tchad-CBLT, comités nationaux du MAB, du PHI et du patrimoine mondial des cinq pays cibles, AGRHYMET, UICN, FRIN, CRAterre, AWHF, RC-IRBM, Universités (N'Djamena, Diffa & Maiduguri), ERAIFT, SOS Éléphants du Tchad, AFPAT</p>	<p>Cameroun, Niger, Nigeria, République centrafricaine et Tchad</p>	<p>Communautés locales du bassin du Lac Tchad ; Populations transumantes ; jeunes (18 – 35 ans) ; Femmes</p>
<p>Appui à la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de consolidation de la paix, de renforcement des mécanismes de cohésion sociale et du vivre ensemble au Cameroun - Renforcement des capacités des cadres municipaux en matière d'inclusion des jeunes dans les initiatives locales comme moyen d'assurer la PVE ;</p>	<p>Février 2020 – Jan 2022</p>	<p>UNESCO, MINJEC, MINPROFF, MINAS, MINEPAT, CNDDR, CNC, CNPBM, MINCOM, MINDDEVEL, MINREX, CNJC</p>	<p>Région Nord-Ouest ; région Sud-Ouest Région du Littoral ; Ouest Extrême-Nord ; Nord ; Adamaoua ; Est</p>	<p>Maires et cadres municipaux</p>

Dénomination des programmes/ projets/Activités menées ou à mener	Période de mise en œuvre (début - fin)	Intervenants (acteurs de la mise en œuvre)	Zones d'action (espace de mise en œuvre des activités)	Groupes cibles (jeunes, femmes, enfants, etc.).
Appui à la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de consolidation de la paix, de renforcement des mécanismes de cohésion sociale et du vivre ensemble au Cameroun - Faciliter les processus de médiation intercommunautaires pour réduire la violence parmi les Mbororos et les non-Mbororos ;	Février 2020 – Jan 2022	ASOWWIP	Nord-Ouest	Membres de la communauté mbororos et non mbororos et autorités locales et traditionnelles de Santa et Sabga
Appui à la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de consolidation de la paix, de renforcement des mécanismes de cohésion sociale et du vivre ensemble au Cameroun - Sensibiliser les jeunes au moyen de webinaires, de conférences et de programmes radiophoniques sur les maux de la violence à diverses occasions, y compris la Journée mondiale de la paix.	Février 2020 – Jan 2022	LOYOC, MINJEC	Cameroun	MINJEC et jeunes leaders de la société civile
Strengthening capacities in support of peaceful electoral processes and social cohesion in Cameroon - Theme: Creating conditions that hinder the spreading of hate and violent extremist ideologies by developing the resilience of learners to violent extremist and hate messaging on Social Media (SHS & CI)	3 au 6 avril 2019	UNESCO, r0g_agency for open culture and critical transformation,	Douala-Cameroun	Jeunes journalistes, influenceurs en ligne, blogueurs, représentants des partis politiques

Dénomination des programmes/ projets/ Activités menées ou à mener	Période de mise en œuvre (début - fin)	Intervenants (acteurs de la mise en œuvre)	Zones d'action (espace de mise en œuvre des activités)	Groupes cibles (jeunes, femmes, enfants, etc.).
Strengthening capacities in support of peaceful electoral processes and social cohesion in Cameroon – Organisation du forum international « Youth Space » sur le dialogue interculturel, interreligieux et intergénérationnel et l'égalité des sexes au Cameroun.	3 au 5 septembre 2020	UNESCO, PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, CNDHD, UNFPA CNPBM, Assemblée nationale, ministères (MINEPAT, MINSEC, MINPROFF, MINREX, MINAS, MINAT, MINDEVEL, DGSN, SED), centres de recherche (CEIDES, UPAC, UCAC, CERDOTOLA, CERPSI), CVUC, CNDDR, ELECAM, CNC, CNJC, PAYNCoP, G54 AFRIQUE Rabita Mohammadia des Oulemas (RMO), Chaire UNESCO «Mémoire, Cultures et Interculturalité» de Lyon, leaders religieux, leaders des associations des jeunes et de la société civile	Yaoundé, Assemblée nationale du Cameroun	Jeunes, femmes, membres de l'Assemblée nationale, leaders religieux et traditionnels, représentants des ministères sectoriels, leaders politiques
Strengthening capacities in support of peaceful electoral processes and social cohesion in Cameroon – Mise en place des mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide	Février 2021	UNESCO, Local Youth Corner (LOYOC), African Network for a Culture of Peace (PAYNCOP), Conseil national de la jeunesse du Cameroun (CNJC), G-54 Afrique Avenir, Dynamique mondiale des Jeunes (DMJ).	Babadjou, Buéa, Douala 4e, Kye-Ossi, Maroua 1er	Autorités administratives et communales, forces de défense et de sécurité, jeunes ambassadeurs de la paix formés par l'UNESCO, leaders jeunes, leaders femmes, leaders religieux et traditionnels,
Élaboration d'une Stratégie nationale de lutte contre le discours de la haine	2019 - 2020	RCO (lead), UNESCO, OHCHR	Cameroun	Cadres ministériels, partenaires internationaux, OSC, OBC

Dénomination des programmes/ projets/Activités menées ou à mener	Période de mise en œuvre (début - fin)	Intervenants (acteurs de la mise en œuvre)	Zones d'action (espace de mise en œuvre des activités)	Groupes cibles (jeunes, femmes, enfants, etc.).
Assurer la continuité de l'enseignement et de l'apprentissage dans un environnement sain, sûr et protecteur pour les apprenants touchés par la crise du COVID-19 au Cameroun	Juillet 2020 -Dec. 2021	UNESCO, UNICEF, MINEDUB, MINESEC	Cameroun	Les Apprenants, enseignants et autorités scolaires du MINEDUB et du MINESEC
Fournir un accès à une éducation de qualité pertinente et au soutien psychosocial aux enfants touchés par le conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun	Juin 2019 -Dec. 2020	UNESCO : COHESODEC, COHEB, CABTAL, Caritas Bamenda, PAID-WA), AMEF, FIED, IPES, Caritas Mamfe	Cameroun	Les Apprenants, enseignants et autorités scolaires du MINEDUB et du MINESEC, Autorités communales, leaders religieux et traditionnels,
Enhancing Resilience, Empowerment and Livelihoods of Youth (RELY) in the NWSW Regions of Cameroon	Submitted to donors in March 2021 (in the pipeline)	UNESCO (Lead) and its implementing partners in the NWSW, UNDP	Cameroun	Direct beneficiary: 180 youths in NW/SW Regions of Cameroon. Indirect beneficiary: 20,000 youths and other community members in NW/SW Regions of Cameroon (through community & proximity)

L'insertion des dispositifs de PREV dans les dynamiques sous régionales et continentales

Le terrorisme est une grave atteinte à la paix et sécurité internationale. À cause des catastrophes qu'il entraîne et de ses mutations constantes, les États se sont mis d'accord grâce à un consensus international pour traiter le problème à la racine et non plus simplement se contenter d'agir sur ses manifestations. Dans ce sillage, les États d'Afrique Centrale ne sont pas en reste, eux qui font particulièrement l'objet d'attaques terroristes de la part des groupes armés terroristes ayant des ramifications transnationales et des connexions internationales. Pour faire correspondre leurs efforts à la mouvance internationale portée par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, les États de la sous-région ont adopté des stratégies qui font la part belle à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre le terrorisme. Le Cameroun étant parmi les premières victimes dans la sous-région, il n'est pas surprenant de voir qu'il capitalise les dispositifs régionaux de PREV qu'il a contribué à mettre en place au sein de la CBLT (1) et de la CEEAC/CEMAC (2).

A. La Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du Lac Tchad affectées par la crise Boko Haram de la CBLT

Adoptée en août 2018, la Stratégie régionale de stabilisation est pilotée par la Commission du Bassin du Lac Tchad qui regroupe six États : le Cameroun, le Nigeria, le Tchad, le Niger, la RCA, la Libye. Elle est prévue pour une durée de cinq ans à compter de son adoption et peut être prolongée, ajustée ou renouvelée si le Comité directeur le juge nécessaire à sa mise en œuvre. La Stratégie repose sur neuf piliers d'intervention à savoir :

- Coopération politique ;
- Sécurité et droits de l'homme ;
- Désarmement, démobilisation, réhabilitation, réinsertion et réintégration des personnes associées à Boko Haram ;
- Aide humanitaire ;

- Gouvernance et contrat social ;
- Relèvement socioéconomique et durabilité environnementale ;
- Éducation, apprentissage et compétences ;
- Prévention de l'extrémisme violent et construction de la paix ;
- Autonomisation et inclusion des femmes et des jeunes.

Par ailleurs, un budget indicatif initial d'environ 12 milliards de dollars US a été arrêté pour atteindre les objectifs de la stratégie. Le Pilier d'intervention 8 qui concerne la **Prévention de l'extrémisme violent et la consolidation de la paix** a été quant à lui budgétiser à hauteur de 169 900 000 de dollars. Les États membres de la CBLT sont invités à contribuer à la mobilisation des ressources aux côtés d'autres partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie.

La Stratégie invite également ces États à «chercher activement à impliquer toutes les branches de la société civile, les communautés locales, les chefs traditionnels, les ONG et les organisations communautaires, ainsi que les médias, les institutions universitaires et le secteur privé (...) pour que la prévention de l'extrémisme violent soit prise en compte dans la conception et la mise en œuvre de toutes les interventions pertinentes au titre des plans d'action territoriaux»¹⁸¹.

Dans le cadre des Plans d'action territoriaux applicables aux zones touchées par Boko Haram, la Stratégie ventile un certain nombre de fonctions que devront remplir les Gouverneurs des États membres de la CBLT, responsable des régions où Boko Haram est présent. Il s'agit de :

- Assurer la préparation en temps utile des plans d'action territoriaux afin de rendre opérationnelle la stratégie dans leurs États et régions respectifs, conformément à

l'approche et à la méthodologie décrites dans le présent document ;

- Superviser le travail du Secrétariat devant être établi pour soutenir la mise en œuvre des différents plans d'action territoriaux ;
- Présider la réunion de coordination des acteurs de l'aide humanitaire et du développement qui travaillent à la mise en œuvre des plans d'action territoriaux ;
- Maintenir la liaison avec les autorités nationales pertinentes disposant des compétences nécessaires à la réalisation des plans d'action territoriaux (forces armées, ministères compétents, etc.) ;
- Plaider en faveur de la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires à la réalisation des plans d'action territoriaux tant auprès des sources nationales qu'internationales.
- Participer aux réunions du Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad qui serviront de vecteur principal à la coopération politique transfrontalière nécessaire au déploiement de la stratégie sur une base régionale.

Ces attributions permettent de voir à quel point le dispositif de PREV de la CBLT s'intègre dans les frontières territoriales de ses États membres. Toujours pour agir efficacement au sein des États membres, la CBLT a initié un projet baptisé «Facilité régionale de stabilisation du Bassin du lac Tchad : fenêtre Cameroun», et qui est mis sur pied par le PNUD. Cette Facilité a été dotée de 21, 5 millions de dollars pour reconstruire les zones détruites par Boko Haram dans l'Extrême-Nord. Lors de la réunion d'évaluation tenue en mai 2021, il est ressorti que 5 millions de dollars soit 2,8 milliards de FCFA avaient déjà été utilisés.

¹⁸¹ Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du Lac Tchad affectées par la crise Boko Haram, p.45.

B. La Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes légères et de petits calibres en Afrique Centrale

La Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes légères et de petits calibres en Afrique Centrale a été adoptée à Libreville en novembre 2015 par la CEEAC et CEMAC, les deux Communautés économiques régionales de la sous-région. Avant son adoption, le contexte sous-régional présentait un visage peu reluisant. Le phénomène terroriste avait du mal à être convenablement traité à cause des politiques fragmentées et disparates qui conduisaient à des activités régionales incohérentes. La sous-région faisait également face à des problèmes de planification et d'analyse, de mobilisation des ressources, de coordination institutionnelle, y compris la coordination transfrontalière, et d'élaboration de législation antiterroriste, y compris dans leur conformité aux droits de l'homme. Au regard de ces difficultés, l'élaboration de nouvelles politiques s'est imposée. Il est alors apparu une stratégie complète de lutte contre le terrorisme intégrée, respectueuse des obligations des droits de l'homme, soutenues par des ressources adéquates et qui tiennent compte des conditions locales et des réalités de terrain. La Stratégie en question constituait un cadre de référence pour l'insertion au niveau interne d'un ensemble de principes, priorités et mesures au sein des stratégies nationales dans le but de lutter plus efficacement contre le terrorisme et la prolifération des ALPC.

Faisant corps avec les principes de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et ceux qui visent à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, comme les résolutions 1963 (2010), 2129 (2013), 2178 (2014),

mais aussi, avec les orientations de l'Union africaine, la Stratégie a défini des piliers transversaux qui devaient permettre d'intégrer les principales actions à mener. Il s'agit de : **prévenir, protéger, poursuivre et répondre au terrorisme.**

Pilier 1 : La Prévention - Évaluation de la menace

Il souligne le besoin de mettre en place une véritable politique de prévention qui comprend une évaluation de la menace et une analyse des risques les plus détaillées possibles. Il réaffirme que cet objectif ne peut être atteint sans l'élimination, au sein de la région, des conditions propices à la propagation du terrorisme et que le travail de prévention du terrorisme nécessite une action conjointe de tous les États.

Pilier 2 : La Protection - Évaluation des risques

Il rappelle que la protection passe par l'affirmation et le renforcement de la législation en matière de lutte contre le terrorisme en conformité avec les dispositions des outils internationaux de lutte contre le terrorisme en matière de définition des actes de terrorisme. Mais aussi, que la définition d'un cadre juridique clair et précis ainsi que celle de politiques de sensibilisation et d'information constituent un volet essentiel de la protection contre le terrorisme pour les États de l'Afrique centrale.

Pilier 3 : La Poursuite - Évaluation des vulnérabilités

Il induit que les États de l'Afrique centrale s'engagent à renforcer les capacités nationales, régionales et internationales de lutte contre le terrorisme. Cette capacité des États, en partenariats avec les organisations internationales, est essentielle dans la mise en place effective de la lutte contre le terrorisme.

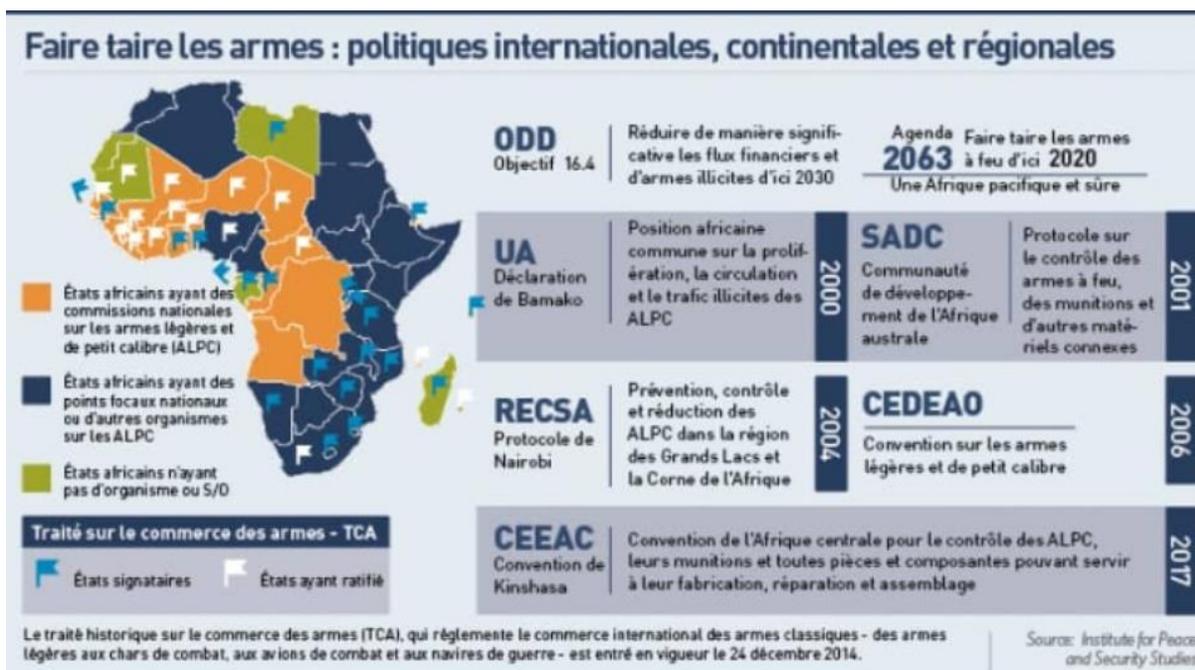
Pilier 4 : La Réponse - Évaluation des dommages possibles

Face aux nombreuses attaques que la sous-région connaît, il permet de rappeler l'urgence qu'il y a à disposer des outils efficaces et adaptés à chaque situation afin de prévenir, coordonner et gérer les crises quand elles se produisent. Ces outils devraient contribuer à minimiser l'impact de tels crimes sur le pays et la population, à éviter autant que possible leur répétition, mais aussi à magnifier

la capacité de réponse des États de la sous-région face aux groupes terroristes.

À la vue de ces deux stratégies, il est possible de conclure que les dispositifs de PREV qui sont mis en place au Cameroun s'harmonisent autant que faire se peut avec les stratégies qui sont édictées au niveau régional, par ailleurs avec le concours du Gouvernement camerounais.

En allant au-delà de la sous-région, il apparaît que le Cameroun optimise aussi les autres politiques et instruments continentaux capables de l'aider à prévenir et à lutter efficacement contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Cette posture conforte les propos du Chef d'État camerounais qui face à terrorisme rappelait en 2015 : « **À menace globale, riposte globale** ». L'adhésion à l'initiative « **Faire taire les armes** » de l'Union africaine s'inscrit dans cette optique.



Mécanismes de contrôle à posteriori

Le contrôle a posteriori des initiatives de PREV au Cameroun est le fait d'un ensemble de mécanismes que permettent d'avoir un minimum de traçabilité et de retour d'expériences sur ce qui est fait. Ces mécanismes se font en règle générale sous trois plans.

Tout d'abord, en ce qui concerne les activités de PREV conduites par les démembrés de l'État, il se trouve qu'elles font principalement l'objet d'une évaluation lors de contrôles gouvernementaux. Ceux-ci se déroulent au cours des conseils de cabinet présidés par le Premier ministre, Chef du Gouvernement. Dans le cadre du passage en revue des interventions faites par les administrations sectorielles pour prévenir et lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent engendrés par Boko Haram, les responsables des départements ministériels ont eu à présenter des exposés détaillés en collégialité. Il est également arrivé qu'ils énumèrent les actions menées et envisagées par leurs services devant le Parlement lors des séances parlementaires de contrôle de l'action gouvernementale. Le cas de Boko Haram a fait l'objet de plusieurs échanges dans ce sens, par contre, la question anglophone n'a toujours pas été officiellement mise à l'ordre du jour au Parlement, faute de consensus politique.

Ensuite, au sein des plateformes qui regroupent l'ensemble des acteurs impliqués dans la PREV que ça soit au niveau communautaire ou central, les projets de PREV parfois exécutés en réseau sont évalués durant des réunions de concertation. Il est alors question pour ces acteurs de faire un état des lieux des activités, d'opérer des contrôles méthodologiques et de vérifier l'atteinte des objectifs. Ils saisissent également cette opportunité pour définir de nouvelles politiques et apporter des correctifs en cas de besoin.

Enfin, le fait qu'une bonne partie des programmes, projets de PREV conduit au Cameroun soit initiés et financés par des partenaires au développement et pays étrangers « amis », induit qu'ils respectent les conditionnalités attachées aux financements de projets par ces acteurs. Lesdites conditionnalités accordent une grande importance à la transparence, reddition des comptes, suivi-évaluation. À cette dernière étape, les partenaires opèrent parfois des vérifications sur place et sur pièce, afin de déterminer si le cahier de charge a été respecté, si les financements ont été gérés avec orthodoxie, et surtout, si les projets soutenus ont eu un impact positif au sein des communautés auxquelles ils étaient destinés.

Leçons apprises

L'étude conduite a permis de relever quelques enseignements :

- L'apparition et la persistance de l'extrémisme violent lié au terrorisme sont en grande partie le fait de la mal gouvernance et des violations des droits de l'homme ;
- Les programmes et projets de PREV ont un impact appréciable auprès des populations, mais ceux-ci gagneraient à être conduits dans le cadre de synergies multiacteurs ;
- Il existe une superposition, voire un chevauchement d'activités de PREV qui dilue leur efficacité ;
- La compréhension des concepts et l'appropriation des outils de la PREV s'améliorent, toutefois, l'acquisition des compétences dans le domaine reste disparate et lacunaire en fonction des acteurs ;
- La présence des acteurs étatiques en particulier des corps habillés doit être systématisée dans les activités de PREV ;
- La plupart des programmes de PREV sont destinées à l'Extrême-Nord et au Nord-Ouest et Sud-Ouest, alors même que l'analyse du contexte montre une aggravation des vulnérabilités dans d'autres régions susceptibles de favoriser la radicalisation violente ;
- Au sein des administrations étatiques sectorielles, les questions de PREV sont noyées dans l'accomplissement des missions classiques sans tenir compte de leur complexité ;
- La connaissance des niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) reste extrêmement lacunaire auprès de tous les acteurs impliqués dans la réponse ;
- Les dispositifs étatiques de PREV ne sont pas très connus, même entre les différents services étatiques ;
- Les financements alloués à la PREV restent globalement insuffisants par rapport aux menaces et aux besoins ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des programmes/projets de PREV par certains acteurs sont parfois guidées par l'affairisme au grand dam des populations ;
- L'absence d'une politique unique, stratégie officielle de PREV plombe la maturation des projets de PREV.

Conclusion

L'analyse des dispositifs étatiques et non étatiques visibles au Cameroun a permis de mettre en exergue l'architecture politico-juridique et institutionnel qui vient en soutien à l'État dans les réponses qu'il élabore et/ou capitalise pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent menant au terrorisme. Il s'avère que quelques-uns de ces dispositifs et surtout, les agents chargés de les actionner arrivent aisément à s'adapter aux nouvelles contingences. D'autres rencontrent d'énormes difficultés malgré les missions statutaires qui sont les leurs et les ressources à leur disposition. Ces dernières défaillances ont souvent poussé certaines personnes enquêtées à affirmer que l'État agit de façon subsidiaire dans la PREV, comparativement aux ONG et OING. Il a bien sûr

été possible de constater au contraire que l'État était un acteur proactif dans la PREV au même titre que d'autres acteurs. Cependant, face au danger que la radicalisation et l'extrémisme violents représentent aujourd'hui pour la stabilité du Cameroun, il est absolument indispensable que l'État, agissant en bonne intelligence avec d'autres acteurs impactés, y compris les victimes, définisse de nouvelles stratégies nationales et sectorielles. Ces dernières devraient permettre de traiter plus efficacement ces fléaux, mais aussi, de combler certaines lacunes qui plombent l'atteinte des objectifs par les acteurs.

Pistes d'action

Recommandations adressées à l'État

- S'appuyer sur des principes tels que : l'unité nationale, le vivre ensemble, la cohésion sociale, la paix, la tolérance, le respect de la diversité, etc. pour concevoir des politiques publiques en matière de PREV, et mettre en place des entités spéciales (centre national pour la PREV) dont les missions participeront à leur mise en œuvre ;
- Créer un cadre officiel de concertation unique regroupant les représentants des administrations publiques sectorielles, les partenaires au développement, la société civile, les acteurs du monde de la recherche, les autorités traditionnelles, les autorités religieuses, les représentants de femmes et de jeunes afin d'élaborer une stratégie nationale et un plan d'action de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, ainsi que pour élaborer des stratégies sectorielles (jeunesse, femme, éducation, numérique) ;
- Allouer équitablement des ressources humaines et financières aux acteurs de la PREV (civils et forces de défense et de sécurité) sur la base d'une évaluation multisectionnelle des besoins et des possibilités d'action dans le but de rationaliser l'utilisation des ressources, d'éviter des déséquilibres et frustrations ;
- Accélérer la mise en œuvre du programme DDR, l'élaboration de ses stratégies sectorielles (femmes, enfants) ; doter le CNDDR d'experts en communication de crise et concevoir des stratégies régionales de communication dans toutes les zones où des antennes CNDDR existent, en tenant compte du contexte, des acteurs et des spécificités politiques et socioculturelles ;
- S'inspirer des valeurs culturelles et traditionnelles positives pour mettre en place un nouveau contrat social adossé sur les principes d'égalité et d'équité entre toutes les personnes hommes, femmes, jeunes et qui puisse permettre d'améliorer le dialogue intergénérationnel, condition indispensable à un passage du flambeau entre les générations dans la paix ;
- Renforcer les mécanismes et les pouvoirs des agents de contrôle de la gouvernance publique, en créant de nouveaux organes de contrôle spécialisés par secteurs d'activité et en dotant les agents de compétences en matière de répression des infractions ;
- Repenser les mesures d'autonomisation des populations impactées, au-delà de l'appui matériel, reconstruire le psychologique et l'émotionnel. Les facilités accordées doivent non seulement permettre de reprendre une vie normale, mais aussi de faire la paix avec soi-même et son entourage ;
- Réviser les textes en matière de justice juvénile et adopter une nouvelle réglementation qui tienne compte du respect des droits des jeunes délinquants radicaux et extrémistes dans les lieux de détention.

Recommandations adressées aux Jeunes

- Créer des espaces de détention à l'intérieur des prisons adaptés aux spécificités des délinquants radicaux et extrémistes, effectuer au préalable un profilage qui permettra de les classer par catégorie ;
- Concevoir des programmes de resocialisation, réintégration et réinsertion spécifiques destinés aux jeunes en intégrant les réalités de chaque jeune et de celles des environnements dont ils sont issus ou appelés à évoluer. Lesdits programmes devront être pilotés par les administrations en charge des questions de jeunesse, ONG spécialisés et les organismes internationaux ;

Recommandations adressées aux femmes

- Mettre sur pieds avec le concours des sectoriels spécialisés, des OSC et organismes étrangers expertes des questions de femmes, un programme national de thérapie et d'assistance psychosociale et juridique pour venir en aide aux femmes ex-associés et victimes des groupes extrémistes ;
- Renforcer l'implication des femmes dans la gestion des projets de PREV et renforcer leur présence dans les plateformes de réflexion et résolution des conflits liés à l'extrémisme violent en imposant le principe de parité.

Recommandations transversales sur le Numérique

- Renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique des populations et en particulier des jeunes, en leur faisant comprendre les risques qu'ils encourent et les moyens par lesquels ils pourraient les éviter. Aussi, améliorer le contrôle et le filtrage d'informations, de discours ouvertement extrémistes doit être une responsabilité partagée, entre les autorités étatiques, la société civile et les familles (parents).
- Mettre en place des politiques, des mécanismes plus offensifs (au-delà de la sensibilisation) nationaux pour prévenir les dérives dans le cyberspace ;
- Capitaliser la portée des réseaux socio-numériques, des radios communautaires et TV pour véhiculer des discours alternatifs ciblés, portés par des femmes et des jeunes. Concevoir des programmes régionaux de diffusion des discours alternatifs dans les zones en crise et mobiliser des personnalités influentes femmes et jeunes (sportif, artiste, intellectuel, homme politique, religieux etc.) pour porter le message au plus près des populations.

10

Limites

- Faible connaissance des niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire), des activités qui y sont rattachées et de leurs objectifs ;
- Absence de désignation claire et officielle de la PREV dans la plupart des documents politico-administratifs ;
- Absence de consensus sur les instruments juridiques de PREV et de lutte contre le terrorisme ;
- Soustraction de certains acteurs étatiques à l'obligation de rendre compte ;
- Faible allocation financière des activités étatiques de PREV ;
- Faible outillage des acteurs de la PREV ;
- Absence de documents stratégiques nationaux en matière de PREV.

Bibliographie

- ALAVA, Séraphin, FRAU-MEIGS, Divina et HASSAN, Ghayda, « Comment qualifier les relations entre les médias sociaux et les processus de radicalisation menant à la violence ? », *Quaderni* [en ligne], 95 | Hiver 2017-2018, mis en ligne le 5 février 2020.
- ANGO ELA, Paul, *La prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective pour une culture de la paix*, 2001.
- ASHLEY, Sean Paul, « The Future of Terrorist Financing: Fighting Terrorist Financing in the Digital Age », *Penn State University Journal of International Affairs*, vol. 1, n° 2, 2012.
- BARKA, Bana « Autorités traditionnelles et lutte contre l'extrémisme religieux au Nord - Cameroun », Sciences Po, Centre de Recherches internationales, août 2018.
- BORUM, Randy, « Radicalization into Violent Extremism I: A Review of Social Science Theories », *Journal of Strategic Security*, vol. 4, n° 4, 2011.
- BELBARA DJORANDI, Abdoul, « La Problématique de la répression du terrorisme en droit Camerounais », *International Multilingual Journal of Science and Technology (IMJST)*, Vol. 4 Issue 4, April – 2019.
- MBEMBE, Achille, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960)*, Karthala, Paris, 1996.
- CHÉTIMA, Melchisedek and ABÉLÉGUÉ, Alliance Fidèle, "Laboratories for Violence." Africa is a Country, 2019.
- CHÉTIMA, Melchisedek, « Comprendre Boko Haram à partir d'une perspective historique, locale et régionale », *Revue canadienne des études africaines*, 2020.
- CHANTHALANGSY, Phinith, « Jeunesse et radicalisation : ce dont nous parlons et ce que nous ne disons pas », in *Jeunesse et extrémisme violent*, Atelier de réflexion du Système des Nations unies et ses Partenaires au Maroc, 11 avril 2016.
- DAVID, Charles-Philippe, « Guerres asymétriques et conflits de quatrième génération », in *Comprendre l'acte terroriste*, Ss. Dir. Dianne CASONI et Louis BRUNET, Presses de l'Université du Québec, 2003.
- EDIMO, François, « L'incrimination du terrorisme en droit pénal camerounais », *Juridical Tribune*, Volume 6, Issue 1 June 2016.
- FANYIM, Gaius, « Les comités de vigilance comme acteurs de la lutte contre Boko Haram au Cameroun », *Res Militaris*, vol. 9, n° 1, winter spring/Hiver Printemps 2019.
- GASMI, Abdelssami et DJERIA, Joslain, « La problématique de l'implication des jeunes africains dans le Terrorisme et l'extrémisme violent : entre les complexités de la réalité et la nécessité de la solution », *Revue africaine sur le Terrorisme (CAERT)*, Volume 7, N°2, Décembre 2019.
- Saïbou ISSA, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le Bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010.
- ISSA, Saïbou, MBARKOUTOU, Mahamat Henri, BARKA, Bana, YAOUBA, Abdoul-Aziz, *Lexique des termes communs de CVE et DDR en usage dans le bassin du Lac Tchad*, 2019.
- ISSA, Saïbou (Ss. Dir.), *Attaques et attentats de Boko haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun*, *Revue KALIAO*, numéro spécial, mai 2017.
- ISSA, Saïbou (Ss. Dir.), *Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun*, *Revue kaliao*, volume spécial, novembre 2014.

- JEUGUE DOUNGUE, Martial, « Lutte contre le terrorisme et droits de l'homme : Une Perspective nationale et africaine », *Revue africaine sur le Terrorisme (CAERT)*, Volume 7, N° 2, Décembre 2019.
- KONINGS, Piet, « Le 'problème anglophone' au Cameroun dans les années 1990 », *Politique africaine*, n° 62, 1996.
- KOSSOUMNA LIBA'A Natali, DUGUÉ, Patrick et TORQUEBAU, Emmanuel, « Éleveurs et agriculteurs du nord du Cameroun face à la violence et aux insécurités : entre adaptation et impuissance », *Cahiers de géographie du Québec*, volume 55, n° 155, septembre 2011.
- LASSERRE YAKITÉ, Charles, « La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique Centrale et dans le bassin du Lac Tchad », *Revue africaine sur le Terrorisme (CAERT)*, Volume 7, N° 2, décembre 2019.
- MBARKOUTOU, Henri Mahamat, « Boko Haram : évolution des modes opératoires au Cameroun », *Revue Le Didiga*, n° 14 du 1^{er} semestre 2016.
- MOGHADDAM, Fathali M., « The Staircase to Terrorism: A Psychological Exploration », *American Psychologist*, vol. 60, n° 2, 2005.
- MONBOULOU MINKADA, Hervé - Magloire, « Le terrorisme au Cameroun : d'une loi confuse à l'émergence d'un droit pénal terroriste », *Revue Burkinabé de Droit*, n° 53, 2e Semestre 2017.
- NTUDA EBODE, Joseph Vincent, FUNTEH, Mark Bolak, MBARKOUTOU, Mahamat Henri, NKALWO NGOULA, Joseph Léa, *Le conflit Boko Haram au Cameroun. Pourquoi la paix traîne-t-elle ?* Friedrich Ebert Stiftung (FES), Yaoundé, 2017.
- ONUHUA, Freedom C., « Why Do Youth Join Boko Haram? », *Special Report United States Institute of Peace (USIP)*, 2014.
- OWONA NDOUNDA, Nicolas, « Boko Haram et la radicalisation des jeunes au Nord-Cameroun. Entre protestation sociale et nécessité de survie ». *Émulations, Revue des jeunes chercheuses et chercheurs en sciences sociales*, Presses universitaires de Louvain, 2017.
- OWONA NGUINI Mathias Eric, « la lutte de la société étatique camerounaise contre Boko Haram/province de l'État islamique en Afrique de l'Ouest au crible de la science politique et stratégique : sa construction comme système d'action contre une menace terroriste transnationale dans le Bassin du lac Tchad », *ResearchGate*, novembre 2017.
- PAQUOT, Élisabeth et ABEGA, Séverin Cécile, « L'état des médias au Cameroun », *Paris, Gret*, novembre 2000.
- POUT, Christian, *Boko Haram au Cameroun : quelles nouvelles dynamiques ?* Édition du Cygne, 2019.
- PRECHT, Tomas, *Home grown terrorism and Islamist radicalization in Europe: From conversion to terrorism*, rapport de recherche, Ministère de la Justice danois. 2007.
- SIGSWORTH, Romi, Lutte contre le terrorisme, droits de l'homme et état de droit en Afrique de l'Ouest, *Institut d'Études de Sécurité (ISS)*, avril 2019.
- SUMO TAYO, Raoul Aimé, « L'armée camerounaise face à Boko haram : analyse séquentielle des stratégies d'innovation et d'adaptation des forces de défense face à un ennemi hybride » Chapitre X, p.240 in *Boko haram au Cameroun. Dynamiques plurielles*. Ss. François WASSOUNI et Adder Abel GWODA, P.I.E Peter Lang, 2017.
- TCHANGO NGALÉ, Georges Alain, « L'argent au service de la terreur : flux financiers illicites et terrorisme dans les sous-régions centrale et ouest-africaine », *CODESRIA*, Numéro

spécial sur Argent, sécurité et gouvernance démocratique en Afrique (I), Afrique et développement, Volume XLIV, No. 1, 2019.

TCHINDA KENFO, Joseph, «Les réponses gouvernementales à la crise anglophone au Cameroun», Note d'analyses sociopolitiques, CARPADD, Montréal, N° 20, 1^{er} mars 2021.

RAPPORTS

Prévenir et lutter contre l'extrémisme violent en Afrique : Une approche axée sur le développement, PNUD, 2019.

Cameroun : la menace du radicalisme religieux, Rapport Afrique de Crisis Group N° 229, 3 septembre 2015.

Comment prévenir la radicalisation : une revue systématique, Centre International pour la Prévention de la Criminalité (CIPC), décembre 2015.

La crise Boko Haram et ses répercussions sur le développement dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, Nations-Unies, Commission économique pour l'Afrique, 2018.

Discours haineux et conflits violents au Cameroun, Rapport du Local Youth Corner Cameroon (LOYOC), 2019.

Étude des stratégies de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ciblant les jeunes et les femmes dans l'Extrême-Nord (Cameroun), UNFPA, mai 2019.

Économie politique de la violence dans l'Extrême-Nord. Ce que disent 800 Sahéliens. Rapport national Cameroun, Centre pour le dialogue humanitaire et PNUD, 2016.

Les engagements des humanitaires au Cameroun (Est, Extrême-Nord, Nord-Ouest/Sud-Ouest) : réalités, défis et prospective, Dr Christian POUT (Ss. Dir.), CEIDES, janvier 2019 - mai 2019.

Guide to the Drivers of Violent Extremism, Guilain DENOEU et Lynn CARTER, U.S. Agency for International Development (USAID), February 2009.

Development Assistance and Counter-Extremism: A guide to programming, Guilain DENOEU et Lynn CARTER, U.S. Agency for international Development (USAID), octobre 2009.

Guide sur les pratiques policières inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation, Collection d'ouvrages FRANCOPOL, décembre 2016.

Guide pratique pour lutter contre la diffusion des discours haineux en ligne au Cameroun. Contexte camerounais : Réseaux sociaux et Conflits.

Le Rôle des Jeunes dans la Prévention de l'Extrémisme violent dans le bassin du Lac Tchad : Une contribution à l'Étude des Progrès réalisés sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité mandatée par la Résolution 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2017.

Les réseaux sociaux et conflits au Cameroun : Un lexique des termes du discours haineux, publié en octobre 2018.

L'enrôlement des jeunes dans les groupes armés au Cameroun, Ss. Dynamique mondiale des Jeunes (DMJ), 2015.

Les médias face au terrorisme. Manuel pour les journalistes, UNESCO, 2017.

Mémoire sur les bonnes pratiques de la jeunesse en matière de réhabilitation et de réinsertion : transformer les délinquants violents en véritables artisans de la paix au Cameroun. Local Youth Corner Cameroon (LOYOC), 2017.

Étude sur le rôle et les contributions des jeunes à la paix et la sécurité en Afrique. Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, juin 2020.

Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2017.

Rapport de l'État du Cameroun au titre du 25^e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing, mai 2019.

Plan d'action national de la Résolution 1325 et des Résolutions connexes du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2018-2020).

Plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest (2018-2019).

Bonne cause, mauvais moyens : atteintes aux droits humains et à la justice dans le cadre de la lutte contre Boko haram au Cameroun. Amnesty International, 2016.

Manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents : Le rôle du système judiciaire, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Vienne, 2018.

Le financement du terrorisme en Afrique centrale, GABAC, avril 2017.

The rule of law and transitional justice in conflict and post-conflict societies: Report of the Secretary-General, Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), août 2004.

NOTES

BARKA, Bana, Comprendre l'insécurité grandissante dans l'Adamaoua, Note d'analyse, CEIDES, 2019.

Boko Haram : La violence contre les civils s'intensifie dans le nord du Cameroun, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 15 décembre 2020.

La flambée de violence islamiste en Afrique souligne un changement du paysage sécuritaire. Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 26 février 2021.

Droits de l'homme, terrorisme et lutte antiterroriste, Fiches d'information n° 32, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies à Genève, novembre 2009.

BJØRGO Tore et SMIT Quinta, Enseignements à tirer de la prévention de la criminalité pour aider la police à prévenir l'extrémisme violent, Document de travail, Centre d'Excellence du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN), 15 janvier 2020.

ISSA, Saïbou et MACHIKOU, Nadine, « Réintégration des ex-associés de Boko Haram : Perspectives de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun », Global Center on Cooperative Security, Note politique, février 2019.

MAHMOOD, Omar S. et ANI NDUBUISI, Christian, Les dissensions au sein de Boko Haram, Rapport de recherche de l'Institute for Security Studies (ISS), juillet 2018.

DCAF, OSCE/ODIHR et UN Women, « La place du genre dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme », dans Boîte à outils Genre et sécurité, Genève : DCAF, OSCE/ODIHR et UN Women, 2019.

MAGAZINES

HCR, Bulletin West and Central Africa update, August-October 2020.
Quotidien Émergence du 8 avril 2021. P.5.
Le Monde du 29 avril 2016, et si Boko Haram faisait du Lac Tchad son sanctuaire ? Tout comprendre de la stratégie des terroristes. Christian SEIGNOBOS.
Mutations n° 3895 du 13-05-2015.
Fadjiri Magazine N° 005 - Juin-Août 2019.
Le Compatriote, avril-mai-juin-2019, publication trimestrielle de la CNPBM.
SERVIR, magazine trimestriel d'information de la DGSN, n° 018, mai 2016.
Cameroon Tribune N° 12216/8415 du 5 novembre 2020.
Cameroon tribune N° 12277/8476 du 2 février 2021.
Cameroon Tribune n° 12340/8539 du 4 mai 2021.
Cameroon tribune n° 12348/8547 du 18 mai 2021.

WEBOGRAPHIE

<https://africasacountry.com/2019/04/laboratories-for-violence>
<https://preview.demo.reports-unocha.org/ahconu.org/fr/country/cameroon/>
http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/04/29/et-si-boko-haram-faisait-du-lac-tchad-son-sanctuaire-tout-comprendre-de-la-strategie-des-terroristes_4911132...
<https://www.ceides.org/les-impacts-des-appels-au-cessez-le-feu-des-nations-unies-et-des-groupes-de-pression/>
<https://africacenter.org/fr/spotlight/la-flambee-de-violence-islamiste-en-afrique-souligne-un-changement-du-paysage-securitaire/>
<https://www.spm.gov.cm/site/?q=fr/content/missions-du-gouvernement>
www.minjec.gov.cm/index.php/fr/actu/623-journee-internationale-de-la-paix-la-jeunesse-appelée-a-restaurer-les-valeurs-de-solidarite-et-du-vivre-ense...
https://www.spm.gov.cm/site/sites/default/files/Droits%20de%20l%27Homme%2C%20Recueil%20des%20Textes%20French%20text-FINAL%20%281%29%20%20PDF%20version_0.pdf
www.un.org/counterterrorism/ctitf/en/un-global-counter-terrorism-strategy
<https://www.sciencespo.fr/cei/fr/oir/autorites-traditionnelles-et-lutte-contre-l-extremisme-religieux-au-nord-cameroun.html>
<https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/22336/fr.html/usage-resp>
<https://www.digitalbusiness.africa/cameroun-le-minpostel-deploie-une->
<https://p.dw.com/p/119ku>
<https://www.peacetechlab.org/cameroon-lexicon>
https://www.minepat.gov.cm/index.php?option=com_k2&view=item&layout=item&id=5:programmes-et-projets&Itemid=275&lang=fr
www.ceides.org/wp-content/uploads/2018/09/Rapport-final-.pdf
<http://www.ceides.org/wp-content/uploads/2018/10/Vaincre-la-méfiance-et-bâtir-laconfiance-dans-1-1.pdf>
<http://www.ceides.org/wp-content/uploads/2018/11/Final-report-2.pdf>

Liste des entretiens

Acteurs	Nombre de personnes	Ville	Autres précisions
Administrations publiques sectorielles	11	Maroua-Yaoundé	La plupart basée dans le Septentrion, compte tenu du contexte au NOSO, il y'a eu une centralisation des activités. Les interventions sont davantage planifiées dans la capitale pour être ensuite implémentées dans les régions impactées par la crise.
ONG locales	6	Maroua - Yaoundé	Y compris celles spécialisées sur les femmes
Autorités traditionnelles	3	Maroua	Responsables de communautés impactées
Autorités religieuses	2	Maroua	Haut dignitaire musulman, membre clergé
Universitaires/chercheurs	4	Maroua	Familiers des questions de PREV
Leaders associations de jeunes	2	Maroua	Responsables des principaux regroupements de jeunes
OING	1	Maroua	
Agences Organisations internationales	4	Maroua-Yaoundé	Les principales qui mènent des activités de PREV au Cameroun, en particulier à l'Extrême-Nord et au NOSO
Totaux	33		
Équipe d'enquêtes	3	Maroua-Yaoundé	1 chercheur principal et 2 Helpers
Équipe impliquée dans l'Étude	6	Yaoundé	